DE LA DÉCADENCE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

EN FRANCE

ET

DES MOYENS D'Y REMEDIER

PAR

G. MABRU

LAURÉAT DE L'INSTITUT

F.·. or.·. d. l. [.·.] d. Ind.·. Ec.·. (M.·. 3.·.)

PARIS

LIBRAIRIE CENTRALE

24, BOULEVARD DES ITALIENS.

1865



DE LA DÉCADENCE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

EN FRANCE

ERRATA :

P. 35, l. 1re, au lieu de : Fa-Cutto, lire : Fa-Tutto.
P. 36, l. 18, — Cressefond, lire : Creusefond.
P. 63, l. 13, — Richegardon, lire : Riche-Gardon.
P. 264, l. 17, — ce, lire : le.

Imprimé par Ch. Noblet, rue Soufflot, 18.

DE LA DÉCADENCE

DE LA

FRANC-MAÇONNERIE

EN FRANCE

ET

DES MOYENS D'Y REMÉDIER

PAR

G. MABRU

LAURÉAT DE L'INSTITUT

F.·. or.·. d. l. [.·.] d. Ind.·. Ec.·. (M.·. 3.·.)

PARIS

LIBRAIRIE CENTRALE

24, BOULEVARD DES ITALIENS.

1865

AVIS

Cet opuscule devait d'abord paraître sous forme de brochure, mais l'abondance des matériaux, et les événements survenus pendant que ce travail était encore sous la plume, lui ont donné une si grande extension, que nous nous sommes vu dans la nécessité d'en faire ce qu'en librairie on appelle..... UN LIVRE.

PREMIÈRE PARTIE

A

TOUS LES MEMBRES DU RITE ÉCOSSAIS

DEUS MEUMQUE JUS.

« L'opinion nous garantit aujourd'hui « de ces brutalités qu'elle autorisait jadis ; et il nous est heureusement permis d'en appeler à la raison publique « des aberrations de l'intolérance. »

(Paroles de M. VIENNET au maréchal VAILLANT. — Réponse, page 17.)

I

C'est en 1726 seulement que la Franc-Maçonnerie, originaire de la Grande-Bretagne, vint s'établir en France. Depuis cette époque, une multitude de dissensions in-

testines n'ont cessé d'agiter son sein et de la précipiter à grands pas vers une décadence prématurée.

Nous n'essaierons pas de retracer le tableau de ses discordes passées : il appartient à l'histoire des deux principaux rites dont se compose la Maçonnerie en France, et nous ne devons parler ici que des dissensions intérieures qui désolent aujourd'hui le rite écossais.

Là le mal semble être arrivé à son comble. En effet, l'anarchie est dans la plupart des temples, et des cris de réforme partent à la fois de toutes les loges (1). Au dedans, au dehors, des voix sans nombre font appel à la justice et à la tolérance, tandis que d'autres demandent et veulent le respect de leurs droits et de leur liberté. Si les plus timides gardent le silence, tous indistinctement, tous au fond du cœur ap-

(1) Voyez la brochure du F. Bondilh, de Marseille. *Cette brochure*, dit le Journal des Initiés, *est un cri de douleur et de rappel.*

pellent de leurs vœux les plus ardents l'Ère de la régénération maçonnique.

Parfois, des plaintes aussi légitimes que véhémentes, comme celles de la grande loge des *Philadelphes* de Londres, par exemple, traversent la Manche et viennent porter la consternation dans nos assemblées en nous dévoilant de scandaleux mystères, en nous offrant encore le triste spectacle du fort écrasant le faible jusque sous le drapeau philosophique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

II

En présence d'une telle situation et au milieu de tous ces conflits fratricides, nous avons pensé qu'il serait utile de rechercher le principe d'un si grand mal. Ayant donc appliqué silencieusement notre esprit à cette étude, nous croyons rendre un important service à la Maçonnerie écossaise,

en appelant l'attention de tous les membres de ce rite sur la principale cause de tant de désordres.

Et qu'on ne nous dise pas qu'étant partie dans cette grande cause, nous sommes par cela même condamné à garder le silence. Cette raison n'est autre que celle du bourreau qui, par un étrange abus des choses, veut au nom de la logique étouffer les cris de ses victimes. C'est à nous qu'il appartient d'élever ici la voix; à nous qui avons été frappé et qui avons eu à souffrir de cette anarchie; à nous, dis-je, le droit de signaler le mal et d'en indiquer le remède.

Si ce qui nous concerne personnellement était le seul objet de cet écrit, le mal que nous avons souffert serait de peu de valeur, et, somme toute, ne mériterait point la peine qu'on s'y arrêtât. Mais les faits que nous avons à rapporter touchent de trop près aux intérêts généraux de l'ordre maçonnique pour qu'il soit permis à un

seul maçon éclairé d'y demeurer indifférent.

Nous sommes tous unis par les liens d'une étroite solidarité, et l'on ne peut violer impunément les droits d'un seul, sans que tous en soient également blessés. Malheur à qui ne le sent point ! Celui-là n'appartient déjà plus, en esprit du moins, à la grande famille maçonnique.

Quant à nous, si nous étions moins attaché aux principes éternels que la Maçonnerie professe, nous eussions sans peine gardé le silence et abandonné à quelques maçons fossoyeurs le soin d'ensevelir notre cause dans vos archives.

Mais le silence n'est plus possible; l'injustice dont plusieurs d'entre nous ont été victimes nous oblige à prendre la parole. Quelque pénible qu'il soit d'accuser des hommes qu'un lien fraternel devrait unir, ou de se défendre contre eux, nous n'en accomplirons pas moins cette tâche douloureuse; car nous la considérons actuelle-

ment comme un de nos devoirs les plus impérieux.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

III

Avez-vous besoin qu'on vous rappelle que la vérité a ses exigences sacrées et qu'elle est la première chose que nous nous devions entre nous ? Quel que soit le grade maçonnique dont vous vous honoriez, sachez donc l'entendre, car nous vous la dirons quand même, à vous qui tenez si abusivement le maillet ; et, dussions-nous, inutile Cassandre, troubler le lourd sommeil des hauts barons de l'Écossisme, ou voir notre voix étouffée sous les coupables clameurs des fauteurs du mal, que nous n'en livrerions pas moins vos actes iniques et votre arbitraire au grand jour de la publicité, devenue, par votre faute, si nécessaire en cette circonstance.

Voici les faits.

Nous les soumettons à la conscience de tous les hommes éclairés et de bonne foi qui appartiennent au rite écossais. Ceux-ci nous sauront gré de notre dévouement et ne tiendront point compte des nombreuses imperfections dont ce travail précipité se trouve entaché. Les témoignages de sympathie dont plusieurs nous ont déjà honoré suffisent pour nous encourager dans l'accomplissement de ce devoir.

IV

Au Vén.·. F. Renaud et à vous tous F.·. F.·. (1).

Le premier devoir d'un F.·. orateur étant de faire exécuter dans sa loge les sta-

(1) La lettre suivante, qui relate surabondamment l'objet particulier de ma plainte, a été adressée, le 15 décembre 1862, au F. Renaud, alors vénérable de la loge des *Indivisibles Ecossais*, et la lecture de

tuts généraux de la Franc-Maçonnerie, il a, en vertu même de ces statuts (art. 133, 136), le droit incontestable de rappeler tous ses F.·. F.·., quel que soit leur grade, à la rigoureuse observation de notre code, lorsqu'il croit qu'un seul de ses articles a été méconnu ou violé. On ne saurait donc lui refuser légalement la parole, lorsqu'il la réclame pour cet objet (1).

Dans notre tenue du 3 décembre 1862, ce droit ayant été, malgré mes plus vives instances, indignement foulé aux pieds par notre Vén.·. Renaud, il ne m'est plus pos-

cette lettre a dû, *je suppose*, se faire officiellement en loge dans la tenue qui a suivi sa réception.

Je dis *je suppose*, car n'ayant jamais reçu aucune réponse et ayant cessé d'assister à nos séances depuis cette époque, j'ignore complétement ce qui s'est passé en loge, voire même si les protestations contenues dans cette lettre ont été mentionnées au procès-verbal (note de l'auteur).

(1) « L'orateur est le conservateur et l'organe de « la loi... Sur son bureau doivent toujours être dé- « posés les règlements généraux de l'ordre et les rè- « glements financiers de la loge.... Il est chargé de « porter la parole tant en loge qu'en dehors de la « loge... *Il donne ses conclusions sur toutes les af-* « *faires soumises à la discussion* » (extrait des statuts généraux, art. 133, 136).

sible de conserver un grade maçonnique dont la dignité a été publiquement avilie dans ma personne, pendant l'exercice de mes fonctions.

On comprendra difficilement qu'à propos de l'art. 140 de nos statuts dont je réclamais l'exécution, ainsi que me le commande mon devoir à cette époque de l'année, notre V.·. F.·. Renaud ait trouvé le moyen de sortir de la question pour se livrer à des personnalités excessivement blessantes envers son prédécesseur. En plein atelier et lorsque les travaux étaient ouverts au premier degré symbolique, il n'a pas craint d'accuser notre ex-Vén.·. Gaétano, *qui était absent*, d'avoir cabalé contre lui au moment des dernières élections.

Permettez-moi d'en appeler à votre conscience et de vous demander, T.·. C.·. Vén.·., si (en supposant même que votre accusation fût fondée, — ce que je suis loin de penser), le moment était bien choisi pour vous permettre de telles personnalités, di-

sons le mot, de telles injures ? - Consciencieusement vous ne sauriez l'admettre ! En présence de cette conduite, aussi scandaleuse que peu maçonnique, j'ai dû ne pas tenir compte de vos rancunes personnelles et insister malgré vos refus pour réclamer l'exécution de l'art. 140 du règlement, que mon devoir m'ordonnait de vous rappeler, et qu'aucune puissance ne saurait anéantir.

— Qu'en est-il résulté ?

— Abusant de tous les pouvoirs que vous confère le droit du maillet, vous avez pu, au mépris de mes droits, me refuser cinq fois de suite la parole, me rappeler à l'ordre, m'infliger une amende et m'ordonner enfin de couvrir le Temple. — Arrivé à ce point, j'ai dû, subissant cet humiliant despotisme pour notre loge, me rendre à votre dernière injonction. — Mais vous ne pourrez pas, sans que je proteste contre cet incroyable arbitraire, fouler aux pieds notre code maçonnique, ni violer les pré-

rogatives du F.·. orateur, qui sont tout aussi sacrées que les vôtres. Quelque respectable que soit l'autorité d'un vénérable, sachez qu'il y a quelque chose de plus grand et de plus vénérable encore, c'est le respect que nous devons tous à la rigoureuse observance de nos statuts. Nul de nous, *quel que soit son grade*, *fût-il grand-commandeur et grand-maître*, ne peut, sans faillir à ses devoirs, se placer au-dessus de la loi maçonnique.

Voilà ce que la majorité *un peu moutonnière* de notre atelier semble n'avoir pas compris. Elle n'a vu dans ma résistance qu'un acte d'insubordination, tandis qu'en réalité, il s'agissait de l'accomplissement d'un devoir, celui de faire exécuter l'art. 140 de nos statuts. Il est infiniment probable que l'atelier ne se fût pas mépris sur l'importance de l'acte obligatoire que j'accomplissais, si l'on m'eût accordé un seul instant la permission de m'expliquer. Mais notre Vén.·.

F.·. Renaud avait ses raisons pour ne le pas vouloir.

En me refusant tout à la fois la parole et les documents que je réclamais pour faire mon rapport (1), il est évident que, tout occupé de ses rancunes personnelles, il voulait mettre son prédécesseur Gaétano dans son tort, pour avoir le droit de censurer et de blâmer publiquement sa gestion au banquet annuel de notre fête solsticiale d'hiver. Ceci est tellement vrai que si, je suppose, notre ex-vénérable était mort subitement, on n'eût fait aucune difficulté pour me communiquer les pièces nécessaires à la rédaction de mon rapport solsticial, puisque la mort même d'un vénérable ne saurait être un empêchement à l'accomplissement de cette règle. Avec un peu plus de bonne volonté, un peu moins

(1) « Le F.·. orateur célèbre, par un discours ma« çonnique, les fêtes de l'ordre, et présente à la fête « solsticiale d'hiver un rapport sur la situation mo« rale et matérielle de la loge » (art. 140 des statuts généraux).

de haine et d'orgueil, rien n'eût été plus facile que d'aplanir ces prétendus obstacles qui, au fond, n'existaient pas. Aucun membre n'eût refusé de seconder le vénérable Renaud, s'il en avait manifesté le moindre désir. Déjà la parole de notre excellent F.·. Favrin allait, dans un sens légal et maçonnique, mettre un terme à ce débat, mais comme sa motion ne remplissait pas le but de F.·. Renaud, cette motion fut impitoyablement repoussée sans qu'on pût même la discuter (1).

Si j'avais été un maçon de vieille date dans l'ordre, peut-être aurais-je trouvé un moyen de sortir des inextricables dif-

(1) L'honorable F.·. Favrin, alors garde des sceaux, venait de déclarer qu'il avait chez lui les pièces nécessaires à la rédaction de mon rapport, et qu'il offrait de me les remettre dans les 24 heures. Le F. Gaétano, étant à la veille d'un départ, les lui avait remises en dépôt, pour n'apporter aucune entrave aux travaux réguliers de la loge. Mais le Vén.·. Renaud, dont la rancune n'eût pas été satisfaite en vidant tout de suite l'incident qu'il venait de faire naître, s'opposa obstinément à ce que cette remise eût son cours. Il voulait, par une exigence vexatoire, que ce fût l'ex-Vén.·. Gaétano qui vînt lui-même

ficultés suscitées par la tactique de notre Vén.·.; mais non inexpérience, qu'il faut bien excuser vu mon âge maçonnique, ne m'en a suggéré d'autre que celui de protester avec toute l'énergie dont je suis capable; d'ailleurs, qui aurais-je appelé à mon aide, puisque celui-là même qui me devait son concours fraternel, loin de me seconder dans ma tâche déjà difficile, révoltait ma conscience en persistant, contre mon droit, à me refuser la parole et en m'accablant de son joug tyrannique?

Il résulte évidemment de tout ce qui précède que notre vénérable F. Renaud, en plaçant son ressentiment personnel au-dessus de l'article 140 de nos lois maçonniques, a, sous le plus futil prétexte, com-

en personne déposer solennellement ces pièces sur mon bureau.

Il est encore à remarquer que si le F.·. Favrin et moi nous eussions eu la faiblesse de condescendre aux mesquines tracasseries de notre vénérable, il n'eût plus été possible au F.·. Gaétano absent de nous remettre ces pièces en temps utile. Mais, je le répète, c'est precisément là tout ce que voulait le Vén.·. Renaud (note de l'auteur).

mis un inqualifiable abus de pouvoir, et qu'à la suite de ma légitime résistance, il a usé envers moi, F.·. orateur de notre loge, d'une rigueur tellement draconienne qu'aucune assemblée, même profane, ne saurait vivre sous un pareil régime.

En présence d'une si flagrante violation de nos droits et de nos statuts, il est de mon devoir aujourd'hui :

1° De protester hautement contre cet abus de pouvoir qui, j'ose le penser, doit être sans exemple dans la Maçonnerie française;

2° De porter ces faits déplorables à la connaissance du Sup.·. Cons.·. et de donner ma démission, jusqu'à ce que ce tribunal suprême ait statué tant sur la conduite du vénérable F.·. Renaud envers son prédécesseur, que sur le rappel à l'ordre et l'amende vexatoires qu'il m'a infligés dans un moment où mon devoir de F.·. orateur m'ordonnait impérieusement d'insister et de protester ;

3° De réclamer enfin que mes protestations soient mentionnées au procès-verbal du jour, en indiquant la véritable cause qui a donné lieu à ce conflit.

En conséquence, je prie notre vénérable Renaud de vouloir bien accepter dès à présent ma démission de F.·. orateur, et de me faire remplacer dans cet office par mon suppléant, le F.·. Bernard, jusqu'à ce que le Sup.·. Cons.·. ait prononcé.

Il me reste à remercier ici tous les membres de notre loge de l'honneur qu'ils m'ont fait en m'appelant, par la majorité de leurs suffrages, à remplir les fonctions d'orateur (sans doute parce qu'ils ont cru trouver en moi assez d'énergie pour savoir au besoin faire respecter nos statuts). Je crois être resté digne de cette honorable mission en protestant contre les scandaleux abus que je viens de rapporter; c'est ce qu'ils comprendront, je l'espère, quand le Sup.·. Cons.·. m'aura permis de m'expliquer.

Je compte, T.·. C.·. Vén.·., sur votre loyauté pour donner communication de cette lettre à tous les F.·. F.·. de notre R.·. atelier.

Ci-joint une somme de cinq francs en timbres-poste pour le tronc de la Veuve.

Recevez, je vous prie, T.·. C.·. Vén.·., l'expression sincère de tous mes sentiments franchement maçonniques.

G. M.

Or.·. de Paris, le 15 décembre 1862.

V

Une copie de cette lettre fut immédiatement déposée au Suprême Conseil, elle était adressée au grand-maître de l'ordre avec la pièce suivante :

Tr.·. Puiss.·. Souv.·. Gr.·. Com.·.

G.·. M.·.,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe la copie d'une lettre que je viens d'envoyer au F.·. Renaud, nouvellement élu vénérable de la loge des *Indivisibles Ecossais* (n° 65).

Je me permets d'appeler un moment l'attention du Suprême Conseil sur les faits extrêmement graves que je lui signale dans cette communication et, s'il le juge nécessaire, je le prie de vouloir bien m'accorder un moment d'audience pour exposer devant lui les détails circonstanciés qui ont donné lieu à mes protestations, afin qu'il prenne, dans cette affaire, telle mesure qu'il jugera convenable.

En attendant la décision du Sup.·. Con.·., j'ai l'honneur d'être, Tr.·. Puiss.·. Souv.·. Gr.·. Com.·. Gr.·. M.·.,

G. Mabru,

M.·. 3.·.

Le 15 décembre 1862.

VI

Qui le croira?

Cette lettre eut le même sort que la première : l'une et l'autre sont demeurées sans réponse.

Je crus d'abord que, vu la gravité de l'affaire, le Suprême Conseil avait été obligé d'ouvrir une enquête pour s'instruire des faits avancés, et j'attendis très-respectueusement pendant près de trois mois qu'il lui plût de m'appeler à sa barre.

Enfin, las d'attendre et ne sachant même si notre grand-maître, l'honorable M. Viennet, avait jamais eu connaissance de ma plainte, je me rendis dans les bureaux du Suprême Conseil pour savoir si cet auguste tribunal était dans l'usage de répondre aux missives qui lui étaient adressées. On me promit d'en parler au

grand-secrétaire, M. le vicomte de Lajonquière.

Nous étions alors en février 1863; le 25 du même mois je reçus effectivement une invitation du secrétaire adjoint, qui me priait de passer à nouveau rue de la Victoire. Je m'y rendis sans retard, et là, M. de Lajonquière m'apprit officieusement qu'il n'y avait encore rien de décidé au sujet de ma plainte, que le Suprême Conseil verrait, qu'il aviserait, mais qu'aucune enquête n'avait été faite, et qu'aucune commission n'avait été nommée. Puis, il me donna tout doucement à entendre, sous forme d'insinuation, qu'il vaudrait peut-être mieux oublier (c'est-à-dire *couler*, *étouffer*) cette affaire.

J'avais compté sur la justice du Suprême Conseil, son représentant me promettait les *oubliettes*. J'avoue qu'en de telles circonstances, je fus tellement surpris, abasourdi de cette sortie si inattendue, que je n'eus même pas la pensée d'y répondre,

et je me retirai accablé sous le poids des plus tristes réflexions.

Je n'ai certes qu'à me louer de l'aimable réception que je reçus dans le cabinet de M. de Lajonquière, et je lui demande la permission de l'en remercier ici ; mais à dater de ce jour, je compris, à n'en plus douter, que mon affaire n'aurait point d'issue devant le tribunal suprême du rite écossais, qu'elle était condamnée à un éternel *statu quo*, et que M. le vicomte venait tout simplement de jeter son eau bénite de cour sur ma plainte passant aux *oubliettes*.

L'avenir, hélas ! n'a que trop justifié mes prévisions ; car, il y a aujourd'hui 29 mois que cette plainte a été déposée, et le Suprême Conseil n'a encore rien vu, rien avisé, rien décidé en ce qui me concerne ; jamais, du moins, aucune réponse *officielle* ne m'a donné communication de sa décision, si décision il y a.

J'ai donc dû rester en expectance depuis

cette époque et, tout en acquittant régulièrement mes cotisations mensuelles, m'abstenir de reparaître en loge avant qu'un jugement devenu indispensable, mais attendu sans espoir, vînt me rouvrir les portes du temple.

Voilà où en est aujourd'hui la Maçonnerie écossaise !!!

VII

En présence de tels faits on s'explique facilement la prompte décadence qui est venue frapper cette grande et puissante institution. Comment en serait-il autrement quand ceux qui ont pour mission de faire respecter les lois, de rendre la justice, de maintenir la paix et la concorde dans leur ordre, ne savent plus que se renfermer dans un coupable silence?

Si cette politique d'un gouvernement à

la romaine peut convenir aux disciples d'Escobar, elle est impossible dans la Franc-Maçonnerie. Est-ce que les petites ruses plus ou moins machiavéliques que les jésuites de tout habit et de toute robe décorent si pompeusement du nom de *prudence*, peuvent jamais remplacer, chez nous, la véritable justice! En êtes-vous donc, vous aussi, à ménager ce qu'on appelle vulgairement *la chèvre et le chou*, et pour contenter tout le monde, à vous croiser les bras en face de l'iniquité?

Savez-vous bien ce que vous faites en vous dépouillant ainsi de vos plus glorieuses prérogatives, en abdiquant pour ainsi dire vos fonctions de Magistrat? — Vous justifiez les milliers de reproches qu'on vous adresse de toutes parts, car toute autorité suprême, tout gouvernement qui reste au-dessous de sa mission se frappe lui-même d'impuissance et déchoit dans la considération des hommes les plus éclairés. Si vous ne le voyez point, souffrez au

moins qu'on vous le dise, vous baissez de jour en jour dans l'opinion publique. Quand on gouverne une société qui a la prétention de régénérer le monde, de telles défaillances ne sont point permises.

Les bonnes gens qui font remonter la Franc-Maçonnerie jusqu'à la construction du temple de Salomon et au temps des prophètes, ne manqueront pas de dire qu'Ezéchiel avait le Suprême Conseil en vue lorsqu'il prophétisa que « la loi périrait dans la bouche des anciens et de ses docteurs. »

VIII

Mais revenons pour un moment aux faits iniques que nous vous avons signalés. Ceci est d'autant plus nécessaire que nous ne sommes pas seul en cause et qu'il importe pour tous que la lumière se fasse.

Une question, s'il vous plaît? — Le Suprême Conseil est-il bien sûr d'avoir rempli envers nous tous ses devoirs? Serait-ce une indiscrétion que de lui demander sur quoi il s'est appuyé pour se dispenser de nous interroger et se croire en droit de ne pas répondre à nos plaintes?

Si ces plaintes ne sont pas fondées, qu'il le dise, qu'il ose déclarer que tous les articles de notre code concernant les droits de l'*orateur* sont des mots vides de sens et de nulle valeur, que le *vénérable* peut à lui seul absorber les droits de tous les autres officiers de sa loge et la gouverner suivant son bon plaisir.

Quoi! dirons-nous encore, on nous inflige une amende; nous refusons (et pour canse) d'en verser le montant dans vos caisses et, depuis plus de deux ans que nous acquittons régulièrement nos cotisations mensuelles, aucun pouvoir maçonnique n'a su faire exécuter cette condamnation devenue vraiment dérisoire! A quoi

sert donc votre article 258 qui, au sujet de l'amende, dit : *Nul ne pourra refuser de la payer ?* A quoi sert d'avoir un code s'il doit rester à l'état de lettre morte?

Nous voulons croire, pour l'honneur du Suprême Conseil, qu'il ignore ce qui se passe en loge et notamment dans celle des *Indivisibles Écossais*. Son seul tort alors serait de se complaire un peu trop dans son ignorance. Ne voulant pas ouvrir les yeux, il ne reste plus, lorsqu'une plainte lui arrive, qu'à fermer l'oreille. — Bridoison jugeait les procès à coups de dés, le Suprême Conseil fait mieux, lui, car il ne va pas jusque-là, il les étouffe.

Dans son ignorance des faits, le Suprême Conseil sait-il, par exemple, que ce brandon de discorde qu'on appelle frère Renaud, se vantait, après son élection, de conduire les francs-maçons de sa loge « *à la baguette* » (*sic*) ? Accepte qui voudra ce nouveau régime *fraternel*, quant à moi, j'avoue que j'ai l'échine un peu trop raide

pour me placer si vaillamment sous l'aimable baguette du F. Renaud. — Si le Suprême Conseil avait eu connaissance de ce petit détail, il aurait sans doute appris au F. Renaud qu'il ne faut pas confondre les francs-maçons avec les goujats. En sa qualité d'entrepreneur de maçonnerie et habitué qu'il est à gouverner des manœuvres, il a pu se tromper : on devait le reprendre.

IX

La Franc-Maçonnerie peut être considérée sous deux faces fort différentes; elle a en effet deux côtés. L'un qui est très-sérieux, très-louable et vraiment digne des esprits les plus élevés comme des cœurs les plus généreux, comprend ses règles, ses principes et son but, c'est son côté philosophique; l'autre qui est suranné, trop souvent ridicule, se trouve dans l'exubé-

rance de ses pompes, de ses décorations, dans son langage et surtout dans un formalisme qui absorbe presque toujours la meilleure partie de son temps.

Eh bien, les réceptions sont si faciles, qu'on rencontre une multitude de maçons pour qui le fond n'est rien et la forme tout. F. Renaud est de ce nombre, il ne comprend pas que le fond, c'est le pur froment dont se nourrissent les intelligences, tandis que la forme, c'est la paille..... Il préfère la paille et s'imagine qu'après avoir fait de *chaleureuses batteries*, il a bien travaillé, surtout s'il a poussé force *Houzzé ! Houzzé ! Semper Houzzé* (1) !

Il est de fait qu'à l'aide de ce formalisme dont il use et abuse, à l'aide de tout le tapage qu'il fait en loge et de l'importance qu'il s'y donne, il a su en imposer à un certain nombre de maçons qui ne

(1) Cette acclamation, en usage dans le rite écossais, vient du mot *Huzzz*, qui est le cri du peuple et des matelots anglais.

voient et ne pensent que par lui. Ainsi posé en chef de file, il a pris assez d'ascendant sur eux pour obtenir au besoin les votes de confiance qu'il désire, tout cela marche vraiment..... *à la baguette.* — Quand F.·. Renaud a parlé, les échos des quatre murs du temple répondent *Amen!* C'est ainsi que l'on a vu toute la loge, les yeux fermés, voter comme un seul homme. On s'inquiète peu de l'objet du vote, on regarde qui se lève, qui reste assis, on a vraiment peur d'être homme, c'est-à-dire d'avoir une opinion à soi; on suit le mouvement par imitation et l'on produit, au gré du vent qui passe, une magnifique majorité panurgienne. — Et voilà ce que le Suprême Conseil ratifie sans examen, comme si ses fonctions se réduisaient à celles d'un bureau d'enregistrement (1)!

(1) Ce fait de votes obtenus par entraînement n'est pas le seul exemple que nous puissions alléguer ici. — Le *Journal des Initiés* en mentionne d'autres et notamment un qui s'est produit, il y a peu de mois, dans des circonstances extrêmement remarquables (1864, p. 136).

Ceci nous explique encore pourquoi, contrairement à toutes les lois maçonniques (voyez l'article 3 des statuts), le F. Renaud aime tant à recevoir, comme *apprentis*, des individus qui ne savent même pas lire ; ils laissent en blanc ce qu'ils doivent écrire, signent en faisant leur croix et promettent d'aller à l'école.

X

Savez-vous ce que répond le F.·. Renaud lorsqu'on lui reproche sa déplorable manie de prosélytisme? — « Pourvu que l'ar-« gent arrive dans sa caisse, le Suprême « Conseil ferme facilement les yeux sur « tout. »

Nous ne pouvons le croire, car, s'il en était ainsi, la Maçonnerie écossaise serait perdue sans retour. Ceci ne peut être

qu'une appréciation du F. Renaud qui, en fait d'initiation maçonnique, prête ses idées et ses principes aux chefs de l'ordre. Il ne voit dans les mystères de l'initiation qu'une question de boutique. — Qui que vous soyez, apportez de l'argent et vous serez *bien reçu*, voilà sa doctrine (1).

Quoi qu'il en soit, le Suprême Conseil n'en a pas moins tort de fermer les yeux sur les plaintes qu'on lui adresse, quand il lui serait si facile de s'éclairer et d'apprendre une multitude de choses qu'il ignore. On conviendra que si ce tribunal suprême avait pour mission d'étouffer le rite écossais, il ne s'y prendrait pas autrement.

(1) Les réceptions un peu mercantiles du F. Renaud nous reportent naturellement à celles du chevalier Beauchaîne de scandaleuse mémoire. Ce Beauchaîne, maître inamovible de la grande loge de France, en 1747, « poussait son amour pour les tra« vaux mystérieux jusqu'au fanatisme. Il avait éta« bli une loge dans le cabaret du *Soleil d'Or*, rue St« Victor. Il couchait dans cette loge ; et, moyennant « six francs, il conférait, dans un même jour, tous « les grades à ceux qui se présentaient pour les rece« voir » (Dulaure, *Histoire de Paris*, t. 8, p. 93. Ed. de 1824).

XI

Au fond, ce n'est point ce pauvre F. Renaud qui est le plus à blâmer, son ignorance l'excuse, puisqu'il ne voit dans nos institutions maçonniques qu'une marchandise, et, s'il a donné, comme vénérable, la plus déplorable impulsion à la loge des Indivisibles, c'est au Suprême Conseil qu'il faut en faire remonter tout le blâme. On ne devait pas le laisser s'arroger des droits qui sont une véritable usurpation, ni gouverner en pacha, que dis-je! en pape infaillible; car la plus légère contradiction (et il n'en souffre aucune) le jette dans une sorte d'accès épileptique.

Quoiqu'il ne soit réellement que la mouche du coche, il veut, avec toute la fierté d'un bipède, être à lui seul la loi et les

prophètes. Vrai père *Fa-Cutto*, il empiète sur tous les pouvoirs, absorbe tous les emplois, se substitue à tous les officiers de la loge, et transforme celle-ci en une espèce de pétaudière. S'il l'osait, il regarderait le Suprême Conseil comme une cinquième roue... et se mettrait volontiers à sa place. Semblable au chiendent dont les longs bras glissent et s'infiltrent par toutes les fissures, passent par tous les trous et se tordent dans tous les sens, Renaud est partout, envahit tout et prétend dominer sur tout. De quelque côté qu'on se tourne, c'est Renaud! Renaud seul! toujours Renaud dont on rencontre les abominables griffes. Sans avoir aucun titre qui l'autorise à remplir les fonctions de secrétaire, il s'empare des livres de *l'atelier*, les emporte chez lui pour les retoucher et les accommoder selon ses vues; il dresse les procès-verbaux des séances, rature, biffe, ajoute, retranche ou les modifie à son gré, ainsi que l'atteste

une lettre du F.·. Cresson, alors secrétaire adjoint (1).

XII

De deux choses l'une, le Suprême Conseil a connaissance de tous ces faits et il les tolère, ou il ignore ce mal et ne veut point en entendre parler, puisqu'il reste coi devant les plaintes dans lesquelles on le lui

(1) En réponse à une demande qui lui était adressée, le F. Cresson déclara ce qui suit: « Je suis secré-
« taire adjoint, mais je n'ai aucune pièce du secré-
« tariat... C'est le F. Renaud qui fait les procès-ver-
« baux, veuillez vous renseigner auprès de lui. »

Signé: J. Cresson.

(Extrait d'une lettre du 9 mai 1864.)

Nous devons ajouter ici que le secrétaire adjoint n'était entré en fonctions qu'en l'absence du secrétaire en chef Cressefond. Celui-ci, las de voir le F. Renaud empiéter continuellement sur ses droits et se substituer à lui pour exécuter à sa guise tous les travaux du secrétaire, avait fini par donner sa démission.

signale. Nous n'en finirions pas si nous voulions relater ici tous les désordres que son indifférence ou son inertie ont fait naître au sein des *Indivisibles Ecossais*. — Les indivisibles, quelle amère dérision! jamais, hélas! loge fut-elle plus divisée? Les protestations, les abstentions, les démissions, les expulsions même, semblent y être à l'ordre du jour, et elles s'y succèdent avec une si effrayante rapidité que bientôt frère Renaud, à l'abri de tout contrôle et de toute opposition légale, pourra, *sous le régime de la baguette*, se croire roi dans le royaume des aveugles.

XIII

AFFAIRE BOUVET.

Il est permis de penser que, si le Suprême Conseil avait eu connaissance de tou-

tes ces inqualifiables machinations, il n'aurait point passé si légèrement sur l'affaire Bouvet. Bouvet, un des cœurs les plus chauds et les plus sincèrement dévoués à la Franc-Maçonnerie, vient d'être expulsé de notre loge dans les circonstances les plus bizarres et les plus incroyables. Le Suprême Conseil, on devait s'y attendre, a ratifié (à huis clos) la sentence qui le condamne à un *in pace* perpétuel.

Quel est son crime? Le voici : au dernier banquet annuel, qui eut lieu le 20 janvier de cette année, chez le restaurateur Douix, au Palais-Royal, deux francs-maçons dont nous passerons les noms sous silence eurent, à la fin du repas, la malencontreuse idée de se donner en spectacle et de chanter quelques couplets grivois, assaisonnés d'un argot et d'une pantomime si peu maçonnique, que plusieurs dames qui se trouvaient présentes au banquet en furent fort scandalisées.

Peu de jours après, le F.·. Bouvet, à qui

ces scènes avaient paru d'assez mauvais goût, adressa au F.·. Moitier, de Coulommiers, un écrit dans lequel il lui faisait part de ses réflexions à ce sujet. Il protestait en même temps contre ces farces plus dignes de figurer sur les tréteaux de la foire que dans un banquet de francs-maçons.

Admettez tant que vous le voudrez que le F.·. Bouvet est trop susceptible, trop délicat, et qu'il pousse la pudeur un peu trop loin, je vous l'accorde très-volontiers si cela peut vous être agréable; mais, en mettant tout au pis, c'est le seul reproche que vous puissiez lui adresser, et encore s'en faut-il de beaucoup que tout le monde partage sur ce point votre avis. — Voilà son crime.

Que fait alors maître Renaud à qui l'indépendance du F.·. Bouvet avait déplu en mainte occasion? — Par une de ces aberrations d'esprit qui n'appartiennent qu'à lui seul, le vénérable Renaud propose l'application de l'article 37 des statuts; en

d'autres termes, il demande que, pour *ce crime abominable,* le F.·. Bouvet soit immédiatement expulsé de la loge.

Sitôt dit, sitôt fait : l'expulsion est votée (toujours avec majorité) par des hommes qui ne savent même pas que l'article 37 est exclusivement dirigé contre ceux qui, en s'appuyant sur des principes anti-maçonniques, s'érigent en perturbateurs de l'ordre. (Voyez les art. 36 et 37.) — De réfuter par de bonnes raisons les torts du coupable, c'est-à-dire les chastes *erreurs* du F.·. Bouvet, personne n'y songe; on l'expulse, c'est plus tôt fait. Quel jugement! quel tribunal! et quelle logique que celle de F.·. Renaud! On croirait assister à une séance de la *Chambre ardente;* le grand Laubardemont, en ses réquisitoires, était moins expéditif.

C'est en vain que l'accusé demande la parole, pour s'expliquer et répondre au vénérable qui calomnie ses intentions; impossible de l'obtenir. F.·. Renaud, qui, de

son autorité privée, se constitue tout à la fois juge, conseiller, président, accusateur et rapporteur, à coups de maillet lui impose silence. — C'est le F.·. Léger, bras droit de *l'ami Renaud*, qui se charge de l'exécution de cet ordre, et Dieu sait s'il s'en acquitte!

A quelques jours de là, une trop fameuse escouade de *bons frères*, vrais *soldats de plomb*, bien alignés sous la baguette du caporal Renaud, arrive tout exprès de Bercy pour confirmer le premier vote et former une plus imposante majorité. Le tout se passe en petit comité, et l'exclusion définitive est enlevée d'assaut. Puis survient le Suprême Conseil qui, cette fois, étant mis en demeure de parler, s'incline profondément et, de sa plus douce voix, répond: *Amen.*

Ainsi le trop pudique F.·. Bouvet, passant sous la verge furibonde du vénérable Renaud, se voit traiter comme un malfaiteur, un anarchiste, un perturbateur du repos

maçonnique; c'est lui qui a *mangé l'herbe d'autrui ;* c'est lui qui est le fauteur de tous les désordres et, ce qu'il y a de plus curieux, pour avoir fait précisément le contraire de ce qu'on lui reproche. Le malheureux! parce qu'il a osé crier au feu et sonner le tocsin, on le met au ban de l'ignominie, on le dépouille de ses droits, on le destitue de son grade, on le chasse de sa loge et cela... pour glorifier qui? les incendiaires. C'est lui qui rappelle les *Indivisibles* au respect et à la dignité qu'ils se doivent dans leurs repas publics, c'est sur lui que retombe le *haro*, si odieusement provoqué par le vénérable des *Indivisibles*.

Au milieu de tout ce scandale, il faut cependant reconnaître une chose, c'est que *la baguette* de F.·. Renaud est une véritable baguette magique, puisqu'elle a pu transformer l'art. 37 de nos statuts en une condamnation incroyable, qui a fasciné l'esprit et ébloui les yeux du Suprême Conseil.

Décidément F.·. Renaud est un habile homme! Mais on se demande ce que vont penser, des francs-maçons et du Suprême Conseil, les dames qui ont assisté à ce banquet et qui ont eu à rougir des scènes plus que burlesques contre lesquelles le F.·. Bouvet a si heureusement protesté?

Au moins les art. 357, 358, 359 et suivants du code maçonnique y mettent plus de forme et offrent vraiment quelques garanties à ceux qui, après avoir forfait à l'honneur, ont encouru la peine d'être honteusement chassés de l'ordre. Mais ces formalités eussent été un embarras pour F.·. Renaud : l'art. 37 est bien plus commode, bien plus expéditif, puisque son élasticité permet d'expulser immédiatement d'une loge l'homme le plus honnête et le plus dévoué de nos frères. Brutus avait raison :

O *fraternité!* tu n'es qu'un mot.

Ah! certes, le F.·. Bouvet ne s'attendait pas à un pareil résultat. Mis en accusation,

jugé, condamné, dégradé, expulsé sans avoir pu proférer une seule parole, et tout cela *à la baguette*, séance tenante, voilà qui est digne de la Sainte Inquisition.

C'est, sans contredit, la plus belle équipée de F.·. Renaud.

Nous savions bien qu'on entre dans la Franc-Maçonnerie avec un bandeau sur les yeux, mais nous ignorions encore qu'on en sort avec un bâillon dans la bouche.

Cependant le F.·. Bouvet ne crut point devoir en rester là, car la ratification donnée par le Suprême Conseil, sans aucune espèce d'examen ni sans autre forme de procès, lui paraissait un acte inouï et monstrueux.

Comme il avait déjà parlé de sa situation à l'honorable M. Viennet, notre grand-maître, il lui écrivit la lettre suivante :

XIV

Très-illustre grand-maître,

Vous m'aviez donné votre parole que je ne serais pas jugé sans être entendu et, malgré cette promesse, le Suprême Conseil vient d'en décider autrement. Il confirme aujourd'hui l'exclusion prononcée contre moi, non en tenue maçonnique, mais en petit comité par la loge 65.

Ce comité *chauffé* à l'avance, en dehors des travaux de la loge, fut l'œuvre des machinations du F.·. Renaud, c'est du moins ce qui résulte d'une lettre particulière que je tiens à votre disposition (1).

Me voilà donc exclu de ma loge, non pas en vertu d'un jugement régulier, mais par le seul fait d'un faux frère qui, à l'aide d'intrigues et de calomnies, a pu

(1) Cette lettre est signée par un officier qui appartient à la loge des *Indivisibles* (note de l'auteur).

obtenir un vote d'entraînement que déjà plusieurs regrettent ; exclu sans avoir été entendu, ni dans ma loge, ni devant le Suprême Conseil.

Je ne sais ce que vous penserez de ces faits, mais si cette espèce de jugement, qui n'en est pas un, doit demeurer sans appel, je vous déclare, illustre grand-maître, que je ne puis ni ne veux désormais appartenir à aucune autre loge du rite écossais, et vous prie, dans ce cas, de vouloir bien accepter ma démission.

S'il vous est encore possible de revenir sur cette affaire pour l'examiner en toute connaissance de cause, je me ferai un devoir de me rendre à votre appel.

Agréez, très-illustre grand-maître, l'expression des sentiments les plus respectueux et les plus fraternels.

Votre serviteur,

BOUVET, M.·.

5, rue de la Banque.

1er octobre 1864.

XV

Depuis huit mois, cette affaire en est demeurée là, et le F.·. Bouvet, qui est vraiment doué d'une admirable patience, attend tout à la fois son *quitus* (car il est à *jour* avec *l'atelier*), et la réponse à sa lettre.

Espérons que le grand-maître tiendra sa promesse ; que par son ordre le Suprême Conseil révisera l'affaire Bouvet, et que les manœuvres d'une infime coterie seront mises à néant. — Mais une fois le Suprême Conseil mieux éclairé, le F. Bouvet consentira-t-il à renouveler, chez les *Indivisibles*, l'expérience qu'il vient de faire du régime de la *baguette ?* — C'est ce que nous nous garderons bien d'affirmer.

Si actuellement le Suprême Conseil et son digne émule, le vénérable F.·. Renaud,

venaient nous demander pourquoi nous avons pris fait et cause dans l'affaire Bouvet, qui est complétement indépendante de la nôtre, nous leur répondrions par ces paroles toutes maçonniques, de notre illustre grand-maître :

Tout beau ! messieurs les loups, laissez ce malheureux
Que vous a-t-il fait pour le battre?
Il est seul et vous êtes deux,
Et chacun de vous en vaut quatre;
Et vous osez encor vanter votre valeur !

. . . .

Tout beau ! *quand de Bouvet* j'embrasse la querelle,
N'oubliez pas qu'il est sous ma tutelle,
Que mes crocs acérés sont prêts à vous broyer,
Et soyez bien certains qu'ils feront leur office,
Partout où le bon droit, l'honneur et la justice
Me diront de les employer (1).

Le Suprême Conseil, qui, en sa qualité d'écossais, inscrit sur son drapeau la fière devise : *Deus meumque jus*, nous permet-

(1) Extrait d'une fable de M. Viennet.

tra sans doute de nous approprier cette noble parole et d'en faire aussi, dans cet écrit, la règle de notre conduite.

XVI

Qu'on nous permette ici une courte digression au sujet du silence systématique de notre grand-maître et de son Suprême Conseil, lorsqu'ils ont résolu de ne point faire droit aux plaintes qu'on leur adresse.

Il paraît, chose inouïe! que ce système est passé en principe chez eux et qu'ils sont fort coutumiers du fait, car cette déplorable habitude d'étouffer les affaires au lieu de les juger a été cause que des loges entières se sont séparées du rite écossais, qu'elles ont rejeté la débile autorité du Suprême Conseil, et qu'après s'être dépouillées de ce joug aussi absurde que ridicule, elles ont passé en masse au

Grand-Orient. On cite de ce nombre, au milieu de beaucoup d'autres, la loge d'*E-meth* et celle de la *Clémente Amitié* (1). Nous croyons, pour l'édification de nos lecteurs (et même pour celle du Suprême Conseil), devoir reproduire intégralement la pièce authentique qui relate cette glorieuse protestation générale de tant de loges ainsi outragées. Voici cette pièce.

La loge d'*Emeth*, dit l'historien Clavel, adressa les plus vives remontrances au Suprême Conseil, qui, depuis longtemps, n'ayant point eu de séance publique, paraissait avoir abandonné les rênes de l'Écossisme, et laissait ainsi ses loges exposées sans défense aux coups de la puissance rivale. Le Suprême Conseil ne s'émut pas de cette protestation, *à laquelle il ne répondit point*, et il resta plongé dans la même inaction. Le découragement s'était emparé des loges écossaises : la loge d'*E-*

(1) Voyez Clavel, p. 269.

meth prit en main leurs intérêts, et rédigea une adresse énergique qu'elle fit parvenir au Suprême Conseil le 5 mai 1824. On y lisait :

« ..... Le Suprême Conseil existe-t-il encore? Voilà ce que se demandent tous les ouvriers pour qui la Franc-Maçonnerie n'est pas un vain nom. Depuis trop longtemps, ils n'entendent plus parler du Saint-Empire; il n'est plus connu chez eux que par tradition; ce n'est qu'un souvenir fugitif qui ne leur laissera bientôt plus que la faible impression d'un songe..... Nous devons le dire cependant : trois membres de la Suprême Puissance (les frères Muraire, de Fernig et Vuillaume) ne partagent pas la tiédeur de leurs collègues; eux seuls paraissent quelquefois dans nos temples délaissés; ils consolent, ils invitent à la patience le troupeau sans pasteur. Peut-être leur devons-nous plus encore, peut-être ont-ils provoqué quelques réunions de leurs il-

lustres frères ; et cependant quel bien ces réunions ont-elles produit ? Chacune avait pour objet quelque décision, quelque article réglementaire : comme si les meilleures mesures pouvaient être de quelque utilité quand on ne doit pas les suivre ! Aussi chercherait-on en vain tout ce qui a été décrété avec tant d'apparat... Depuis un assez long temps, nous travaillons sous un invocation idéale ; et nous sommes trop pénétrés de notre faiblesse pour ne pas craindre l'anéantissement de l'ordre, alors que le grand foyer en est presqu'entièrement éteint. Nous vous le dirons avec franchise, très-illustres frères..... Il est impossible de réparer le tort que votre tiédeur a fait à l'Écossisme ; mais il est temps encore d'en prévenir un plus grand..... Nous sommes persuadés que la justice de nos demandes vous engagera à y faire droit. Ce serait vous faire injure que de douter du succès ; car, en rejetant notre adresse, vous sembleriez nous dire que

vous voulez la ruine de l'Écossisme. Dans un tel cas, comme nous sommes maçons avant tout, nous nous croirions forcés d'imiter Samuel, et de nous prosterner devant un autre élu du Seigneur, puisque Saül répudierait l'huile sainte qui coula sur son front (1). »

L'inaction et l'apathie du Suprême Conseil est, comme on le voit, un fait traditionnel dans la Maçonnerie écossaise. Ce qui suit prouvera que, depuis 1824, la noble indolence de nos illustres chefs n'a jamais cessé de fomenter les mille et une discordes qui désolent le rite écossais. Revenons donc aux faits actuels.

XVII

Après l'affaire Bouvet et l'affaire Cresson arrive l'affaire Masson, puis l'affaire Zam-

(1) Clavel, *Histoire de la Franc-Maçonnerie*, p. 265.

boni, puis encore l'affaire Gaétano et cent autres dont on ne parle pas.

Il serait trop long, trop fastidieux pour le lecteur de lui faire connaître tous les intéressants motifs qui ont déterminé l'honorable F.·. Masson à donner sa démission.

La nature et la délicatesse de ces motifs nous font d'ailleurs un devoir de suspendre ici notre jugement. Mais la pièce authentique où se trouvent consignées les observations si judicieuses de l'honorable M. Masson sur la position dite *profane* du F.·. Renaud, sont, *au point de vue maçonnique*, d'une trop haute importance pour que ce document, curieux à consulter, n'ait pas été conservé dans les archives des *Indivisibles*. On l'y trouvera donc si personne ne l'en a fait disparaître, et ceux qui le consulteront seront bientôt convaincus que le F.·. Renaud, dont la parfaite honorabilité ne fait d'ailleurs doute pour personne, n'était cependant point, *maçon-*

niquement parlant, dans une condition à occuper la place de vénérable.

Nous ne nous étendrons pas non plus sur la démission du F.·. Gaétano qui, malgré les plus vives instances auprès du vénérable Renaud, n'a jamais pu obtenir de lui qu'un examen approfondi de nos principes et des discussions sérieuses sur ce sujet complétassent l'initiation maçonnique des *apprentis*. Comme tant d'autres qui s'abstiennent et se retirent en silence, le F.·. Gaétano s'est retiré devant la nullité de l'enseignement de la loge.

Nous ne parlerons pas des élections chapitrales dans lesquelles le F.·. Renaud se fait de sang-froid donner le surnom de *très-sage!* — Nous voulons bien le croire.

Nous ne parlerons pas des loteries plus ou moins maçonniques qui ont donné lieu à plusieurs plaintes et plusieurs démissions.

Nous en passerons encore beaucoup d'autres et des meilleures, parce que le

récit de tous ces faits anti-maçonniques nécessiterait un volume. Ce que nous pouvons en dire ici, c'est que tous ces actes regrettables sont complétement opposés aux principes et à l'esprit de notre ordre.

XVIII

Il est de par le monde un homme que nous ne voulons pas nommer, mais dont la position, l'expérience, le talent et le savoir constituent une autorité maçonnique incontestable et incontestée, un juge ès maître en tout ce qui concerne notre enseignement, nos lois, nos règles, nos us et coutumes, cet homme qui est maître et rose-croix écos.·., ancien orateur du R.·. chapitre des *Trinitaires* et démissionnaire du Suprême Conseil (pour des raisons de dignité maçonnique), ancien vénérable, fondateur de deux loges, membre d'hon-

neur de 37 ateliers, député de plusieurs loges aux assemblées législatives et constituantes du Grand-Orient; cet homme, dis-je, pourra, lui aussi, citer des faits écrasants contre l'inqualifiable conduite du vénérable Renaud en loge. Nous invoquons ici son honorable témoignage, car nous sommes persuadé que sa voix ne faillira pas à la cause de la vérité.

XIX

Revenons un moment aux initiations de F.·. Renaud et voyons ce que les néophytes de la Maçonnerie ont à y gagner. — Le F.·. Renaud, avec son papisme jésuitico-maçonnique, a parfaitement compris que l'apparat des formes est un bon moyen pour se passer du fond, mais ce qu'il ne voit pas, c'est que ce côté ridicule de la Maçonnerie en est aussi *l'oïdium*, et que, dans au-

cun cas, ce côté ne peut remplacer l'instruction maçonnique. F.·. Renaud se croit ILLUMINÉ, lui, quand au milieu d'un banquet, debout et le verre en main, il dit, en se donnant une de ces poses qu'on prête au Grand Condé à la bataille de Rocroi :

— Attention !

— La main aux armes !

— Haut les armes !

— En joue !

— Feu !

— Bon feu !

— Triple feu !

Il boit sa rasade ; puis ajoute d'un air valeureux et satisfait : Chargeons et alignons, mes frères !

Rien n'est plus comique encore que ce bon F.·. Renaud, lorsqu'avec une gravité vraiment magistrale, il nous apprend que la table s'appelle une *plate-forme ;* la nappe, un *voile ;* la serviette, un *drapeau ;* l'assiette, une *tuile ;* la cuillère, une

truelle ; la fourchette, une *pioche ;* le couteau, un *glaive ;* la bouteille, une *barrique ;* les lumières, des *étoiles ;* le pain, de la *pierre brute ;* le vin, de la *poudre forte ;* l'eau, de la *poudre faible ;* et les liqueurs, de la *poudre fulminante.*

Ce jargon passé de mode, qu'il qualifie de *mystique*, et qui rappelle quelque peu l'argot de la Cour des miracles, constitue cependant tout le talent, le savoir et l'enseignement maçonnique de F.·. Renaud. Nous demanderons au Suprême Conseil quelle utilité la grande famille des francs-maçons peut tirer d'un vénérable qu'on laisse ainsi dans l'ignorance?

XX

Que le frère Renaud cesse d'être uniquement maçon par la forme, qu'il retourne, s'il en a besoin, à l'A, B, C, de la Maçon-

nerie, c'est-à-dire à la *chambre obscure* ou *chambre des réflexions*, et là, à la lueur d'une lampe sépulcrale, au milieu des ossements, des cercueils et des suaires, les murailles s'ouvriront pour lui crier aux oreilles :

— *Si tu crains d'être éclairé sur tes défauts, tu seras mal parmi nous.*

— *Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connaît point ici.*

— *Si tu es capable de dissimulation, tremble, on te pénétrera.*

Ces paroles vraiment maçonniques sont dignes de devenir l'objet des plus sérieuses méditations de F.·. Renaud, nous prenons la liberté de les lui recommander, car il semble les avoir complétement oubliées.

Comment celui qui ne voit dans l'initiation maçonnique qu'une question d'argent, dans les *Indivisibles* qu'une sorte de petite église dont il se croit le sacristain, dans les fonctions de vénérable qu'une affaire de *baguette*, comment, dis-je, celui-

là ne serait-il pas le fléau de la Maçonnerie?

XXI

En effet, le mal est contagieux; son exemple, comme tout ce qui est mauvais, se propage avec une effrayante rapidité. Ainsi, les réceptions faciles et intéressées qui, par la faute du Suprême Conseil, prirent naissance dans les loges du rite écossais, ne tardèrent pas, par l'intermédiaire des *frères visiteurs*, à se répandre de proche en proche dans une infinité d'autres loges, voire même jusque dans celles du Grand-Orient. Quoique celles-ci comptent généralement beaucoup plus de membres appartenant aux classes éclairées, elles n'en subirent pas moins cette pernicieuse influence qui a détruit le véritable esprit de la Franc-Maçonnerie et écarté de cette ins-

titution la plupart des hommes qui devaient en être la gloire et le soutien. Citons quelques preuves à l'appui.

L'honorable rédacteur en chef du *Journal des Initiés*, un des principaux organes du Grand-Orient, disait lui-même dans ses colonnes : « Les francs-maçons ne se dou-
« tent pas du nombre considérable de let-
« tres que nous avons reçues d'hommes
« très-instruits et retirés de la Maçonne-
« rie, parce qu'ils n'y avaient point trouvé
« l'œuvre de progrès qui les y avait ame-
« nés (1). »

Un jour, c'est un ancien franc-maçon de *la Flèche* qui écrit au même journal :
« Initié dans ma jeunesse, je n'ai pas tardé
« à rester à l'écart de la Société maçonni-
« que, trouvant les travaux de la plus com-
« plète insignifiance dans la loge qui m'a
« reçu (2). »

Puis un autre jour, c'est un médecin.

(1) Numéro d'octobre 1862, p. 252.
(2) Numéro de septembre 1862, p. 234.

« J'ai eu l'honneur d'être admis à la « loge *l'Amitié* d'Arras... N'ayant point « trouvé dans cette institution la réalisa- « tion des idées de progrès et des senti- « ments de fraternité que j'avais rêvés, je « *m'endormis* comme la loge qui m'avait « donné l'initiation maçonnique, et je « n'eus point la pensée de chercher le ré- « veil dans une autre (1). »

Signé : SAVARDAN,

Docteur-médecin (Sarthe).

Dans son compte rendu des travaux du *Temple des familles*, le F.·. Richegardon prononce encore ces paroles : « On avait « un peu trop sommeillé dans les ateliers « de l'ordre; on s'y abandonnait encore « trop généralement à un formalisme qui « avait fait retirer les esprits les plus actifs, « les plus éclairés, les plus ambitieux du « progrès moral pratique. »

(1) Numéro d'octobre 1862, p. 252.

Enfin le F.·. Heullant, ex-grand-maître adjoint du maréchal Magnan, pose le doigt sur la plaie et s'exprime en ces termes :

« Les abus ont graduellement amené la « tiédeur parmi nos adeptes ; les réunions « des ateliers restent sans fruits ; *les nou-« veaux initiés, surtout s'ils ont de l'ins-« truction*, désertent nos rangs... Ils nous « abandonnent, croyant que la Maçonnerie « a fait son temps et que de nos jours elle « est sans objet. »

(*Bulletin du Grand-Orient*, octobre-novembre 1856.)

XXII

Il y a longtemps que l'abaissement de la Franc-Maçonnerie a commencé ; sa première période de décadence date de ses schismes et de ses premières divisions (1734) (1) ; aujourd'hui encore ces innom-

(1) Clavel.

brables défections que tant de bouches signalent n'ont d'autres causes que LES ABUS qui se commettent en loge. Les discordes sont le juste châtiment que la Providence réserve à toute société qui transgresse les lois de la justice et du devoir; son premier effet est de les diviser. Mais avant d'arriver à l'accomplissement de cette parole : « Tout royaume divisé contre lui-même périra, » elle les frappe encore de vertige et de délire. Déjà, s'il faut en croire Dulaure, qui écrivait au commencement de ce siècle, une bonne partie de la Maçonnerie serait tombée en enfance ; il compare les francs-maçons qui comme F.·. Renaud ne sont attachés qu'au côté ridicule de la Maçonnerie, à de grands enfants qui jouent à la petite chapelle. Voici du reste le tableau qu'il en fait :

... « Les loges, dit-il, n'ont jamais pu se « garantir des illusions de l'orgueil, ni « renoncer à leur goût pour les mensonges « imposants; mensonges que leurs mem-

« bres ne croient pas et qu'ils feignent de « croire. Leur origine qu'ils font remonter « au-delà des bornes trop circonscrites de « l'histoire et qu'ils placent dans les temps « fabuleux et héroïques ; les titres pom- « peux, magnifiques et étranges qu'ils se « prodiguent à eux-mêmes ; les décora- « tions, les rubans dont ils s'affublent ; l'air « grave et sérieux qu'ils gardent dans de « vaines pratiques, rappellent celui que « mettent les enfants en jouant à la petite « chapelle. C'est le côté ridicule de leur « association (1). »

Notez en passant que Dulaure, quoique notre adversaire, était un des esprits les plus éclairés, les plus droits et les plus libéraux dont s'honore la Révolution française. Resté fidèle à son drapeau, ses principes furent constamment les mêmes que les vôtres ; il les professa pendant toute sa vie, au milieu de tous les bouleversements

(1) Dulaure, *Hist. de Paris*, t. 8, p. 99.

politiques qui suivirent la Révolution. Membre du conseil des Cinq-Cents, il ne se retira qu'après le 18 brumaire et consacra le reste de ses jours à des travaux qui attestent sa foi au progrès et son amour pour l'humanité.

Nous avons vu, dans une note précédente, en parlant du chevalier Beauchêne, combien il s'est moqué des initiations maçonniques qui n'ont d'autre but que celui de ramasser de l'argent quand même; c'est qu'en effet, il voyait là une des plaies les plus profondes et peut-être les plus incurables de notre institution.

XXIII

Quand donc le Suprême Conseil se décidera-t-il à mettre un terme à toutes les réceptions plus que faciles qui, dans le rite

écossais, rappellent un peu trop le *compelle intrare* des fils de saint Dominique? Quand donc lui plaira-t-il de dire à tous les frères Renauds du monde qui vivent sous les lois de son obédience, que ce n'est pas tant le nombre des maçons qu'il faut considérer, mais la somme d'activité, d'intelligence et de dévouement, que chacun apporte à la propagation de nos principes, pour pouvoir atteindre le but que la Maçonnerie poursuit ?

La plupart des ouvriers qui appartiennent à la Franc-Maçonnerie écossaise, et ils sont très-nombreux à Paris, ne voient dans cette institution qu'une société de secours mutuels ; beaucoup y viennent avec cette idée, et personne au monde ne cherche à les dissuader de leur erreur ni à leur faire connaître le véritable but de l'institution. Il en résulte que la Maçonnerie écossaise, au lieu d'élever le niveau intellectuel des classes ouvrières, a versé elle-même dans le *compagnonnage*, sans offrir aux ouvriers

les avantages spéciaux que chacun d'eux pouvait trouver dans sa corporation.

Ces associations d'ouvriers appartenant à un même corps d'état ont un grand intérêt à mettre en commun les idées qui se rapportent à leurs besoins et à leur profession. Mais on pourrait, quand ils entrent dans la Franc-Maçonnerie, leur apprendre quelque chose de plus.

Depuis quelques années les remarquables travaux de M. Perdiguier, compagnon Avignonais (dit la Vertu), ont rendu un éminent service à tous les compagnons *sur le tour de France*.

Ils leur ont appris qu'on ne doit pas, au nom du *devoir* et de la fraternité, s'assommer mutuellement à coups de canne sur les grandes routes.

Voilà ce que F.·. Renaud, avec *sa baguette*, n'a jamais su leur dire.

XXIV

C'est du reste se méprendre singulièrement sur le but de la Maçonnerie, de ne voir en elle qu'une société de secours ou de bienfaisance. Comment le Suprême Conseil a-t-il pu laisser dénaturer jusqu'à ce point l'esprit de l'ordre qu'il représente? N'a-t-il donc jamais entendu cette voix d'outre-Manche qui lui dit : « Mais c'est un crime contre la Maçonnerie que votre conduite, vous avez pris cette admirable institution, dont la mission est d'éclairer et de moraliser les ignorants, de les élever au niveau de l'homme, d'effacer les distinctions des classes, de préparer sans secousses la régénération sociale, de précéder et de féconder le progrès, une institution qui n'est rien si elle n'est pas cela, et

vous en avez fait une espèce de tontine, de compagnie d'assurances, d'entreprise de repas de noces et de pompes funèbres. Comme si tout cela n'existait pas dans la société sans vous et mieux fait que par vous! Allons donc, vos pleureurs sont ridicules et vos repas mesquins! Les compagnies d'assurances paient à échéance régulière une prime plus élevée que la vôtre; si c'est là tout le rôle de la Maçonnerie, qu'elle disparaisse, elle n'a plus sa raison d'être! »

XXV

Le Grand-Orient a fait tous ses efforts pour s'opposer au mal que l'apathie du Suprême Conseil a toujours engendré (on lui a même reproché d'avoir trop élevé le prix de ses *initiations*, parce qu'il ne voulait choisir ses membres que dans les classes

éclairées). Après avoir longtemps assisté et lutté contre tant de maux et de désordres, il s'est enfin détaché de la branche-mère comme d'un foyer de corruption. Vains efforts ! Les *frères visiteurs* du Grand-Orient qui, par de louables raisons de confraternité, ont été admis à visiter les loges du rite écossais, en rapportaient chez eux le germe du mal que le Suprême Conseil tolère et entretient avec tant de complaisance.

Qu'a fait le Suprême Conseil, lui, pour épurer ses rangs et s'opposer à tous les fléaux qui ravagent et désolent le rite écossais? Rien ! absolument rien ! — Semblable au mauvais serviteur dont parle l'Evangile, il sème *silencieusement* au milieu de la nuit l'ivraie destructrice qui envahit et étouffe de toutes parts le bon grain répandu par la Maçonnerie française.

Cette espèce d'antagonisme qui existe dans les deux grands rites maçonniques se retrouve partout dans notre société dont

le passé est renversé, mais dont l'avenir n'est pas encore assis. Partout le bigotisme des hommes de parti, c'est-à-dire des pharisiens, se substitue à l'esprit de la loi. C'est le caractère de toutes les époques de transition. De quelque côté qu'on se tourne, on trouve toujours deux hommes, deux esprits, deux sectes, deux partis en présence, l'un qui veut avancer, l'autre qui veut reculer ; et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ces deux principes antagonistes se rencontrent souvent dans une seule et même société dont tous les membres se posent également en réformateurs. Le principe rétrograde s'appelle alors *l'ennemi intérieur*.

Ce qui se passe aujourd'hui dans l'Eglise protestante en est encore une preuve : le principe traditionnel ou principe d'autorité absolue est en opposition directe avec le principe libéral, défendu si dignement par M. Ath. Coquerel fils, et d'après lequel la souveraineté n'appartient qu'à la con-

science, à la vérité, à Dieu (1). Chez les Israélites, M. Bloch représente le parti *conservateur* et compressif, tandis que M. J. Cohen représente le parti libéral (2). Chez les catholiques, on trouve les gallicans qui, grâce aux jésuites, deviennent de plus en plus rares, et les ultramontains qui, ayant le haut pas, foisonnent dans toutes les sacristies, dans tous les salons et dans tous les journaux dits *religieux* (3).

En politique, la dynastie Napoléonienne,

(1) « C'est l'esprit de liberté qu'on a frappé en lui. M. Coquerel est coupable de ne pas accepter, sans réserve, tous les points du formulaire de La Rochelle. Il est coupable du même crime que Luther, Zwingle et Calvin, du crime de libre interprétation des Evangiles. » (*Opinion Nationale*, 3 mars 1864.)

(2) M. Michelet, dans sa *Bible de l'humanité*, n'a pas omis de nous signaler l'existence de ces deux partis qui, chez les Israélites, remontent à une haute antiquité. (Voyez p. 383.)

(3) Sous Louis XIV, tout le clergé de France était gallican, une grande partie l'était encore sous l'Empire. Aucun prêtre aujourd'hui n'ose publiquement se dire gallican. Bossuet est devenu pour nos ultramontains une espèce d'hérétique.

Tout prélat se croit hérétique,
Qui chez nous a le cœur français.

(BÉRANGER.)

issue de la Révolution, représente en France les principes de 89; tandis que les Bourbons de la branche aînée et de la branche cadette représentent réellement le parti toujours arriéré de ceux qui n'apprennent rien et n'oublient rien. — Malheureusement, nous devons le répéter, le vieux parti est à bout et le nouveau est à peine assis. La lutte acharnée des hommes du passé afflige le présent et compromet toujours l'avenir.

Dans la Franc-Maçonnerie, le Suprême Conseil, notre véritable *ennemi intérieur*, représente le principe aristocratique ou absolu, principe opposé à l'esprit maçonnique, tandis que le Grand-Orient de France représente le progrès, la démocratie et la liberté.

Le Grand-Orient a ses journaux, ses bulletins, ses annuaires qui lui permettent de respirer un peu l'air du dehors; l'Écossisme n'a rien de tout cela; confiné dans un horizon étroit et borné, il vit d'obscurité

et de ténèbres, sous le boisseau ou dans l'étouffoir du Suprême Conseil. Son morne silence n'est jamais troublé que par les évolutions tapageuses de la *baguette* de quelque F.·. Renaud, qui, de temps à autre, donne lieu à de vives protestations, toujours suivies de démissions fort regrettables.

XXVI

L'esprit de résistance qui aveugle le Suprême Conseil s'est manifesté d'une manière bien frappante et bien déplorable, il y a peu de temps ; voici à quelle occasion : L'empereur Napoléon III, dans le but de réunir les tronçons épars de la Maçonnerie française, crut un jour devoir se réserver le droit de nommer le Grand-Maître du Grand-Orient pour appeler, ensuite, tous les maçons sous la même bannière et réunir tous les rites français sous une

seule et même obédience. L'opposition qu'il rencontra dans les chefs du Suprême Conseil ne lui a pas permis de réaliser cette grande pensée. L'Empereur, pour ne rien violenter, résolut d'ajourner ce projet (1). Depuis cette époque, Sa Majesté est revenue sur sa première décision et la Franc-Maçonnerie est libre aujourd'hui de choisir le chef qui lui convient (2).

Pourquoi le Suprême Conseil n'a-t-il pas saisi avec empressement cette heureuse occasion de mettre un terme à toutes les haines et à toutes les rivalités qui depuis quatre-vingt-douze ans déchirent les deux rites? — Ah! pourquoi? C'est que son organisation aristocratique ne lui permet

(1) Nous disons *ajourner ce projet*, car les lignes suivantes écrites par M. Viennet nous autorisent à penser qu'il n'a pas été complétement abandonné:

« M. Boitelle me révéla que le gouvernement avait « décidé de laisser aller le rite écossais tant que je « serais de ce monde, et qu'après moi on aviserait. »

(Réponse au maréchal Magnan, p. 15.)

(2) Voyez encore, à ce sujet, les paroles du maréchal Magnan : *Journal des initiés*, année 1864, p. 139.

pas d'être tout à la fois aristocrate et démocrate; pourquoi? C'est parce qu'on ne peut servir deux maîtres à la fois :

— La Maçonnerie et le machiavélisme;

— Le progrès et l'anarchie;

— Le despotisme et la liberté;

— La lumière et les ténèbres;

— L'ordre et le désordre;

— La vérité et le mensonge;

— Parce qu'enfin on ne peut tout à la fois avancer et reculer.

XXVII

Mais d'où vient que le Suprême Conseil se trouve dans cette fâcheuse situation? — Le voici.

Les constitutions de la Maçonnerie écossaise sont l'œuvre d'un roi, une sorte de Louis XIV, un parangon du vieux régime; comment ne se ressentirait-elle pas de cette

royale extraction? On a beau faire, la caque sent toujours le hareng; et quoique le grand Frédéric de Prusse ait été, grâce à son voltairianisme, un prince fort avancé pour son temps, il n'en est pas moins vrai que Rousseau l'a peint d'un trait de plume lorsqu'il a écrit au bas du portrait de ce prince le vers suivant :

Il pense en philosophe et se conduit en roi.

Le Suprême Conseil paraît tout à fait coulé dans ce noble moule : il pense probablement en franc-maçon, mais sa conduite, sa justice, son tribunal ressemblent fort à la conduite, à la justice et au tribunal de l'Inquisition. Du reste, notre illustre Grand-Maître avoue lui-même que « les lois qui régissent les maçons écos-« sais sont signées par le plus absolu des « monarques, par celui qui fondait sa « puissance (non sur la légalité et la fra-« ternité, mais) sur l'obéissance pas-

« sive (1). » La seule volonté du prince était sa loi et l'État n'en connaissait point d'autre. Il parodiait à sa manière le mot de Louis XIV en disant : *Moïse menait ses Juifs comme il voulait*, *et moi je gouverne mes Prussiens comme je l'entends*.

Étonnez-vous donc à présent que la Maçonnerie, d'une nature essentiellement démocratique et libérale, soit représentée dans le Suprême Conseil par des hommes opposés à ses principes, des hommes qui ne voient et ne pensent qu'à travers les idées despotiques de leur royal législateur ! Aussi rien de plus bizarre, de plus incohérent, de plus bigarré, de plus arlequiné, que ce monstrueux assemblage qu'on nomme le Rite Ecossais :

Démocrate *en théorie* ;
Aristocrate par son organisation ;
Ecossais d'origine ;
Prussien par sa constitution ;

(1) M. Viennet. Réponse au maréchal Magnan, p. 19.

On se demande si le rite écossais est seulement français (1)?

XXVIII

Voilà F.·. Renaud bien excusable; élevé dans le rite écossais, il a sucé le lait tourné du Suprême Conseil et se trouve, comme lui, plus ou moins bâtard du grand Frédéric, dont la *baguette* ne différait de celle de notre vénérable Renaud qu'en ce qu'elle était plus longue et infiniment plus terrible. — Les malheureux soldats prussiens qui ont courbé le dos sous cette atroce et humiliante coutume en savent quelque chose.

(1) Plusieurs historiens ont émis des doutes plus ou moins fondés sur l'origine des constitutions écossaises. Nous n'avons pas à examiner cette question, nous prenons le fait et nous l'acceptons comme authentique, tel qu'il a été accrédité par les chefs de l'Ecossisme, pour apprécier bientôt cette noble origine en elle-même en nous plaçant au point de vue de notre illustre grand-maître.

Voltaire, qui vécut longtemps à la cour de Frédéric, affirme que ce monarque prenait souvent plaisir à assister à l'atroce exécution de la schlague qu'il faisait donner à ses soldats, sous les fenêtres de son palais. Il raconte la triste histoire d'un de ces malheureux à qui Frédéric fit couper le nez et les oreilles avant de le faire battre et de l'envoyer ensuite traîner la brouette à Spandau. L'ancien hôte de Potsdam nous a aussi laissé, dans ses mémoires, un étrange tableau de la vie privée et militaire de ce GRAND HOMME. Nous ne le mettrions pas sous les yeux des jeunes filles, mais vous, enfants de l'Écossisme, vous, qui voulez connaître votre sage et immortel législateur, lisez :

« ... Il (le grand Frédéric de Prusse)
« faisait venir deux ou trois favoris, soit
« lieutenants de son régiment, soit pa-
« ges, soit édukes, ou jeunes cadets. On
« prenait du café. Celui à qui on jetait
« le mouchoir restait un demi-quart

« d'heure tête à tête. Les choses n'al-
« laient pas jusqu'aux dernières extré-
« mités, attendu que le prince, du vivant
« de son père, avait été fort maltraité
« dans ses amours de passade, et non
« moins mal guéri. Il ne pouvait jouer
« le premier rôle : il fallait se contenter
« des seconds.

« ... Ce gouvernement singulier, ces
« mœurs encore plus étranges, ce con-
« traste de sévérité dans la discipline mi-
« litaire et de mollesse dans l'intérieur du
« palais, des pages avec lesquels on s'amu-
« sait dans son cabinet et des soldats qu'on
« faisait passer trente-six fois par les ba-
« guettes sous les fenêtres du monarque
« qui les regardait, tout cela composait
« un tableau bizarre que peu de person-
« nes connaissaient alors (1). »

Trente-six fois à la baguette ! Bon Dieu ! voilà ce que cet auguste prince appelait,

(1) Voltaire, *Œuvres complètes*, t. 92, p. 270 et suivantes.

dans son royal langage, gouverner ses Prussiens à sa manière!

Pendant que nous sommes en Prusse, disons un seul mot de la Franc-Maçonnerie de ce pays, qui a si bien conservé les traditions de son royal grand-maître.

Fille aînée du grand Frédéric, la Maçonnerie prussienne, qui fait partie de l'Écossisme, est un véritable modèle d'intolérance.

C'est elle qui, en voulant exclure les juifs de son sein, a donné naissance à une des branches du schisme qu'on nomme aujourd'hui le rite de Misraïm; car Misraïm est devenue le principal refuge des juifs exclus de la Franc-Maçonnerie par l'Écossisme de Prusse, et c'est encore le Grand-Orient qui donna les premières constitutions à l'*aurore naissante* de Francfort.

Partout où il se trouve, le rite écossais ne nous offre qu'une perpétuelle négation de nos principes et un exem-

ple choquant de la suprématie des castes (1).

XXIX

Les maçons français ne sauraient, malgré la noble origine de leurs constitutions prussiennes, accepter plus longtemps un mélange d'idées, d'actes et de principes si opposés, si contraires, si disparates et, disons le mot, si suspects aux yeux de tous; car les faits et gestes du Suprême Conseil

(1) Comme contre-poids à l'intolérance maçonnique, nous reproduisons avec plaisir l'article suivant que nous trouvons dans le *Moniteur* du 15 octobre 1864, et qui prouve que la société dite profane peut quelquefois servir de modèle à la société soi-disant perfectionnée des francs-maçons :

« Le journal officiel de la ville libre de Francfort « a publié, dans son numéro d'hier, la loi qui établit « l'égalité politique des citoyens du culte israélite. « Cette loi est ainsi formulée :

« *Article unique*. Les restrictions qui limitaient « jusqu'à présent les droits politiques des citoyens du « culte israélite sont supprimées. »

sont un perpétuel démenti à l'esprit de notre institution.

Si les dignités donnaient la capacité et le savoir, les chefs du rite écossais seraient des anges et leur gouvernement serait parfait. Mais il n'en est pas ainsi. Ce gouvernement qui se croit démocrate, mais dont la constitution a été tracée « *par le plus absolu des monarques*, » se trouve fatalement rivé à tous les vices que traîne à sa suite une constitution monarchique. — Ainsi, dans le rite écossais, les chefs du Suprême Conseil se recrutent, se choisissent et se nomment entre eux sans aucune espèce de contrôle, sans même que ceux qui sont le plus intéressés à ces nominations y prennent aucune part. Les grenouilles au moins avaient le droit de demander un roi, les francs-maçons de l'Écossisme n'ont pas à s'en occuper : soit qu'on les croie indignes ou peu capables de bien faire ce choix, on leur a enlevé ce souci. C'est le grand-maître lui-même qui nomme son succes-

seur, et personne n'a rien à y voir. On conviendra que, pour des hommes de progrès qui se posent en démocrates, les chefs de l'Écossisme sont un peu arriérés, et cela, quand la société *profane*, c'est-à-dire toute la France, jouit du suffrage universel qui, dans la Maçonnerie, devrait être à l'état de perfection.

Mais ce qu'il y a de pis, au milieu de toute cette anarchie, c'est que la constitution maçonnique écossaise est immuable ; personne ne peut y toucher, pas même le grand-maître. Frédéric a eu le soin de ne laisser aucune porte ouverte aux améliorations. L'expérience, même celle des siècles, ne peut modifier son œuvre. Et c'est là ce que, par un inqualifiable abus des mots, notre respectable grand-maître appelle une constitution *bien cimentée*. Lorsque l'Empereur lui témoigna le désir d'une fusion entre les deux rites, M. Viennet en fut réduit à répondre par un *non possumus*.

« La dissolution peut être prononcée,
« dit-il, mais UNE FUSION EST IMPOS-
« SIBLE..... L'ordre que j'aurai donné
« pour satisfaire au désir de l'Empereur
« aurait été considéré comme une abdica-
« tion, et mon lieutenant, qui doit être
« mon successeur immédiat, se serait à
« l'instant proclamé grand-maître. Si ce-
« lui-là m'avait imité, le plus ancien ma-
« çon du trente-troisième degré aurait
« pris sa place, et il en eût été ainsi jus-
« qu'au dernier du tableau (1). »

Voilà donc tout le Suprême Conseil à genoux devant ses constitutions, comme un groupe de sauvages devant ses fétiches, et son grand-maître déclarant au nom de ces mêmes constitutions que la fusion des deux rites, c'est-à-dire la fraternité maçonnique, est impossible.

(1) M. Viennet. Réponse au maréchal Magnan, p. 27.

XXX

Savez-vous quelle est la grande raison alléguée par notre illustre maître dans sa brochure? — C'est que le rite écossais étant plus ancien que le Grand-Orient, il ne doit pas se laisser absorber par ce dernier. Il faut convenir que cette raison, d'ailleurs assez pauvre en elle-même, doit paraître au moins étrange dans la bouche d'un apôtre du progrès. Si jamais ce système pouvait être érigé en principe, il faudrait désespérer de l'avenir, car, avec le respect ou le fanatisme des *vieilleries*, il n'y a point de réforme possible. Tout ce qui est usé, vermoulu, hors de service ou tombé en enfance, invoquerait le droit d'ancienneté. Pour bâtir il faut démolir; et, quand la place est occupée, toute amélioration suppose une démolition.

Vous êtes les plus anciens, dites-vous. Peu nous importe, si vous êtes les plus arriérés. Ce que nous devons examiner, et ce qu'il est surtout nécessaire d'approfondir, c'est de savoir si vous êtes les plus justes; si le gouvernement de l'Écossisme est meilleur que celui du Grand-Orient; si, en un mot, la forme démocratique ne convient pas mieux à notre institution que la forme monarchique. — Voilà la question. Mais il suffit de la poser pour qu'elle soit immédiatement résolue; elle ne fait doute pour personne.

Peu nous importe que vous soyez les plus anciens si vous êtes atteints d'une incurable caducité morale. Il est de fait que vous êtes au Grand-Orient ce que le catholicisme est au protestantisme, plus ancien il est vrai, mais aussi moins neuf, moins vert et moins vivant, plus usé (1).

(1) Il convient de rappeler ici que l'Eglise catholique romaine n'est pas la première Eglise chrétienne; c'est l'Eglise grecque orientale qui est l'Eglise mère, le

Le protestantisme a fait faire, dans l'ordre religieux, un pas à la liberté, à la conscience humaine, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, il a fait avancer Dieu. De plus, le protestantisme, ainsi que le Grand-Orient de France, ont l'avantage d'être en harmonie avec nos institutions modernes. Ils n'en sont pas l'*ennemi*, et c'est quelque chose. Nous savons bien qu'en théorie vous êtes démocrates, mais en pratique vous vous souciez fort peu de ce titre.

Vous êtes les plus anciens! d'accord. Mais, dans ce monde, on ne gagne guère à vieillir; lorsqu'on ne devient pas meilleur on devient pire, et nous avons vu que la Maçonnerie écossaise est entrée de bonne heure dans sa période de décadence. Elle

berceau du christianisme. Mais qu'est-ce que cela prouve au point de vue de la vérité? absolument rien! — De même, est-ce que le droit de primauté, si abusivement invoqué par M. Viennet, peut compter pour quelque chose dans la balance des principes et des vérités maçonniques? Assurément non.

n'a pas compris que tout gouvernement qui veut être éternellement jeune doit continuellement se dépouiller de ses vieilleries, au lieu de se nourrir d'absurdes et gothiques préjugés. — Vous avez fait votre temps : réformez-vous ou retirez-vous, c'est l'un des deux. Éclaireurs de la veille, vous êtes devenus les traînards du lendemain.

Votre titre d'ancienneté n'en est donc pas un, hormis que, considérant la Maçonnerie comme une chose exploitable, vous invoquiez le droit de premier occupant et que vous disiez : Propriété vaut titre. Dans ce cas nous n'avons plus à discuter une pareille raison, c'est au public de l'apprécier. Mais si vous parlez au nom du droit et de la justice, au nom du progrès et de la morale, au nom des principes maçonniques, nous nions que votre ancienneté soit un titre, car vous tournez le dos au progrès : Esaüs de l'Écossisme, vous vendez tous les jours votre droit d'aî-

nesse pour l'or des initiations anti-maçonniques.

Autrefois le Suprême Conseil soutenait encore qu'il était dépositaire de « *sublimes connaissances* » (Clavel, p. 258), dont le rite écossais était seul en possession. Ce petit système a été abandonné par M. Viennet sans que la Maçonnerie ait jamais pu savoir en quoi consistaient ces « *sublimes connaissances !* »

XXXI

Lorsque l'Empereur vous demandait une *fusion*, ce n'était donc pas, comme vous l'avez prétendu, un *suicide* qu'il exigeait de vous, mais une *régénération* générale, une *refonte* de toute la Maçonnerie française, qui d'ailleurs restait maîtresse d'elle-même, puisque nulle puissance au monde ne saurait lui arracher ses prin-

cipes sans lui déchirer en même temps les entrailles. Ces principes ont été hautement proclamés par le maréchal Magnan, et vous l'avez repoussé! Croyez-vous donc vous attribuer à vous seul le monopole de la morale et de la vérité? ces biens ne vous appartiennent pas, ils sont à tous et le progrès consiste à les répandre autour de vous dans toute l'humanité, en vous unissant d'abord à ceux de vos frères qui professent les mêmes principes et les mêmes doctrines. Pleins de vous-mêmes et de votre autocratie, vous avez fermé l'oreille à tous les conseils et rejeté tous les moyens de conciliation. Ignorez-vous donc que toute la force de la Maçonnerie est dans son association, tandis que sa faiblesse est dans ses rivalités et ses divisions? Vous êtes semblables à une goutte d'eau qui refuserait de retourner à l'Océan, lorsque les lois de la gravitation l'y précipitent sans cesse. Que nous importent, à nous, vos querelles séculaires et vos rivalités avec le

Grand-Orient? A nos yeux, la meilleure de toutes les constitutions est celle qui offre le plus de garantie aux faibles contre le despotisme et les abus des forts. Quoi que vous fassiez, nous irons toujours là où la justice se rend, chez ceux qui écoutent nos plaintes et respectent nos droits; car, sans la justice la liberté n'est qu'un mot, la fraternité qu'un mensonge et l'égalité qu'une dérision.

XXXII

En Italie, le rite écossais s'organise et tend de jour en jour à se constituer sous la forme démocratique. Pourquoi ne suivriez-vous pas cet exemple? Hommes de progrès ! soyez moins superstitieux, rejetez ce fétichisme que vous affectez pour votre constitution dont vous faites une relique, dépouillez-vous de cette défroque usée,

vieillie et qui ne sied point à notre ordre ; réformez votre organisation administrative et bientôt tous les vices qui sont familiers à l'aristocratie disparaîtront de votre sein, emportés par le souffle de la liberté et de la souveraineté démocratique.

Ce n'est point de votre faute si, comme l'a observé Montesquieu, tout ce qui est monarchique est fatalement anarchique ; mais votre tort à vous, c'est de vouloir demeurer aveuglément dans un état qui n'est point celui de la Maçonnerie.

Quand la coque d'un vaisseau est usée, vermoulue, on la change, on la radoube : faites de même, car vous ne marchez plus et, par vos vaines prétentions, vous êtes devenus un objet de risée pour ceux qui vous connaissent. Il en est temps encore, effacez-vous, annulez-vous devant l'intérêt général, brûlez vos constitutions, et, s'il le faut, nouveaux Lycurgues, retirez-vous dans l'île de Crète, mais ne vous couchez pas en travers dans la voie des réconciliations.

N'empêchez pas la masse des maçons qui réclame ce bienfait de s'unir sous le drapeau de la grande unité maçonnique ; d'aristocrates que vous êtes, faites-vous démocrates et laissez à nos adversaires communs ce *non possumus* qui ne vous appartient pas.

Quel mal y aurait-il à ce que le Suprême Conseil se mît en *sommeil*, et que son pouvoir directeur passât provisoirement (en attendant une fusion générale) entre les mains d'un groupe d'hommes qui constitueraient une grande loge sous le nom de LA RÉFORME MAÇONNIQUE ? Non certes, il n'y aurait aucun mal ; car, semblables aux enfants vaniteux auxquels Dulaure les a comparés, les chefs du Suprême Conseil ne sont sages que quand ils dorment.

Lorsqu'en 1791 la révolution française mit toutes les loges en *sommeil*, elles y restèrent jusque sous le Directoire, mais elles ne furent pas plus tôt *réveillées* que les querelles et les divisions de leurs au-

gustes chefs recommencèrent dans le Suprême Conseil.

Si la Franc-Maçonnerie, grâce à la vitalité de ses immortels principes, et à sa puissante organisation en loge, a pu survivre jusqu'à ce jour à toutes vos querelles et vos divisions, convenez que ce n'est point de votre faute. L'anarchie dans laquelle vous la tenez plongée depuis que vous la gouvernez et qui n'a d'autre cause réelle que celle de votre personnalité, a absorbé tout votre temps. Vous vous êtes crus en droit de tout sacrifier à l'existence *de votre chère dynastie!* Qu'en est-il résulté? Affaiblis par ces luttes fratricides, énervés par cet antagonisme que vous prolongez et qui déchire la Maçonnerie en mille lambeaux (1), vous avez abandonné, sans aucune surveillance,

(1) Voici comment l'Ecossisme est morcelé. — « Le Grand-Orient de France possède 269 loges qui sont ainsi réparties: 205 suivent le rite français; 22, le rite écossais ancien et accepté; 40, ces deux rites à la fois; 1, le rite écossais ancien accepté et rectifié; 1, le rite français et le rite écossais philosophique; 1, le rite

la direction des loges à l'*humour* plus ou moins plaisante des F.·. F.·. Renauds dont au fond vous semblez fort peu vous soucier.

XXXIII

Oui, nous avons le droit de vous dire aujourd'hui : Membres du Suprême Conseil, vous avez manqué à votre mandat, ou plutôt à votre mission, vous n'avez pas su, pour élever et constituer votre société, attirer à vous, ni conserver les hommes instruits qui étaient animés des sentiments les plus maçonniques, ceux qui avaient pris votre institution au sérieux. Au contraire, vous avez en quelque sorte encouragé la cor-

écossais philosophique seul; 1, le rite écossais de Hérédom. »

— Voyez encore à la fin de ce volume le tableau synoptique de tous les schismes maçonniqnes. Lettre (A)

ruption des masses: la plus grande partie des hommes qui vous sont demeurés fidèles ne sont restés chez vous que par des motifs d'intérêt purement étranger à l'esprit de la Maçonnerie. Ceci est tellement vrai, que vos meilleurs amis ne craignent pas de le proclamer tout haut, en loge ; les journaux maçonniques même , *maçonniques !* — notez ceci — le publient. Mais le mal est si profondément enraciné dans vos entrailles que rien ne vous corrige, vous fermez l'oreille à toutes les plaintes, à tous les avertissements, à tous les reproches; la voix de vos amis est, sur votre cœur, aussi impuissante que celle de vos ennemis. Si vous en doutez, écoutez cet aveu irrécusable, la preuve de tout ce que nous alléguons ici.

« Ce n'est pas sur les hommes qui
« viennent dans la maçonnerie avec des
« idées philosophiques qu'il faut compter : ceux-là s'en vont ; il faut
« compter sur ceux qui y viennent avec

« DES IDÉES D'INTÉRÊT, CAR CEUX-CI Y RES-
« TENT (1). »

C'est vous, membres du Suprême Conseil, qui gouvernez la Maçonnerie écossaise, c'est vous seuls qui êtes responsables de tout ce mal, c'est sur vous que doit retomber l'anathème. — Hormis que, pleins du sentiment de votre nullité maçonnique, vous ayez la prétention de régner sans gouverner, « *comme une corniche règne autour d'un plafond* (2). »

XXXIV

Il ne nous appartient certainement pas de sonder, avec les faibles lumières de notre raison, les principes et les mobiles qui

(1) *Journal des initiés,* p. 12, janvier 1864.
(2) Paroles de Lamennais au gouvernement de juillet.

dirigent la conduite du Suprême Conseil; mais en présence des faits et actes que nous venons de rapporter, il demeure bien avéré que c'est avec des idées d'intérêt que le gouvernement de l'Ecossisme recrute et enchaîne ses plus fidèles élus. Ceci du reste se trouve encore confirmé par la parole très-significative de l'illustre maréchal Magnan, qui disait, il y a peu de temps, au F.·. Richegardon : *Vous qui avez un journal, vous devriez bien faire savoir que je ne croyais pas venir présider* UNE SOCIÉTÉ DE SOLLICITEURS. — Allez donc après cela, Rose-Croix ! Kadoches ! Grand-Haches ! Noachites ! vous proclamer les fils et les héritiers de Zoroastre, de Manou, de Brahma, de Bouddha et de Salomon, les conservateurs de la sagesse antique. En vérité, il faut y mettre plus que de la bonne volonté pour vous croire.

Un des hommes les plus honorables et les plus instruits de la Maçonnerie française, notre savant F.·. Ragon, a dit : « *Faire*

connaître la Franc-Maçonnerie, c'est la faire aimer. »

Il faut supposer qu'en écrivant ces lignes, il avait en vue les principes de la Maçonnerie française, et non les actes du Suprême Conseil qui ne s'occupe guère de justifier cette parole, depuis que le rite écossais fonctionne à Paris. Jamais ses chefs n'ont pu se purger du mauvais levain de leur origine. Que le Suprême Conseil ne vienne donc pas, suivant son habitude, rejeter la cause de tous ces maux sur les chefs du Grand-Orient, car c'est dans les flancs même du rite écossais que le virus de tous ces désordres a été primitivement inoculé ; nous allons essayer de le démontrer.

XXXV

Corrompu dans sa source (par la *perfide Albion*), le rite écossais s'établit en France

sous les plus funestes auspices ; trois lords anglais l'y introduisirent, non pour défendre la cause de l'humanité contre tous les despotismes qui courbent servilement le front des peuples vers la terre, ce qui est le plus grand but avoué de la Franc-Maçonnerie, mais pour servir le parti royaliste de la maison des Stuarts. On voit déjà, par ce simple exposé, au milieu de quels événements les faits se sont produits.

La révolution de 1649 avait ébranlé le trône de la monarchie anglaise, la tête de l'infortuné Charles I[er] venait de rouler sur l'échafaud et la république était proclamée. Charles II, après avoir été battu par Cromwell à Dunbar et à Worcester, se sauva en exil où, dit-on, il se fit recevoir franc-maçon (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque, les *accepted masons* qui

(1) Dulaure ne dit pas que ce prince fut franc-maçon, mais les lignes suivantes nous autorisent à penser que le dernier prétendant, Charles-Edouard, deuxième fils de Jacques II, se fit initier pendant son exil. « Les Anglais, surtout ceux du parti du Préten-

appartenaient au parti royaliste intriguèrent dans toutes les loges pour se faire des partisans et arriver à la restauration de la monarchie des Stuarts.

Ces réunions de royalistes anglais qui s'abritaient dans les temples maçonniques pour échapper à la politique ombrageuse de Cromwell, furent fatales à l'esprit de l'ordre. Quelques années plus tard, lorsque la seconde révolution éclata, sous Jacques II, en 1688, les mêmes courtisans et les mêmes intrigues continuèrent à dénaturer le but de notre institution. — Ainsi, sans la révolution d'Angleterre, nous n'aurions peut-être jamais eu de loges maçonniques en France, et cette révolution est

dant, et ce prince lui-même, favorisaient la propagation des loges maçonniques. Charles-Edouard Stuart, se trouvant à Arras, le 15 avril 1747, délivra aux maçons de cette ville « une bulle d'institution de « chapitre primordial, sous le titre distinctif d'*Ecosse* « *Jacobite*, dont il conféra le gouvernement aux « avocats l'Agneau et Robespierre. » (*Histoire de Paris*, t. 8, p. 94.)

Il est bon de faire observer que c'est du père de Robespierre, le conventionnel de 93, qu'il s'agit ici.

cause que la Franc-Maçonnerie nous est d'abord arrivée corrompue, dénaturée, bouleversée par l'esprit de parti.

XXXVI

A l'humanité, les lords anglais substituèrent une créature, un individu, leur prince ! Entre leurs mains, la Maçonnerie devint pour ainsi dire l'arme des factions. Une poignée de seigneurs révoltés contre les pouvoirs légalement établis (car tous les grands corps constitués d'Angleterre avaient reconnu et proclamé la royauté de Guillaume III) fit de la Maçonnerie le marche-pied de toutes les ambitions personnelles ; elle devint en quelque sorte le Coblentz où se réfugièrent tous les courtisans, tous les hommes de parti qui, pendant 97 ans (de 1649 à 1746), se mirent au

service des deux prétendants à la couronne (François-Édouard et Charles-Édouard).

On comprend tout ce que les soutiens de la politique corrompue des Stuarts et les partisans du système clérical à Londres durent introduire de venin dans l'ordre maçonnique. Souples comme des couleuvres, dissimulés, flatteurs, insinuants, égoïstes, pervers comme le sont tous les hommes de cette trempe, ces honnêtes courtisans étaient d'autant plus dangereux qu'ils possédaient la politesse du vice qui imite les vertus qu'on n'a pas ; ce qui, on le sait, était le caractère distinctif de la cour machiavélique des Stuarts, mettant toujours, du reste, l'intérêt privé à la place de l'intérêt général et marchant d'un pas oblique vers le but ténébreux qu'ils n'osaient point avouer ouvertement.

C'est sous ces nobles auspices que le rite écossais s'établit en France et vint ouvrir sa première loge au château de Saint-Germain, où le roi Jacques II avait reçu asile.

Jacques II mourut dans ce château en 1701, mais, comme nous l'avons dit, le parti des prétendants, représenté par son fils (1) et petit-fils, continuait à agiter l'Europe et à intriguer dans les loges en Angleterre, mettant Dieu et diable à leur service, Rome, Louis XIV et la Franc-Maçonnerie, sans pouvoir reconquérir le trône qu'ils avaient perdu (2). Ce ne fut donc que quelques années plus tard, en 1725, que les trois lords anglais, lord Dervent-

(1) Le docteur Herpin de Metz, l'un de nos savants les plus modestes et les plus distingués, vient de jeter une vive lumière sur ce point obscur de l'histoire d'Angleterre. Il résulte de ce document que le fils de Jacques II, pour lequel Louis XIV levait des armées et faisait la guerre en Europe ; pour lequel on corrompait l'institution maçonnique dans les loges en France et en Angleterre ; pour lequel Rome intriguait dans toute la Grande-Bretagne, n'était qu'un enfant introduit frauduleusement dans la famille royale, uniquement dans le but de renverser le protestantisme en Angleterre. — Ne voulant rien altérer de l'important récit que nous empruntons au docteur Herpin, nous croyons être agréable à beaucoup de lecteurs en reproduisant cette pièce dans toute son intégrité. — Voyez la note (B) à la fin du volume.

(2) L'histoire nous offre plus d'un exemple de princes qui se sont servis des sociétés philanthropiques pour les faire tourner au profit de leur intérêt personnel.

Waters, le chevalier Masquelyne et sir d'Héguertry, se réunirent pour fonder à Paris chez Huré, traiteur anglais, rue des Boucheries-Saint-Germain, la loge maçonnique qui passe aujourd'hui pour la première établie en France. Les travaux s'ouvraient et se fermaient à l'instar de la grande loge de Londres à laquelle elle était affiliée et qui lui envoyait ses mots d'ordre, ses plans et ses inspirations.

Ces intrigues de cour et de courtisan durèrent dans les loges françaises jusqu'en 1746, époque à laquelle le premier grand-maître du rite écossais en France, lord Dervent Waters, eut l'imprudente idée de retourner à Londres où il fut décapité. Compromis dans la rébellion du dernier prétendant, Charles-Édouard, qui venait

C'est ainsi qu'on vit, au commencement de notre siècle, la reine Caroline d'Autriche, qui, après son expulsion du trône de Naples, s'était réfugiée en Sicile sous la protection des Anglais, parvenir à faire adopter par beaucoup de membres de la Carbonara un but exclusivement politique, tendant au rétablissement de sa dynastie.

de perdre la bataille de Culloden, il fut arrêté comme factieux et périt sur les derniers échafauds qui mirent fin à la révolution d'Angleterre. La Providence voulut que ce lord qui, en sa qualité de grand-maître, est le premier introducteur et le premier corrupteur de la Maçonnerie en France, payât de sa tête son crime de lèse-humanité. — Telle est en somme la glorieuse et *démocratique* origine de ce fameux rite écossais, dit ancien et accepté, dont s'honore si maladroitement notre Suprême Conseil.

XXXVII

La plupart de ceux qui entrent dans la Maçonnerie écossaise avec des idées philosophiques se laissent piper à ces qualifications pompeuses, *ancien et accepté*, qu'on a

soin de faire sonner bien haut à l'oreille des néophytes. Comme on ne peut en réalité connaître la Maçonnerie qu'après l'avoir traversée, on accepte ces mots sans examen, et pour ainsi dire sous bénéfice d'inventaire; l'on respecte *à priori* le pavillon qui couvre la marchandise, croyant d'ailleurs trouver dans ces trois mots officiels une sorte de preuve ou de garantie, que le rite écossais possède seul la pure et primitive doctrine qui donna naissance à l'institution. Les autres branches de la Maçonnerie ne se présentent plus à l'esprit que comme des schismes enfantés par l'erreur ou le mensonge. Nous avouons que, pour notre propre compte, c'est ainsi que les choses se sont passées. Mais quelle déception, lorsqu'au lieu des eaux vivifiantes de la science et de la philosophie, on ne trouve au sein de l'Écossisme qu'un ruisseau fangeux dont les flots, continuellement agités par les vents de l'orgueil, ne laissent jamais pénétrer dans leur masse

le moindre rayon de lumière ! Il n'y a de vie dans ce séjour de ténèbres et d'ignorance que pour les petites passions et les sottes vanités de *ceux qui y restent par des idées d'intérêt;* ils s'y plongent, ils y barbotent tout à leur aise. Mais aucune science, aucune philosophie ne sauraient y trouver leur place.

Et qu'on ne crie pas à l'exagération ! Nous allons bientôt prouver que nous n'exagérons rien ; il n'y a rien de forcé, rien d'outré dans l'exposé des faits que nous retraçons ici. En voyant l'extrême légèreté avec laquelle l'Écossisme admet un grand nombre d'adeptes, doit-on s'étonner que ces réceptions à outrance amènent dans les loges les éléments les plus hétérogènes, les plus discordants et les plus anti-maçonniques qu'on puisse imaginer ? Nous sommes donc, comme on ne tardera pas à en être convaincu, resté bien au-dessous de la réalité historique.

Pour enlever tous les doutes qui pour-

raient encore subsister à cet égard, nous laisserons la parole à l'un des historiens les plus éclairés dont s'honore la Maçonnerie moderne, à l'honorable F. Clavel. Son impartiale autorité est d'autant moins suspecte que cet auteur a été longtemps Vén.·. d'une loge appartenant au rite écossais.

On verra, en le lisant, que la simonie maçonnique est de vieille date chez les frères de l'Écossisme, et ce n'est point sans surprise qu'on apprendra qu'au commencement de ce siècle, de hauts dignitaires de l'ordre ont osé détourner à leur profit des sommes considérables enlevées au trésor de la société. Le F. Clavel nous découvre à ce sujet un fait capital, c'est que *cette honteuse simonie a été autrefois la cause qui a empêché les chefs du rite écossais de s'unir au Grand-Orient*. Laissons parler le F. Clavel.

XXXVIII

« Les trafiquants de Maçonnerie, auxquels la série des trente-trois grades du rite ancien et accepté ouvrait une mine si abondante de profits illicites, avaient été des plus ardents à pousser à la rupture du concordat, espérant qu'à la faveur de l'anarchie qui en serait la suite, ils pourraient se livrer impunément à la branche d'industrie qu'ils exploitaient. Ils se bornèrent d'abord à des réceptions clandestines aux plus hauts degrés de l'Écossisme ; mais, peu à peu, ils s'enhardirent, et le frère Abraham, entre autres, alla jusqu'à délivrer, de sa propre autorité, des constitutions de chapitres, de conseils et de consistoires..... Le comte de Grasse lui-même, assure-t-on, faisait métier de Maçonnerie. On l'a notamment

accusé d'avoir remis à un frère Hannecart-Antoine, en 1809, avant de partir pour l'armée d'Espagne, un grand nombre de diplômes en blanc, revêtus de sa signature, pour que ce frère en tirât un parti pécuniaire et que le montant de la vente fût partagé entre eux. Ce qu'il y a de positif, c'est que, s'il n'a pas trempé dans ces honteux tripotages, il les a du moins connus et tolérés au commencement.

Les hommes dont le frère de la Motta s'était entouré pour fonder le Suprême Conseil de New-York étaient aussi des trafiquants de Maçonnerie, plus adroits cependant et moins cyniques que Cerneau. Ils s'étaient complétés par quelques personnes honorables, dont les noms leur servaient de recommandation et de manteau. A l'abri de ces noms, ils détournaient à leur profit les droits provenant des réceptions et des diplômes; et, pour se dispenser de rendre des comptes, ils ne convoquaient le Suprême Conseil qu'à des

époques éloignées et irrégulières, et seulement pour procéder à des initiations, dont le cérémonial, prolongé à dessein, remplissait toute la séance et ne permettait pas qu'on s'occupât d'autre chose. A diverses reprises ils fulminèrent contre leur concurrent, le frère Cerneau, l'accusant d'abuser de la confiance des maçons en leur conférant un faux Écossisme dont il était l'inventeur, et de s'approprier les sommes résultant de la collation des grades et de la délivrance des diplômes.

Au mois de juin 1816, la dissidence écossaise tint, au local du Prado, place du Palais-de-Justice, une assemblée générale pour la célébration de la fête de l'Ordre et pour l'inauguration des bustes de Louis XVIII et du comte d'Artois..... Mais, peu de jours après, le grand-commandeur fut obligé de quitter Paris pour se soustraire aux poursuites qui étaient dirigées contre lui pour défaut de paiement d'une lettre de change. En son ab-

sence, les choses changèrent de face. Il y eut des réceptions scandaleuses et un honteux trafic de la Maçonnerie. De vives réclamations, à ce sujet, lui furent adressées. Il écrivit pour que le désordre cessât. On ne tint aucun compte de ses représentations, et les meneurs irrités songèrent à l'exclure du Suprême Conseil. Le frère de Maghellen était l'âme de cette brigue. Instruit des projets que l'on nourrissait contre lui, le chef de l'Écossisme s'occupa de les déjouer. Du fond de sa retraite, à Versailles, il prit des mesures rigoureuses contre ses adversaires; il chargea, le 28 juillet 1817, le général de Fernig, secrétaire du Saint-Empire, et neuf inspecteurs généraux, « de préparer un triage sévère et de dresser un tableau des officiers ainsi que des membres des hauts grades qui, par leur moralité, leurs vertus et leur rang dans la société, fussent capables d'honorer l'art royal et de relever l'étendard de l'Écossisme; » il décréta que tous les arrêtés

pris sans sa participation, depuis le 1er juillet 1816, étaient considérés comme non avenus ; que l'assemblée maçonnique, ayant à sa tête le frère de Maghellen, et qui prenait le titre de Suprême Conseil pour l'Amérique, était dissoute ; il remit « indéfiniment et sans bornes » tous ses pouvoirs, pendant son absence, au général de Fernig, pour qu'il eût à prendre, conjointement avec les membres de son Conseil, les mesures les plus convenables pour le rétablissement du bon ordre ; et il fit connaître ces décisions par un manifeste qui fut imprimé et distribué.

La fraction du Suprême Conseil, contre laquelle était dirigé ce manifeste, comprit quelle autorité exerçait encore le nom du comte de Grasse ; elle connaissait le zèle et les hautes relations du général de Fernig, la considération dont il était entouré ; et elle redoutait avec raison l'issue de la lutte qu'elle aurait à engager contre le Suprême Conseil dont il se trouvait de

fait le chef. Elle songea donc à ménager une conciliation; et, pour arriver plus sûrement à ce but, elle imagina de ramener à elle le comte de Grasse par un bienfait. En conséquence, elle paya la dette pour laquelle il était poursuivi, et elle lui fit parvenir sa lettre de change acquittée. Touché de ce procédé, le chef du rite se rapprocha des frères qu'il avait anathématisés, et il révoqua les pouvoirs qu'il avait donnés au général Fernig.

XXXIX

Et plus loin :

« Entre autres griefs articulés contre le comte de Grasse, on lui reprochait de s'être démis, en 1806, de ses fonctions de grand-commandeur en faveur du prince Camba-

cérès ; de s'être fait remettre, plus récemment, quelques diplômes signés en blanc, dont on n'avait jamais connu l'emploi ; d'avoir institué, à Rouen, un consistoire du trente-deuxième degré, et d'avoir détourné, à son profit, le prix des constitutions ; enfin, d'avoir établi un suprême conseil schismatique, en rivalité du Suprême Conseil légitime. Cité à cette audience, le comte de Grasse s'était dispensé de comparaître ; on lui nomma un défenseur d'office. Le frère Mangeot jeune fut chargé de ce rôle ; il s'en acquitta en conscience ; mais, quelque habileté qu'il eût déployée, le Suprême Conseil, après en avoir délibéré, déclara le comte de Grasse déchu et destitué de son titre de grand-commandeur, le dégrada de sa qualité de maçon, le signala comme traître à l'Ordre, lui interdit à perpétuité l'entrée des loges écossaises, et ordonna que cette sentence serait imprimée à sept mille exemplaires, distribuée aux ateliers de la France et de

l'étranger, et délivrée à toute personne qui en ferait la demande.

Lors même que les fautes reprochées au comte de Grasse eussent été irréfragablement prouvées, et il s'en fallait de beaucoup, ce jugement violait toutes les règles et tous les préceptes maçonniques, et c'était moins un acte de justice que la satisfaction d'une vengeance personnelle ; aussi souleva-t-il une réprobation générale, et d'autant plus énergique que les hommes qui l'avaient prononcé étaient loin, pour la plupart, d'être entourés de considération et d'estime. En effet, parmi les juges, figuraient notamment un frère Larochette, vénérable des *Chevaliers bienfaisants de l'Olivier écossais*, qui tenait sa loge dans les tavernes et faisait un scandaleux trafic de la Maçonnerie ; un frère de M..., alors employé du gouvernement, aujourd'hui donneur d'eau bénite, le même qui, conférant un jour, dans la loge dont il était le président, l'initiation à toute une

escouade de gendarmes, soumit les récipiendaires, pour unique épreuve, à danser un pas de gavotte; un frère D... et un frère P..., à qui l'on ne connaissait aucun moyen d'existence; un frère M..., croupier des jeux; un autre frère dont la femme était la maîtresse d'un grand seigneur, qui le savait et qui en vivait. A ces gens tarés, il s'en mêlait quelques autres qui, honorables d'ailleurs, manquaient des lumières ou de l'impartialité nécessaire pour assumer la responsabilité d'un pareil jugement. Tels étaient, par exemple, le frère G..., gargotier, et le frère A..., tailleur d'habits, érudit d'une rare espèce, qui soutenait qu'Hercule avait jadis régné sur l'Auvergne, et qui semblait avoir entrepris de substituer le patois périgourdin à la langue française. Le vice-amiral Allemand, qui présidait le tribunal, traitait ces dignes maçons comme il eût traité des mousses; seulement il avait remplacé, pour se faire obéir, les garcettes par la crava-

che. (Nouvel exemple du système écossais-prussien *perfectionné*) (1).

« Ce sont les mêmes hommes qui, le 24 octobre suivant, déclaraient traîtres à l'Ordre les frères de Fernig, Beaumont et de Quezada ; les dégradaient de leurs titres et qualités maçonniques, et ordonnaient que leurs noms seraient brûlés, entre les deux colonnes, par le frère servant, transformé ainsi en exécuteur des hautes œuvres (2). »

XL

Certes la Maçonnerie moderne n'en est pas là ; il n'est point venu, du moins à

(1) N'est-ce pas le cas de dire au F.·. Renaud : — Pends-toi, *brave Crillon,* car le vice-amiral Allemand a présidé en frère une société maçonnique à coups de cravache, et tu n'y étais pas !

(2) Clavel, *Hist. de la Franc-Maçonnerie,* p. 250, 254, 255, 256, 257.

notre connaissance, qu'on ait, dans aucune loge, reçu des gendarmes en leur faisant danser la gavotte ou la polka, ni même le quadrille des *Lanciers*, mais les mauvais antécédents du rite écossais ont laissé de bien funestes habitudes dans notre institution. Le frère Clavel, toujours à l'affût des abus, nous a dévoilé les petites ruses et, disons le mot, le *boniment* fort peu maçonnique à l'aide duquel on attire aujourd'hui les écus des néophytes dans la caisse du trésor.

D'abord les trente-trois degrés de l'Écossisme dont le prix, pour chaque réception, s'élève avec un *crescendo* très-productif, tandis qu'il ne devrait y avoir que trois degrés : *Apprenti*, *Compagnon* et *Maître* (1). Cela est proposé dans le Grand-Orient (qui n'admet que sept degrés hiérarchiques au lieu de trente-trois), pourquoi ne le

(1) La loge des *Neuf Sœurs*, qui initia Voltaire, Helvétius, Lalande, Court de Gébelin, Benjamin Franklin, avait aboli les hauts grades, et ses membres ne portèrent jamais que le cordon de maître.

ferait-on pas également dans le rite écossais? — C'est parce que le rite écossais est... le rite écossais.

Parce que cela est *ancien ;*

Parce que cela est *accepté.*

Telles sont les mirifiques et inacceptables raisons qu'on allègue et qu'il faut accepter.

— Et d'une !

Ensuite le frère Clavel nous expose la petite tactique mise en œuvre pour recruter les élus de l'Écossisme et leur soutirer encore fraternellement quelques dollars. En voici un échantillon :

« ..... Pour décider les hommes de plaisir, dit-il, on fait valoir les fréquents banquets où la bonne chère et les vins généreux excitent à la joie et resserrent les liens d'une fraternelle intimité. Quant aux artisans et aux marchands, on leur dit que la Franc-Maçonnerie leur sera fructueuse, en étendant le cercle de leurs relations et de leurs pratiques. Ainsi, on a des argu-

ments pour tous les penchants, pour toutes les vocations, pour toutes les intelligences, pour toutes les classes (1). »

Et de deux!

XLI

Voilà, il faut en convenir, un excellent procédé pour constituer la Maçonnerie à l'état de bohême et la faire dégénérer en une véritable farce. En vérité les Jésuites ne sont pas plus souples, plus mielleux, plus insinuants, plus rampants, pour enlacer de leurs filets la proie qu'ils convoitent. Ont-ils jamais mieux exploité la cupidité et toutes les petites passions de la multitude? C'est bien la peine de vous déclarer leur adversaire et de combattre

(1) *Hist. de la Franc-Maçonnerie*, p. 2.

leur doctrine quand vous prouvez, vous aussi, par votre conduite,

« *Qu'il est avec le ciel des accommodements.* »

Hommes sérieux! apôtres du progrès! réformateurs d'abus! vantez-vous donc encore de votre fidélité et de votre attachement aux principes maçonniques! faudra-t-il, pour vous les rappeler, vous clouer l'article 32 de nos statuts sur le front?

Montesquieu a dit : La plupart des sociétés civilisées sont entachées d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché qui est dans leur sein comme un germe de mort.

— O chefs de l'Écossisme! nous permettrez-nous de vous le dire?... Eh bien, malgré toute la sagesse, la science, l'expérience, le désintéressement et mille autres précieux avantages que votre longue carrière maçonnique vous a donnés sur les sociétés divines et profanes, vous leur res-

semblez encore beaucoup trop pour être au-dessus d'elles; vous portez, dans votre sein, le germe de mort dont parle Montesquieu. Vous vous dites « *le sel de la terre*, » c'est vrai, mais de quel sel voulez-vous parler? — Est-ce d'un sel d'or? d'un sel d'argent? Entendons-nous, car il y en a beaucoup en chimie, et vous avez les mêmes défauts, les mêmes passions, les mêmes erreurs, les mêmes préjugés, les mêmes faiblesses et les mêmes vices que vos adversaires. *Non, vous ne valez pas mieux qu'eux :*

— La domination vous flatte;

— Les honneurs vous enorgueillissent;

— La forme vous fait oublier le fond;

— L'amour des antiquailles vous rend ridicules;

— Le *non possumus* vous immobilise;

— Et le temporel vous tue.

XLII

Il est de fait que cette espèce d'aristocratie et de maçonnerie bâtarde qui est le caractère distinctif du rite écossais, ce mélange monstrueux d'idées et de principes contradictoires, de rationalisme et de superstitions absurdes, de philosophie naturelle et de sciences occultes, de prétentions libérales et d'actes despotiques, ont produit, dans le gouvernement de l'Écossisme, un malaise qui est la conséquence inévitable de toutes ses aberrations. Sans caractère qui lui soit propre, sans physionomie à lui, l'Écossisme semble s'être vêtu de la défroque de tout le monde et ne ressemble cependant à personne. Tel qu'il est aujourd'hui, c'est une espèce d'arlequin fait de pièces et de morceaux : *l'arlequin de la sorcellerie moderne;* trop bien

élevé pour sentir le bouc, il en a pourtant le pied et les cornes. Sa toilette est des plus diaboliques, il s'habille d'un pan de soutane arraché à la souquenille du jésuite Christian *Rosenchreutz* qui lui a donné ses grades de Rose-Croix (*Roseas-Crucis*) ; coiffé d'un morceau du bonnet de la Liberté dont il a lui-même arraché la cocarde, il se pose parfois en sans-culotte, se met, comme un grand seigneur, du rouge au talon et porte avec fierté l'habit de satin lilas du docteur Mesmer. On l'a vu, dit-on, avec une fleur de lis sur le cœur, la baguette des nécromants à la main et le jeu de cartes du grand Eteilla dans une des basques de son habit. Lorsque, dans les jours d'initiation, il prend ses grands airs chevaleresques, pourfendeur de moulins, il s'arme d'une épée flamboyante, brûle du lycopode et, comme le chevalier de la Manche, appelle à son secours toutes les ressources de la magie antique pour faire croire, à l'aide d'un

tapage infernal, qu'il commande au ciel, à la terre et aux vents.

« On voit alors un noir nécromant pro-
« noncer les imprécations infernales pour
« faire sortir les démons, les spectres hi-
« deux, traînant des chaînes avec les tristes
« dépouilles des tombeaux. »

En réalité on ne sait ce qu'il est, ce qu'il veut, ce qu'il croit; le sait-il lui-même? — Pour sa conscience, croyons qu'il l'ignore. — Refuge de tous les partis absolutistes, les plus réfractaires au progrès et à la liberté des peuples; réceptacle de toutes les ambitions, de toutes les erreurs et de tous les mensonges qui forment l'écume de chaque siècle, son temple a toujours une porte ouverte pour les charlatans qui veulent y exercer leur industrie. Il les a tous reçus, tous admis indistinctement dans son sein; il n'en est pas un seul, voire même *Escobar*, qui ne lui ait fait sa cour et qui n'ait été le bienvenu auprès de lui.

Déchirons donc encore ce voile et mettons un moment sous les yeux du lecteur quelques-unes de ces aberrations qui, toujours en vogue dans beaucoup de loges maçonniques, sont la honte éternelle de l'esprit humain. L'histoire de l'Ecossisme en est remplie, et ce qu'il y a de plus choquant, c'est de trouver tant d'ineptie et de sottise en pleine prospérité, en pleine exploitation chez ceux qui se disent les propagateurs de la raison humaine, qui prétendent donner et distribuer la lumière à tous les peuples, ceux enfin qui se proclament « *le sel de la terre !* »

XLIII

Voici ce qu'en rapporte la chronique du temps.

« Les doctrines qui n'osaient se produire au grand jour se dressèrent une tri-

bune dans les loges; et l'on y enseigna la cabale, la magie, les évocations, la divination, l'alchimie, la théosophie, et cent autres sciences non moins vaines et non moins décriées. Des charlatans éhontés mirent à contribution la curiosité et la crédulité des maçons; le caractère si simple et si sublime à la fois de la Maçonnerie fut corrompu; son but si vaste et si généreux fut mis en oubli ; l'égalité et la fraternité qui en forment la base; la concorde, l'affection et le dévouement, ses inévitables effets, furent foulés aux pieds; et la société maçonnique n'offrit plus qu'un assemblage d'exploiteurs et d'exploités, de fripons et d'imbéciles, auxquels se mêlaient quelques esprits droits et honnêtes, qui faisaient d'inutiles efforts pour s'opposer au progrès du mal. »

« Aucune doctrine ne semblait devoir être étrangère à la Maçonnerie, surtout lorsqu'elle était de nature à frapper les esprits par quelque circonstance mysté-

rieuse. Vers 1780, le docteur Mesmer annonça la grande découverte du « magnétisme animal, principe de vie de tous les êtres organisés, âme de tout ce qui respire. » Il dirigeait le fluide en agitant ses mains; il le faisait passer dans une verge de fer, dans une corde, dans un baquet, dans un verre d'eau. A l'aide de cet agent imperceptible, impondérable, indéfinissable, il faisait rire, pleurer, dormir, tomber dans le délire, en syncope, en convulsions; il rendait somnambule, cataleptique, médecin, prophète. Aussitôt une foule de maçons s'empressèrent d'acheter son secret. On fit des expériences, et l'on arriva à penser que le fluide magnétique n'existait pas. »

«..... On comprend que, du moment que la crédulité des maçons en était arrivée à accueillir de pareilles chimères, les loges devaient être une terre de promission pour tous les charlatans qui unissaient à quelque adresse l'art de mentir effronté-

ment. Aussi, à cette époque singulière, où la foi et l'incrédulité se confondaient dans les mêmes esprits, où l'on niait Dieu, à l'instant même où l'on avait une créance entière dans la puissance du démon, les charlatans de toute espèce ne firent-ils point défaut. »

« C'est ainsi, par exemple, qu'un intrigant, appelé dans le monde le comte de Saint-Germain, se vit entouré d'une vogue extraordinaire. Il se donnait deux mille ans d'âge, et racontait avec une bonhommie parfaite qu'aux noces de Cana, il s'était trouvé à table à côté de Jésus-Christ. »

Après Mesmer et le comte de Saint-Germain on vit venir Eteilla, le grand tireur de cartes, le fameux auteur des tarots égyptiens. Il inonda les loges de sa prétendue science égyptienne ; mais le plus habile de tous ces imposteurs fut Joseph Balsamo, connu à Paris sous le nom de comte de Cagliostro, et, à Venise, sous celui du marquis de Pellegrini. Il inventa

une nouvelle maçonnerie appelée le *Rite égyptien* dont il se disait le grand-cophte. Dès son arrivée à Paris, « il habite un hôtel somptueux ; il ouvre de vastes salons, où se presse la société la plus élégante et la plus illustre ; il se présente comme possesseur de secrets surnaturels : il a la science de prolonger la vie à l'aide de la pierre philosophale ; il connaît des combinaisons pour gagner à coup sûr à la loterie ; il sait composer une eau et une pommade qui effacent les traces de la vieillesse. Ses recettes, qu'il vendait à prix d'or, trouvèrent d'innombrables chalands ; et lorsque les acheteurs se plaignaient de n'avoir pas obtenu les résultats annoncés, il avait l'art de leur persuader que ce défaut de succès avait pour cause, ou leurs péchés, ou leurs murmures, ou leur manque de foi en ses paroles. »

Tant de folies ont dû frapper l'esprit de notre illustre grand-maître, et il est impossible d'admettre que, dans sa sollicitude

paternelle, il ne pensait pas un peu à ses enfants de l'Ecossisme, lorsqu'un jour il lut devant l'Académie française une de ses poésies satiriques dans laquelle nous avons remarqué les quatre vers suivants :

Que ne dirai-je pas de l'étrange folie
D'un peuple d'esprits forts qui croit à la magie,
Qui, poursuivant partout les superstitions,
Fait au nom du progrès des révolutions ?

XLIV

Si M. Viennet ne croit pas à la magie, il faut bien admettre que le Suprême Conseil y croit un peu, puisqu'il a toléré et admiré tant d'habiles nécromanciens dans ses loges. Magie, sorcellerie, sciences cabalistiques, sciences occultes, il a tout accepté, tout encouragé, et si bien encouragé, que beaucoup de francs-maçons ne sont pas encore entièrement purgés de cette

folie. Malgré les admirables progrès de la science moderne, malgré les grands principes qui font surtout sa gloire et d'où sont sortis les plus brillantes découvertes de notre époque, il se trouve encore bon nombre de francs-maçons qui, vieux sectateurs d'Hermès, rêvent *au grand œuvre* et à toutes les prétendues sciences que nous ont léguées les descendants de Trismégiste ; grâce au Suprême Conseil du rite écossais (ancien et accepté), les fils de la lumière, les ennemis déclarés de toute superstition et de tout mensonge conservent religieusement dans leur ordre cette lèpre infecte qui est aujourd'hui la honte de l'esprit humain (1).

Toujours est-il qu'après avoir été le refuge de tous les charlatans, le jouet de

(1) On sait quelle importance a le nombre neuf pour certains francs-maçons ; le tableau suivant résume toutes les propriétés de ce nombre.

Deux fois neuf font.	18
Trois fois neuf font.	27
Quatre fois neuf font.	36

tous les ambitieux, la proie de ses propres chefs et, aujourd'hui encore, le hochet de leur orgueil ou de leur vanité, la Maçonnerie écossaise, blessée tout à la fois moralement et intellectuellement, ne donna plus au monde que le pitoyable spectacle de ses nombreuses inconséquences.

Si les membres du Suprême Conseil, les bâtards de Frédéric ne savent plus ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils sont, il faut reconnaître que beaucoup de francs-maçons, entraînés par l'exemple de leurs chefs, ignorent également le but philosophique de la Maçonnerie et la mission

Cinq fois neuf font.	45
Six fois neuf font.	54
Sept fois neuf font.	63
Huit fois neuf font.	72
Neuf fois neuf font.	81

De quelque façon que le nombre neuf se multiplie, le résultat numéraire qui se marque en somme ou quotient, par l'union des deux chiffres qui servent à l'exprimer, forme toujours le nombre juste de neuf : un et huit font neuf, ainsi des autres, jusqu'au complément cubique. — Les partisans de la cabale ont trouvé le moyen d'appliquer ces diverses combinaisons à tous les événements de la vie.

qu'elle a à remplir. Leurs inconséquences sont si nombreuses que chaque jour charrie pour ainsi dire une nouvelle folie; l'histoire ne se lasse point d'en enregistrer. Mais à force d'accumuler sottises sur sottises, l'institution a perdu cette expression de grandeur et de sublime franchise qui dessinait si nettement sa noble et primitive physionomie. Cependant, comme elle n'a point pour cela renoncé aux principes éternels qui font sa force et qui constituent son essence (quoique ces principes n'existent dans l'Ecossisme qu'à l'état de lettre morte), il en est résulté, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, un assemblage hybri-maçonnique des plus bizarres et des plus choquants.

Ce singulier état de choses, qui malheureusement n'est pas nouveau dans la Maçonnerie, a quelquefois donné lieu à des scènes assez piquantes, sans pour cela dessiller les yeux des maçons les plus clairvoyants et les plus instruits qui y jouaient

gravement leur rôle. C'est ainsi qu'en 1775, à propos de la convalescence du duc de Chartres, grand-maître des deux rites en France, nos francs-maçons, fils de Voltaire, poussèrent le délire jusqu'à faire chanter des *Te Deum* dans toutes les églises de Paris (1).

Ah! comme les monsignores et les évêques qui nous jettent tous les jours l'anathème ont dû rire sous cape en voyant ces bons francs-maçons venir à eux, non pas un à un, isolément, partiellement, mais tous en corps et bannière en tête, pour implorer humblement les prières du catholicisme! — N'est-ce pas le cas de s'écrier: Ah! Panurge! Panurge! Panurge! Il me semble que tes moutons se sont faufilés jusque dans le bercail du Seigneur?

On conviendra que le grand Architecte de l'univers a dû s'étonner de voir tous ces

(1) « Toutes les loges, sans distinction de drapeau, « félicitèrent le duc de Chartres par des députations « et firent chanter des *Te Deum* dans toutes les églises de Paris. » (M. Viennet, *Id.*, p. 8.)

vieux et fiers soutiens de la loi naturelle abandonner leur drapeau, c'est-à-dire leur *Houzzé, Houzzé, semper Houzzé,* pour aller se signer et s'agenouiller sur les sacrés parvis d'un temple qui n'est point celui de leur foi. — Franchement nous aimons mieux le Suprême Conseil de l'Ecossisme lorsqu'en 1819, à l'occasion des couches de madame la comtesse Decazes, il remercia « le grand Architecte de l'univers de ce « qu'il avait bien voulu accorder à Son « Excellence (alors grand-maître de l'or- « dre) un enfant comme premier fruit « de son mariage. »

XLV

De nos jours, loin de chanter des *Te Deum* pour les francs-maçons, le clergé catholique n'est pas toujours aussi bon prince avec eux, et, dans son zèle pour la

foi catholique (chose que nous ne saurions blâmer), il va quelquefois jusqu'à refuser ses prières aux enfants de *Jackin*. Voici ce qui vient de se passer, il y a quinze jours, et ce qu'on lit à ce sujet dans le *Siècle* du 16 janvier 1865.

« On commence à mettre en pratique
« les doctrines de l'Encyclique. Les priè-
« res de l'Église ont été refusées à M. Bou-
« fart, ancien maire de Fécamp, conseiller
« général, ancien président du tribunal
« de commerce, membre du conseil mu-
« nicipal. Esprit libéral, dit le *Journal de*
« *Fécamp*, cœur généreux, M. Boufart
« n'était jamais sourd à l'appel fait à ses
« sentiments de bienfaisance, de quelque
« côté que cet appel vînt, et ceux-là même
« qui restent muets aujourd'hui sur sa
« tombe n'ont jamais en vain frappé à sa
« porte ; *il les a même aidés de ses propres*
« *deniers*, *tout dernièrement encore*, *à réé-*
« *difier l'église qui a été fermée à ses restes*
« *mortels*.

« C'est un pasteur protestant, M. René,
« qui a conduit le défunt à sa demeure
« dernière. Il a expliqué, dans une émou-
« vante allocution, que sa place n'était
« point là tout d'abord; mais qu'appelé
« par des membres protestants de la fa-
« mille Boufart et ministre d'un Dieu de
« paix et de charité, il avait cru de son
« devoir d'accorder ses prières et ses con-
« solations à ceux qui les lui avaient de-
« mandées. M. Houzard, adjoint, a pris
« ensuite la parole au nom de l'adminis-
« tration municipale et de la ville tout
« entière. M. Alix, président du tri-
« bunal de commerce, a dit de l'ho-
« norable défunt : Sagesse et rectitude
« dans le jugement, rien ne manquait à
« M. Boufart pour compléter le parfait
« magistrat, car la vérité et la justice
« étaient son seul mobile. M. Vasselin a
« rappelé que l'homme auquel on refu-
« sait une prière, l'homme qu'un *non pos-*
« *sumus* venait frapper après sa mort, lo-

« geait gratuitement dix familles. M. Vié-
« not a prononcé quelques mots d'adieu
« qui ont ému jusqu'aux larmes les assis-
« tants, et une souscription pour élever
« un monument à l'ancien maire de Fé-
« camp a été immédiatement ouverte.

« D'où vient donc que cet homme de
« bien a été exclu de l'Église après sa
« mort? Est-ce parce qu'il était franc-
« maçon ? »

XLVI

Est-ce parce qu'il était franc-maçon? — La question est naïve et l'honorable M. Émile de la Bédollière, qui a signé cet article, doit savoir qu'une sorte d'antagonisme existe naturellement entre la raison et la foi, entre les principes maçonniques et les dogmes catholiques ; que cet antago-

nisme suffit pour faire exclure du giron de l'Église tous les francs-maçons qui, après avoir persévéré dans leurs opinions philosophiques, viennent inconsidérément demander des prières à l'Église. Elle les leur refuse, c'est son droit.

Oui, Messieurs, le prêtre catholique a le droit de vous repousser et de vous fermer les portes de son temple, à vous les apôtres de la loi et de la révélation naturelle. En agissant ainsi il est, lui, conséquent avec sa foi, et c'est vous qui ne l'êtes pas avec la vôtre; il y a plus : si ce prêtre est un homme consciencieux et convaincu, s'il est doué de ce courage viril qui est l'apanage des grandes âmes, il considérera cet acte de fermeté comme un de ses premiers devoirs; car, s'il y manque, il se rendra à ses yeux coupable d'une lâcheté envers Dieu, envers lui-même et envers la société des *fidèles*, qu'il est chargé d'éclairer et de conduire.

Quoi! vous renierez pendant toute votre

vie des croyances que vous taxez d'erreurs, d'absurdités ou de superstitions, des croyances que vous combattez tous les jours dans vos loges, dans vos livres, dans vos brochures, dans vos journaux, et, le lendemain de votre mort, après avoir clos la paupière dans l'impénitence finale, vous voudriez que le ministre d'un culte qui n'est pas le vôtre vînt (pour l'édification de la foule ébahie) déployer sur votre catafalque les pompes et le faste de ses cérémonies religieuses? — En vérité, vous n'y songez point.

Que diriez-vous si, après vous avoir jeté cent fois l'anathème, un évêque venait vous demander les honneurs funèbres de la sépulture maçonnique? — Quels que soient les sentiments d'humanité qui vous animent, quelles que soient les vertus du prélat qui intercéderait auprès de vous, vous lui refuseriez très-certainement cet honneur, et votre bouche resterait muette sur sa tombe prête à se fermer pour l'éternité;

car cet honneur insigne que votre devoir vous obligerait de lui refuser n'appartient qu'à vos frères en Maçonnerie, les apôtres et les défenseurs de la foi philosophique.

Ne criez donc plus à l'intolérance religieuse, au fanatisme clérical, comme cela vous arrive lorsque l'Église vous repousse de son sein ; ceux qui, en cette circonstance, vous expulsent de leurs temples, sont logiques et plus logiques que vous ; car ils sont dans leur droit et dans leur rôle, tandis que vous, en réclamant le bénéfice de leurs cérémonies religieuses, vous n'êtes ni dans votre rôle ni dans vos droits. Le prêtre a besoin d'être respecté et honoré, laissez-lui la dignité de son caractère, le courage de sa foi, et ne le dégradez point en l'obligeant à faire métier et marchandise des choses qui à ses yeux doivent être les plus sacrées.

Combien en est-il qui se croient un cœur d'apôtre et qui, semblables à de pau-

vres femmelettes, abritent leur faiblesse et leur couardise sous ce beau nom de tolérance religieuse? Pourra-t-on jamais calculer tous les prodiges de lâcheté qui, dans chaque camp, s'accomplissent ainsi au grand jour?

La vraie tolérance religieuse ne consiste pas, comme on semble communément le croire, dans une plate et stupide indifférence, dans un *laisser-faire, laisser-passer*, qui, en matière philosophique ou religieuse, n'aboutirait en dernière analyse qu'à une défaillance morale; mais elle consiste dans une disposition bienveillante envers tous ceux qui, également sincères dans leur foi, ne professent cependant point les mêmes opinions et les mêmes croyances que nous; elle consiste surtout dans le respect de la liberté de conscience que Dieu lui-même a laissée à chacun. Tout honnête homme DOIT avoir le courage de ses opinions et de sa foi; il est bon qu'en certaines occasions il sache les manifester

ouvertement : qui ne sait que de tels actes élèvent l'âme et font la véritable grandeur (1) ? C'est aux lois civiles à nous assurer la jouissance de cette précieuse liberté trop souvent méconnue. Malheur au pays où les hommes l'ont bannie de leur code, car

« *L'intolérance est fille des faux Dieux.* »

XLVII

C'est l'intolérance religieuse qui a allumé les bûchers de la Sainte-Inquisition, fomenté les guerres dites de religion, soulevé des milliers de persécutions et armé le bras des fanatiques (2).

(1) Après l'arrestation du député Manuel, Paul L. Courier, un des plus grands admirateurs de son acte de résistance, disait : « Manuel a été grand « quatre jours; c'est beaucoup. Que faudrait-il qu'il « fît à présent ? Qu'il mourût, afin de ne point dé« choir. »

(2) Voyez la note (C), deuxième partie.

Qui nous a délivrés de tous ces maux?

La liberté!

La liberté et la raison sont les seuls grands préservatifs qu'on puisse opposer à l'intolérance cléricale ou religieuse. Mais, notez bien que, si le prêtre n'a pas le droit de persécuter ceux qui ne pensent pas comme lui, il a le droit incontestable de leur fermer les portes de son Eglise lorsqu'ils meurent en reniant les croyances de l'Eglise, en confessant, par exemple, la foi maçonnique dont nous nous honorons tous.

Maçons! ne vous plaignez pas d'être exclus du rite catholique, profitez au contraire de cette excellente leçon si pleine d'enseignement pour tous; chaque fois qu'il en mourra un d'entre vous, que celui-là donne au monde étonné le salutaire spectacle d'un homme qui, loin de renier son Dieu, sait, à son heure suprême, descendre avec lui dans la tombe.

Ceux-là seuls savent mourir, qui meurent dans la foi où ils ont vécu, c'est-à-dire avec leur conscience et leurs convictions. Quoi de plus puéril, sinon de plus lâche, que ces abjurations *in extremis* qui font qu'un honnête homme renie tout son passé, uniquement dans le but de complaire aux personnes qui lui sont chères, ou même (cela s'est vu) par une simple condescendance à ce qu'on appelle si faussement *le respect humain* !

S'il est un moment dans la vie où l'homme doit retrouver la plénitude de son caractère moral et de son indépendance, c'est assurément à celui de la mort. Prêtres, amis, parents, famille, tous doivent respecter sa conscience et la lui laisser dans toute son intégrité. Ce n'est point au moment de la mort qu'on se prépare à mourir. On a toute la vie pour le faire.

La fin glorieuse de notre illustre et bien regretté F.·. Favrin vient, après plus de trente années de services rendus à la Ma-

çonnerie française, de nous léguer un magnifique exemple de cette héroïque fermeté. Sa famille avait, suivant l'usage, fait appeler un prêtre pour l'assister à ses derniers moments, mais au lieu de répondre aux interrogations du ministre de l'Eglise romaine, le F.·. Favrin, malgré son extrême faiblesse, faisant un effort suprême pour réunir le peu de force qui lui restait, se mit à interroger le prêtre et lui dit : « J'ai besoin de savoir lequel de « nous deux peut éclairer l'autre, et si je « puis vous accepter comme assistant spi- « rituel de la dernière heure. »

Le prêtre, n'ayant pu répondre aux questions que lui adressait l'apôtre de la loi naturelle, dut enfin se retirer en entendant cette dernière parole de Favrin : « Vous voyez bien que pour moi vous « n'avez pas de ministère ici. »

Nous ajouterons, pour l'édification des *fidèles*, que, malgré la mort *païenne* de ce *pécheur endurci*, le clergé de Paris trouva

des accommodements avec le ciel et ne fit aucune difficulté pour recevoir dans l'église le corps de notre ami Favrin, qui venait de congédier un de ses prêtres. — Qui sait même si le prêtre congédié n'est pas celui qui chanta le *De profundis?*...

XLVIII

La mort maçonnique du F. Favrin n'est pas un fait isolé chez nous. Il est encore de ces francs et fermes caractères qui, prenant notre institution au sérieux, honorent à eux seuls tout le corps auquel ils appartiennent. Nous citerons, entre autres exemples, celui du grand-maître de la Franc-Maçonnerie belge, le F.·. Verhaegen, qui malgré les incessantes supplications de sa famille, malgré sa haute position sociale, sut mourir avec sa conscience, mourir

comme il avait vécu, en léguant ses vertus à toute la Maçonnerie et une notable partie de sa fortune aux déshérités de ce monde.

Loin d'implorer les prières de l'Eglise et de dire comme tant d'autres, en jouant sur les mots : « *Vivons en philosophes et mourons en chrétiens*, » le F.·. Verhaegen avait, de son vivant, pris toutes les précautions nécessaires pour s'opposer à l'intervention du clergé catholique et pour l'empêcher de s'emparer de son cercueil après sa mort.

Tous les grands journaux de Paris ont rendu compte de ces faits. Nous en emprunterons le récit au *Journal des initiés* (novembre 1862). Voici ce qu'on y lit :
« Un bel et solennel exemple vient d'être
« donné sous ce rapport par le grand-
« maître de la Franc-Maçonnerie belge,
« M. Verhaegen, ancien président de la
« Chambre des représentants et bâtonnier
« de l'ordre des avocats, fondateur de

« l'Université libre, président de la Société « libérale et de la Société solidaire cons- « tituée pour assister et rendre les der- « niers devoirs aux citoyens morts en de- « hors de l'Eglise chrétienne.

« Esprit libéral, tolérant et ferme dans « la pratique de ses principes, tel fut le « grand-maître Verhaegen..., il avait pour « maxime : *Cherchons l'honneur et lais- « sons les honneurs !* Dans ses derniers mo- « ments il a su résister à toutes les obses- « sions ayant pour objet de faire intervenir « près de lui le clergé de l'Eglise romaine, « dans laquelle il était né.. Et en même « temps il donnait l'exemple d'une extrême « délicatesse dans le respect des convic- « tions sincères différentes des siennes...

« Le grand-maître Verhaegen a légué « cent mille francs à l'Université libre de « Bruxelles, dont il est le fondateur ; cin- « quante mille francs à la loge des initiés « francs-maçons les *Amis philanthropes*, « dont il était vénérable; cinquante mille

« francs aux hospices de la ville, et le
« prix d'un enterrement de première classe
« aux pauvres de la localité. La Société
« des Solidaires, citée plus haut, était na-
« turellement chargée de son enterre-
« ment. La fonction funèbre a été célé-
« brée au domicile du défunt avant la
« levée du corps, comme nous le faisons
« en France pour les initiés prévoyants ou
« dont la famille est attachée à nos prin-
« cipes religieux. Les oraisons funèbres y
« ont été prononcées par des notabilités
« des différentes spécialités. Un aide de
« camp du roi, représentant le chef de
« l'Etat, les ministres, les sénateurs, les
« membres de la Chambre des représen-
« tants, le conseil communal, la magis-
« trature, le barreau, les employés du
« ministère, une foule de citoyens et la
« masse du peuple formaient le convoi.
« Les cordons du poêle étaient tenus par
« le président de la Chambre, le bourg-
« mestre, le bâtonnier de l'ordre des avo-

« cats, le vice-président de la Société « libérale. »

XLIX

Nous n'avons pas en France, comme en Belgique, une *Société des Solidaires* pour rendre les derniers devoirs aux citoyens morts en dehors de l'Eglise chrétienne. Mais cette lacune, disons ce *desideratum*, ne tardera pas à être comblé, car il existe déjà de nombreux testaments faits dans le même esprit. Nous ne saurions trop louer, à ce propos, l'ardente et courageuse propagande qui signale le dévouement du F.·. Riche-Gardon à la reconnaissance de tous les vrais défenseurs de la cause maçonnique. Pourquoi ne ferions-nous pas dans le rite écossais ce qui se fait dans le Grand-Orient (1)?

(1) Voyez, à ce sujet, le *Déiste rationnel* (numéro de novembre 1864).

C'est à vous, messieurs du Suprême Conseil, qu'il appartient d'imiter cet exemple, à vous de pousser la Maçonnerie écossaise dans cette voie. Vous y êtes d'autant plus obligés que, « dans les hautes régions « politiques et administratives, on vous « accuse de jouer à la philosophie et à « la morale dans des salles bien fermées « et sous le sceau du secret. »

On ajoute :

« La Maçonnerie ne représente pas un « élément social : l'étude de la philosophie « y est une affaire de vanité ou de récréa- « tion ; si les francs-maçons s'enferment « dans leurs loges, c'est sans doute pour « que leur lumière morale ne se répande « pas dans le monde ; et pour mieux ga- « rantir la société nationale de leur action, « ils font faire l'éducation morale de leurs « enfants par ceux qui anathématisent « leur institution..» Ces choses se disent et s'impriment, le *Journal des Initiés* les reproduit à satiété sans que le Suprême

Conseil en prenne le moindre souci, sans que les chefs de l'Écossisme en soient seulement émus. Ces braves gens font la sourde oreille et ferment les yeux, pour ne rien voir et rien entendre dès qu'il est question de réforme.

Mais, leur dirons-nous: N'avez-vous pas à cœur de vous justifier de tous ces reproches partis de si haut? Que vous faut-il donc pour stimuler votre foi somnolente? Dulaure vous accusait de jouer à la *petite chapelle*, aujourd'hui on vous accuse de jouer à la philosophie et à la morale. Quand donc saurez-vous, par votre conduite, donner un démenti à toutes ces accusations qui portent atteinte à votre dignité et à votre caractère maçonnique, en même temps qu'elles abaissent notre institution jusqu'au mépris? — On parlait, il y a quelque temps, de réclamer du Conseil d'État l'autorisation de traduire devant les tribunaux M. Plantier, évêque de Nîmes, comme calomniateur de la Franc-Maçon-

nerie (1). Si ce bon évêque avait su ce qui se passe dans vos loges, qu'aurait-il dit de votre administration et de tous les scandales sur lesquels vous fermez volontairement les yeux? — Sans doute, on vous a plus d'une fois calomniés, mais à qui la faute? Pour cacher votre nullité, vous avez voulu vous donner des airs tragiques; cela n'a servi qu'à vous nuire sans vous rendre plus redoutables, car au fond vous n'êtes point *féroces* et cependant tout le monde vous a méconnus. Les uns ont fait de vous un *croquemitaine*, *et les autres vous ont pris pour des loups-cerviers*.

Membres du Suprême Conseil, vous avez tellement défiguré la Maçonnerie que le commun des mortels ne sait plus ce qu'elle est, ni qui vous êtes. Tandis que les évêques vous présentent à leurs ouailles comme des suppôts du diable; tandis que les compagnons du devoir et un grand

(1) *Journal des Initiés.*

nombre d'ouvriers devenus francs-maçons ne considèrent notre institution que comme une société de secours mutuels, il est des gouvernements faibles et ombrageux qui vous ont pris pour une société de conspirateurs (1).

L

Oui, en mettant du mystère là où il ne devait pas y en avoir, vous vous êtes, par cette tactique, rendus suspects. Les *grades à poignard* ont été pour la Maçonnerie la cause de plusieurs interdictions, de persécutions même. On vous a pris, bien à tort, ma foi, pour des *francs-juges !*... On vous

(1) « Le mystère de leurs réunions, leurs nom-
« breux associés, leurs secrets, SURTOUT DANS LES
« HAUTS GRADES, inquiètent les gouvernements fai-
« bles et ombrageux. »

(Dulaure, t. 8, p. 100.)

a confondus avec la sainte Wehme qui jugeait sans doute un peu trop, tandis que vous, vous ne jugez pas du tout (1). Mettez donc plus de franchise dans vos allures ; à vous de prouver à tout l'univers que vous êtes des francs-maçons et non des francs-juges, que vos intentions sont irréprochables et que vous et vos Kadoches n'avez jamais dit :

Glaives pieux, saintes épées,
Qui, dans un sang impur, bientôt serez trempées,
Vous par qui le Très-Haut frappe ses ennemis,
Poignards sacrés, par nous soyez bénis !

Apprenez à tous ceux qui l'ignorent que « *la Franc-Maçonnerie n'est pas une société* « *secrète, mais une société qui a un se-* « *cret.* »

Nous savons pertinemment qu'il est en Maçonnerie certaines choses qui ne se disent pas et qui cependant sont le secret

(1) Voyez la note (D) à la deuxième partie.

de Polichinel. Mais ce farceur de Polichinel laisse échapper tant de grosses vérités incomprises de la foule qui l'écoute, que le pusillanime Fontenelle, en voyant la foi placide et débonnaire des spectateurs, se serait lui-même décidé à leur ouvrir *généreusement* la main. D'autres l'ont dit, parfaitement dit avant nous : « Le secret de la Maçonnerie est, par sa nature même, inviolable ; car le maçon dont il est connu ne peut que l'avoir deviné ; il l'a découvert en fréquentant les loges, en observant, en comparant, en jugeant ; une fois parvenu à cette découverte, il le gardera à coup sûr pour lui, il ne le communiquera pas même à celui de ses frères en qui il aurait le plus de confiance ; car dès que celui-ci n'a point été capable de faire cette découverte, il est aussi incapable de tirer parti du secret s'il le recevait oralement (1). »

(1) Casanova.

Ainsi donc, point de mystère inutile, de la droiture, de la sincérité, de la franchise envers le public; posez-vous carrément, soyez ce que vous êtes, ayez le courage de vos opinions, plantez hardiment le drapeau maçonnique au sein de la société moderne, et quand le jour de vous montrer se présente, loin de courber lâchement le front sous le joug de vos adversaires, osez les regarder en face et donner au monde la preuve éclatante de votre courage et de votre indépendance. Que vos derniers moments sur la terre ne soient ensuite que la consécration suprême de cette noble et honorable conduite!

LI

Les ducs et pairs de l'Écossisme, peu soucieux de nos principes qu'ils ont laissé

corrompre, se sont-ils jamais attachés à vous faire comprendre ce qui, au point de vue religieux, distingue l'institution maçonnique des autres cultes? Assurément non. Après avoir par incurie livré vos consciences aux factieux et aux charlatans qui ont inondé toutes les loges, ils se sont contentés de recueillir le lait et la laine du troupeau de Jackin, abandonnant du reste chaque néophyte à sa propre ignorance.

Pour combler cette regrettable lacune, nous essaierons de rappeler brièvement les principes fondamentaux qui, selon nous, distinguent la Maçonnerie des autres religions.

Toutes les religions officiellement établies sont fondées sur la foi et la révélation surnaturelle, tandis que la Franc-Maçonnerie est essentiellement fondée sur la raison universelle de tous les peuples. La Franc-Maçonnerie n'admet d'autre révélation que celle de Dieu à l'homme par la

nature où elle puise Dieu, pour ainsi dire, à la source même de ses émanations. De là vient que la Franc-Maçonnerie porte dans son sein tout ce que chaque religion en particulier a de réellement religieux; elle est par cela même la religion des religions, en d'autres termes, le culte cosmopolite des intelligences.

Si la foi maçonnique ne marche pas (comme on nous représente la foi catholique) avec un bandeau sur les yeux, et au front cette devise: *Credo quia absurdum*, c'est qu'elle n'a point la prétention de croire sans voir et sans comprendre. Semblable à saint Thomas, elle rejette cette glorification de l'ignorance qu'on appelle *la foi du charbonnier*. Fille du ciel et de la lumière, elle s'éclaire de la philosophie de toutes les sciences qu'elle cultive librement, non dans un but mercantile ou d'ambition personnelle, mais uniquement dans celui d'arriver à la connaissance de la vérité.

Par cela même qu'elle reconnaît l'exis-

tence des lois physiques et morales qui gouvernent l'univers, elle affirme hautement l'existence de Dieu, qui en est le législateur ; mais elle croit que la MORALE a été corrompue chez beaucoup de peuples et que la plupart des hommes en ont des idées extrêmement fausses ; elle croit que ce qui est véritablement la morale en deçà des limites géographiques d'un pays doit aussi l'être en delà, car elle affirme encore que toutes les lois naturelles qui régissent le cœur humain sont les mêmes dans toute l'espèce humaine et que, par conséquent, tous les hommes sont frères. — Il s'ensuit que la Franc-Maçonnerie poursuit de tous ses efforts et revendique sans cesse, au nom de la justice et du droit, les conséquences pratiques qui doivent assurer à tous, comme aux enfants d'une même famille, la liberté, l'égalité et la fraternité.

La Franc-Maçonnerie admet aussi l'immortalité de l'âme, mais (chose remar-

quable) en laissant à chacun, sur ce point délicat, une complète et entière liberté d'interprétation dont nous devons lui savoir gré.

Voilà comment les francs-maçons sont devenus les suppôts du diable, et comment le prince Murat, grand-maître de l'ordre dans le Grand-Orient, se trouvait un jour en droit de répondre les paroles suivantes, véritable protestation lancée contre les accusations calomnieuses ou erronées des évêques : « De même qu'il y a un « droit naturel qui est la source de toutes « les lois positives, de même il y a une « religion universelle qui renferme toutes « les religions particulières du globe. « C'est cette religion universelle que nous « professons ; et par conséquent nous ac- « cueillons tous ceux qui professent une « religion particulière s'y rattachant. « *C'est cette religion universelle que le* « *gouvernement professe quand il proclame* « *la liberté des cultes*. Dire que nous som-

« mes sans religion parce que nous en
« professons une qui les embrasse toutes,
« ce serait dire que tel homme nie la loi,
« parce qu'il reconnaît un droit naturel,
« suprême, immuable, d'où émanent les
« législations de tous les temps et de tous
« les lieux (1). »

LII

Grande et bienfaisante comme le sont toutes les libertés, celle des cultes, qui est une des plus précieuses conquêtes pour l'homme de bien, permet à tous non-seulement d'opposer une résistance légale aux tendances rétrogrades d'une certaine partie du clergé, mais aussi de rejeter hautement et publiquement tout ce qu'il enseigne lorsque son enseignement blesse notre

(1) *Bulletin du Grand-Orient*, numéro de juin 1856.

conscience ou choque notre raison. Si les catholiques sont libres de croire à l'immaculée conception, nous, francs-maçons, nous sommes libres de ne croire qu'à la loi naturelle, à celle que Dieu a écrite dans le cœur de tous les hommes et qu'aucune main humaine ne saurait falsifier.

Cette libre et consciencieuse négation de la foi catholique faite ainsi au grand jour a engendré entre la Franc-Maçonnerie et l'Église une espèce de lutte qui, grâce à la liberté, est toute pacifique, et dont la fin ne peut manquer d'être extrêmement féconde en progrès de tous genres. Elle aura pour résultat définitif d'élever le niveau de la raison publique et d'amener *peut-être* un jour quelques grandes réformes chez les catholiques; car il est certain que ce n'est pas à l'Église de convertir la Franc-Maçonnerie, c'est à la Franc-Maçonnerie de convertir l'Église (1). Mais pour

(1) Le monde est plein d'erreurs, dont la plupart ont été introduites par le clergé dans un temps où

atteindre ce but si désiré, il faut d'abord que le Suprême Conseil se réforme lui-même; ensuite il faut qu'il comprenne la véritable mission de la Franc-Maçonnerie, qui consiste à éclairer les classes ignorantes et à moraliser les classes éclairées. Lorsque notre religion répondra à ce double besoin des peuples, elle sera réellement la religion de l'avenir, religion qui n'aurait jamais dû cesser d'être celle de l'humanité. L'Église, malgré ses encycliques et ses foudres, malgré son *non possumus*, malgré l'immobilité dont elle se targue aujourd'hui, sera bien forcée de suivre le mouvement des peuples, car il y a dans les progrès incessants de l'humanité une question de vie ou de mort pour elle. Il est du reste infiniment probable qu'avec le temps et l'aide du ciel (nous ne disons pas l'aide du

l'Eglise niait les antipodes et où la science n'était pas assez forte pour imposer l'autorité de la raison; c'est à la philosophie moderne qu'il appartient de les détruire et de lutter contre ceux qui les propagent.

Suprême Conseil, nous n'y comptons pas) la parole des anciens prophètes s'accomplira. Il n'y aura plus sur toute la terre qu'un seul Dieu, une seule religion, un seul temple, un seul autel; tous les cultes officiels seront détruits, les peuples comprendront Dieu dans ce qu'il a de compréhensible, et ils l'adoreront enfin en esprit et en vérité. C'est à la liberté de conscience que l'humanité devra cet immense bienfait. Le premier pas, celui d'avoir conquis cette grande et sainte liberté, est déjà un fait immense dans l'histoire du progrès. Nos pères, les glorieux auteurs de la révolution de 89, nous ont légué cet instrument, cette épée; à nous, qui sommes leurs fils, de savoir nous en servir!

LIII

Avant 89 le rôle de la Franc-Maçonnerie était nécessairement occulte, puisqu'elle

avait pour but de renverser l'iniquité et le mensonge, afin d'y substituer l'ordre par la justice et par la liberté. En d'autres termes, il s'agissait, ni plus ni moins, de renverser la vieille société pour en créer une nouvelle, fondée sur des bases plus durables et plus en harmonie avec l'ordre universel. Ce travail plein de charmes devait s'élaborer silencieusement au sein des temples maçonniques. Les ennemis de la Franc-Maçonnerie, et notamment le parti jésuitique, en font aujourd'hui l'objet de leurs accusations : « Jamais, dit un des « leurs, jamais on ne nous exposera dans « leur entier les menées secrètes des socié- « tés maçonniques, lorsqu'elles organisè- « rent à Paris, dans leurs loges, l'expul- « sion inexplicable des jésuites et plus tard « la révolution française, conduite si sûre- « ment par une main occulte (1). » Aujourd'hui que les principes de 89 sont, en

(1) Ce passage est extrait d'un livre intitulé : JACQUEMIN LE FRANC-MAÇON. Son auteur, qui signe

dépit des jésuites, hautement avoués et acceptés par le gouvernement français, la Franc-Maçonnerie, sans changer de rôle, doit changer d'allure, « car elle est l'auxiliaire naturel, mais libre, des gouvernements éclairés qui veulent le progrès et le veulent sans secousses; aussi a-t-elle toujours été et sera-t-elle toujours de leur part l'objet d'une protection particulière. C'est à la société à mériter cet appui, qui lui est d'ailleurs indispensable, par la sagesse de ses actes et par un redoublement d'efforts en faveur de l'humanité; et si elle est assez sensée pour se débarrasser des éléments hétérogènes introduits dans sa constitution, qui ont semé la discorde dans ses assemblées, donné naissance à de hon-

Jean de Septchêne, a eu la très-louable attention de faire apposer, sur la première page, deux approbations qui en indiquent suffisamment le crû et la provenance : l'une est de S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Malines; l'autre est de Mgr l'évêque de Châlons. Ce livre, qui n'est qu'un tissu de grossiers et stupides mensonges contre la Franc-Maçonnerie, est l'œuvre d'un homme qui n'a jamais mis les pieds dans une loge.

teux trafics, et nui à son action, à sa considération et à son influence, rien ne pourra mettre obstacle aux bienfaits qu'elle est appelée à répandre sur le monde. »

Quoique les principes de 89 soient en train de faire en ce moment le tour du monde, il s'en faut de beaucoup que la révolution ait tenu tout ce qu'elle a promis; ses amis et ses ennemis se sont trop souvent unis pour élever des obstacles sur son passage, les uns en la traînant dans la boue et le sang des échafauds, les autres en s'efforçant assez sottement de replâtrer un édifice qui est prêt à s'écrouler sur leur tête. Tant que la révolution française n'aura pas implanté dans notre société toutes les conséquences de son magnifique programme, nul n'aura le droit de dire qu'elle a accompli son œuvre, et la Franc-Maçonnerie devra par conséquent continuer le sien. Rappelez-vous donc, vous tous qui êtes ses membres, que « c'est du « fond de vos loges que sont émanés, d'a-

« bord dans l'ombre, puis dans le demi-
« jour, et enfin en pleine lumière, les sen-
« timents qui ont fini par faire la sublime
« explosion dont nous avons été témoins
« en 1789. » (Lamartine.)

Que les ennemis de la révolution vous fassent un crime de ce qui est votre gloire, cela se comprend, ils sont dans leur rôle ; mais n'eussiez-vous que ces deux titres d'inscrits sur votre drapeau, *l'expulsion des jésuites* et *la sublime explosion de* 89, que ce serait encore un assez beau triomphe pour que les défenseurs de nos droits assignassent à votre noble et généreuse institution un des rangs les plus honorables parmi ceux qu'occupent les bienfaiteurs de l'humanité.

C'est donc à tort que la république et la monarchie ont voulu tour à tour vous proscrire de la société civile et faire fermer vos temples, alléguant qu'après une révolution la Maçonnerie n'avait plus sa raison d'être. Plusieurs Maçons se sont laissé prendre à

cette belle parole et ont abandonné leur drapeau, pensant que l'humanité était réintégrée dans ses droits. Mais on a beau dire au peuple qu'il a vieilli de trois siècles en trois jours, il n'en est rien; le lendemain d'une révolution, le peuple se réveille tel qu'il était la veille, ayant dans ses moments d'effervescence plus que jamais, besoin d'un guide pacificateur pour lui apprendre à modérer sa colère en se tenant à la hauteur des nouvelles institutions qu'il a su, il est vrai, conquérir par les armes, mais auxquelles il n'est encore ni habitué ni façonné. La Maçonnerie ne doit donc abdiquer et se retirer d'une société qu'après que l'œuvre de la régénération sociale y est entièrement accomplie, car son véritable rôle ne consiste pas seulement à abattre, mais aussi à édifier. C'est même dans ce sens qu'il faut entendre le mot du maréchal Magnan : *La Franc-Maçonnerie est l'école de la Démocratie*, et, dans ce sens encore, la société maçonnique devient un

des plus puissants auxiliaires des gouvernements qui ont accepté les principes de la révolution.

Nous ferons observer en passant que tous ces gouvernements qu'on avait crus si solides, si bien enracinés, et qui ont été emportés comme par enchantement sous le souffle des vengeances populaires, sont précisément ceux qui ont repoussé les principes de la révolution, ceux qui, loin de travailler à l'émancipation des peuples, ont vu dans leur ignorance et leur superstition un moyen de mieux les gouverner. C'est ce que Napoléon Ier reprochait surtout aux Bourbons : « Il est sûr que les Bourbons « vont faire leur possible pour encapuciner « cette pauvre France; ils vont la couvrir « de moines et de prêtres, *bien plus par hy-* « *pocrisie que par ferveur*, tant ils sont per- « suadés et tant il est vrai que le trône et « l'autel sont des alliés naturels, indispen- « sables pour enchaîner le peuple et l'a- « brutir.... O nations! avec votre sagesse,

« quelles sont pourtant vos destinées!
« Vous êtes en masse le jouet des passions
« et du caprice, comme on pourrait l'être
« des vents et de la mode.... De mon
« temps on n'a entendu que guerres, ba-
« tailles, bulletins; aujourd'hui ce ne sont
« que prières, cloches et sermons (1). »

LIV

Napoléon I[er], qui se fit recevoir maçon à Malte, lorsqu'il y passa pour se rendre en Égypte, avait parfaitement compris le rôle de la Maçonnerie française, et lorsqu'il considérait toute l'étendue du mal que le parti prêtre a fait à la religion et à la société, il ne pouvait s'empêcher de déplorer les pernicieux effets de l'éducation cléricale en France. Il y voyait certainement la

(1) *Mémorial*, t. 1, p. 461.

prolongation de l'abrutissement public qu'il reprochait aux Bourbons, et en même temps une des plus grandes causes des malheurs de la patrie.

« ON ÉLÈVE, disait-il, LES NOUVEAUX « PRÊTRES DANS UNE DOCTRINE SOMBRE ET « FANATIQUE : *il n'y a rien de gallican dans « le jeune clergé* (1). »

Les derniers discours qui, à l'occasion de *l'adresse*, viennent d'être prononcés devant le Sénat par quelques-uns des évêques qui y siégent, nous prouvent qu'à notre époque il n'y a absolument rien de changé dans l'enseignement clérical, et que le gallicanisme est quelque chose d'inconnu au clergé moderne, une sorte d'épouvantail pour tout ce qui appartient à l'Église, depuis le pape jusqu'au sacristain, jusqu'au bedeau.

L'Allemagne, l'Angleterre, la Suisse et tous les pays protestants possèdent un

(1) *Mémorial*, t. 5, p. 201.

clergé national; le jeune prêtre instruit dans les universités avec toute la jeunesse de son époque, ne cesse de vivre au milieu du peuple dont il fait partie et d'y puiser la séve de sa vie morale. Il s'y marie, a de la famille et devient forcément citoyen. Il mourrait de honte s'il se croyait l'ennemi de son pays ou si l'on osait seulement s'adresser à lui pour révolutionner une province comme la *Vendée*, par exemple.

En France les choses ne se passent pas tout à fait de la même manière; le clergé ultramontain reçoit ses inspirations de Rome, et du fond de son confessionnal il souffle le feu secret qui doit, à un moment donné, agiter tantôt la famille, tantôt le pays. Que lui importent à lui maître Pithou et les libertés gallicanes? N'est-il pas plus Romain que Français, et le seul mot de gallican n'est-il pas à ses yeux une grosse injure? Le célibat dans lequel le pape l'oblige à vivre laisse dans son cœur des vides

qui sont pour lui des abîmes de douleurs et de larmes. Le monde ignore les combats que ce malheureux se livre et les dangers auxquels il demeure constamment exposé, car il est journellement convié à toutes les tables, et il y siége avec honneur. Cet état de violence si contraire à l'ordre et au vœu de la nature en fait, s'il prend sa vocation au sérieux (s'il jeûne, s'il vit dans l'austérité, dans l'abstinence et les larmes), un être à part au milieu de notre société, qui n'est plus à ses yeux qu'un monde de damnés qu'il faut brûler vifs pour le salut des âmes.

Rien ne saurait l'arrêter, tous les moyens lui sont également bons, pourvu qu'il atteigne son but. Il a tout pressuré, tout exploité, depuis la bienfaisance du riche jusqu'à la misère du pauvre. Il s'est en quelque sorte approprié le domaine de la charité publique. Vampire de la société civile dont il épuise moralement et physiquement une notable partie des forces

vitales, il a, dans son vaste système de conspiration contre l'État et contre l'esprit moderne, organisé l'aumône comme moyen d'action sur les classes pauvres (1).

Il n'y a point de crimes dont il ne se soit couvert, car c'est lui qui, au moment où il intriguait en faveur de la restauration des Stuarts (parce qu'il croyait par ce moyen pouvoir dominer sur l'Angleterre), formula ce sauvage serment à l'usage des fanatiques exaltés qu'il enrôlait sous sa bannière : « Je jure, disait le récipiendaire, de me laisser couper la main droite, de laisser clouer cette main à la porte de la prison d'Armagh, plutôt que de tromper ou de trahir un frère ; de persévérer dans la cause que j'ai embrassée ; de n'épargner aucun individu depuis le berceau jusqu'aux béquilles, de n'avoir pitié ni des gémissements, ni des cris de l'enfance, ni de

(1) Voyez à ce sujet la remarquable brochure : *La bienfaisance dupe ou complice de la contre-révolution, depuis 1789 jusqu'à la circulaire de M. de Persigny* (Paris 1861).

ceux de la vieillesse, mais de me baigner dans le sang des orangistes (1). »

Ces tristes résultats de *la doctrine sombre et fanatique* dans laquelle on élève le jeune clergé n'existent plus en Angleterre, mais ils ont engendré une plaie profonde et horrible au cœur de la France, qui se trouve pour ainsi dire divisée en deux camps. D'un côté la jeunesse des lycées qui puise dans notre histoire, dans son éducation, et dans tout un passé libéral, l'amour de la patrie et de la liberté; de l'autre côté la jeunesse laïque des séminaires qui partage forcément avec le clergé

(1) Les frères se reconnaissaient au moyen d'un dialogue dont voici un extrait : « Dieu vous garde ! — Et vous également. — Voici un beau jour ! — Un meilleur va luire. — La route est mauvaise. — Elle sera réparée. — Avec quoi ? — Avec les os des protestants. — Votre profession de foi ? — L'anéantissement des Philistins. — Quelle est la longueur de votre bâton ? — Il est assez long pour les atteindre. — Quel tronc l'a produit ? — Un tronc français; mais il a fleuri en Amérique, et maintenant la tige ombrage les fils de la verte Erin. — Qu'y a-t-il entre nous ? — Amour, patrie, vérité. — Comment reposez-vous ? — En paix, pour me lever en guerre. — Courage ! — Persévérance ! »

cette éducation sombre et fanatique dont se plaignait Napoléon Ier. Quel avenir! quelle perspective! deux peuples ennemis dans la même nation.

Quoi qu'il en soit, l'ultramontanisme, avec tout son cortége de pratiques et de croyances qui suintent le moyen âge, représente chez nous l'élément rétrograde. Il est foncièrement un des plus grands obstacles aux progrès humanitaires qu'il nie parce qu'il les entrave, tandis que la Franc-Maçonnerie, malgré toutes ses fautes et ses écarts, représente au contraire l'élément progressiste que toute la philosophie moderne affirme. — Ces deux éléments, continuellement en présence dans le cours de notre vie sociale, constituent le grand drame auquel tous les peuples de l'Europe assistent depuis plus de soixante ans, duel à mort entre la Théocratie et la Démocratie, entre le passé et l'avenir ; mais duel sans effusion de sang, car la liberté de conscience a mis un terme à toutes les

guerres de religion. La raison seule doit désormais l'emporter sur la superstition, l'erreur ou le mensonge. De la raison et du bon sens des peuples dépendent donc le sort et l'avenir de l'humanité.

LV

De là vient qu'il existe dans le sein de la société civile deux autres sociétés qui en dépendent, mais dont les tendances et le but sont diamétralement opposés. L'une est l'ordre des francs-maçons, l'autre la compagnie de Jésus. Celle-ci dirige d'une manière occulte le bataillon de Saint-Vincent de Paul dont les réunions, comme celles des francs-maçons, sont autorisées.

La Franc-Maçonnerie est l'auxiliaire ou l'alliée naturelle de tous les gouvernements

qui, fondés sur les principes de 89, ont pour mobile l'amour de l'humanité, tandis que la compagnie de Jésus est l'auxiliaire d'un gouvernement étranger dont le pontife-roi se déclare l'ennemi de nos institutions modernes.

Toute l'Eglise catholique ne fait pas partie de la compagnie de Jésus, qui s'efforce d'envahir Rome pour dominer le souverain pontife et faire prévaloir ses doctrines. Nous avons déjà fait observer qu'il existe dans l'Eglise de France quelques gallicans ; malheureusement ceux-ci sont écrasés par les ultramontains et ils osent à peine lever la tête. Sous l'empire de cette épouvantable pression, l'homme d'église a perdu toute son indépendance morale ; là où vous croyez trouver un homme, il n'y a plus qu'un *prêtre*, c'est-à-dire une voix d'automate, qui n'a d'autre liberté que celle de parler dans le sens des ultra-romains.

Infaillibilité du pape, domination du

souverain pontife sur le monde entier, voilà les doctrines de l'ultramontanisme. Obéir au pape *perinde ac cadaver*, ou, d'après une autre de ses locutions, *ut senis baculus*, voilà sa devise.

Tandis que l'ultramontanisme exige du clergé, des fidèles, des gouvernants et des gouvernés, l'obéissance passive, *il se croit dispensé de se soumettre aux lois*. Il n'a pas de patrie; il accorde au pape le droit de briser toutes les constitutions, d'excommunier tous les récalcitrants, tous ceux qui ne s'inclinent pas aveuglément, non-seulement devant le pouvoir spirituel de l'Eglise, mais encore devant l'autorité temporelle de son chef. L'ultramontanisme lui reconnaît le droit d'établir dans tous les pays d'innombrables congrégations.

L'ultramontanisme veut avoir dans tous les corps constitués des séides, des instruments dociles, des hommes qui chercheront à dévoiler les plus secrètes pensées de leurs collègues et de leurs associés.

Pour lui, la liberté individuelle, la liberté d'examen n'existent pas; la science et l'instruction sont superflues; les réclamations des pasteurs, et à plus forte raison celles des ouailles, sont interdites; les puissances séculières ne sont rien. Tout ce que dit le pape est article de foi; toutes les constitutions qu'il lui plaît de proscrire doivent disparaître.

L'ultramontanisme *voudrait bien rallumer les bûchers;* mais il se contente de vouer ses adversaires aux flammes éternelles, aujourd'hui que nous sommes loin du moyen âge, que la tolérance est à l'ordre du jour, et que tout le monde pense ce que disait le grand poète anglais : l'hérétique, c'est le bourreau et non la victime :

It is an heretic that makes the fire,
Not she, which burns in it.

Le gallicanisme ne nie pas l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise, mais il est d'avis que l'Eglise assemblée en concile est

supérieure aux évêques de Rome; que le pape, même en sa qualité de pontife, ne peut promulguer aucun dogme nouveau; qu'il est tenu de se conformer aux vieilles lois de l'Eglise.

Le gallicanisme ne permet pas à la cour de Rome de s'immiscer dans les affaires temporelles des autres Etats.

Le gallicanisme pense que le pape est forcé, aux termes de textes bien souvent invoqués, de rendre à César ce qui appartient à César, et de se souvenir que son royaume n'est pas de ce monde.

Ainsi l'ultramontanisme aspire à la domination universelle; il s'efforce d'étendre son autocratie sur toutes les consciences, sur tous les peuples. Le gallicanisme impose de sages limites à ces envahissements.

L'ultramontain est avant tout le sujet dévoué de la cour de Rome.

Le gallican, tout en restant respectueux envers le chef de l'Église, est avant tout

citoyen du pays où il est né, où il a sa famille et ses affections (1).

LVI

Le catholicisme a été beaucoup trop travaillé par le parti prêtre, c'est-à-dire par la société de Jésus, pour ne pas se ressentir cruellement de la terrible doctrine des bons pères, et l'Encyclique du 8 décembre 1864 n'est au fond que le résultat logique de leur enseignement et de leur prédication.

Il faut espérer que les néo-catholiques, qui de bonne foi rêvaient naïvement l'*alliance de la religion et de la liberté*, seront cette fois complétement guéris de cette maladie. Il n'y a plus d'illusions à se faire : Chateaubriand, Lamennais, le père Lacor-

(1) Émile de Labédollière.

daire ne pourraient, malgré leur foi vive et éclairée, conserver aujourd'hui la moindre illusion sur ce point. Loyola l'emporte et l'Encyclique du 8 décembre a pour conséquence immédiate de poser carrément l'esprit et les tendances de l'Église devant les aspirations libérales de notre siècle. Mais que doit en penser la grande ombre du père Lacordaire? Le chef des dominicains se souvient-il aujourd'hui des paroles qu'il nous écrivait à la date du 20 mai 1860? « *Vous accusez l'Église*, nous disait- « il, *d'être opposée radicalement à tout l'es-* « *prit de la société moderne*, *égalité civile,* « *liberté civile*, *politique et religieuse*. *C'est* « *une erreur* (1). »

Hélas! non, ce n'est pas une erreur, il y a longtemps que le parti prêtre a poussé la papauté dans les stagnantes ornières de l'absolutisme, et nous ne pouvons accepter

(1) Voyez la lettre du P. Lacordaire et la nôtre dans la brochure que nous avons publiée en 1861. — Réponse au *discours académique du R. P. Lacordaire.*

les aspirations personnelles de Chateaubriand, de Lamennais et du P. Lacordaire que comme de sages conseils donnés à la papauté, conseils qu'elle n'a jamais voulu suivre.

En effet, l'Encyclique du 8 décembre 1864 n'est que la répétition de la fameuse Encyclique de Grégoire XVI, *Mirari*, datée du 15 août 1832, et destinée à foudroyer... toutes les erreurs modernes! Chateaubriand, Lamennais, Lacordaire n'ignoraient certainement pas l'Encyclique de 1832, et si la papauté éprouve aujourd'hui le besoin de renouveler ses condamnations et ses anathèmes, cela prouve que depuis trente-trois ans les foudres du Vatican n'ont pas produit un bien grand effet sur l'indomptable libéralisme des peuples.

Que fait Pie IX aujourd'hui?

« Il s'en prend directement aux principes sur lesquels, au point de vue politique et administratif, les sociétés mo-

dernes sont basées : liberté de conscience, liberté des cultes, séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, autant d'erreurs pernicieuses et détestables.

« Il n'y a de véritable société chrétienne que là où les sujets obéissent sans discuter à leurs princes, les princes au pape et le pape à Dieu seul; là où l'unique culte public est celui de la religion catholique, et où le crime d'hérésie est puni avec toute la rigueur des lois.

« Dans une société pareille, toutes les barrières sont levées entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, ou plutôt ce dernier pouvoir seul subsiste, car les princes ne sauraient, sans offenser Dieu, se mêler des affaires de l'Église, tandis que le pape est libre d'intervenir à chaque instant dans les affaires de l'État. Le Saint-Siége vient de fournir aux journaux cléricaux une précieuse occasion d'expliquer comment ils concilient leur libé-

ralisme avec les théories de l'Encyclique (1). »

LVII

Nous avons tenu à exposer en regard de nos principes maçonniques ceux de la cour de Rome, afin que l'on sache bien pourquoi la Franc-Maçonnerie se trouve en opposition avec l'Église, et pourquoi, au contraire, tous les princes qui ont eu en vue l'asservissement des peuples ont recherché l'alliance de la cour de Rome. Nous ne citerons qu'un exemple à l'appui

(1) L'Encyclique du 8 décembre a mécontenté tous les esprits ; les libéraux, les gallicans, les modérés et tous les catholiques qui sont de leur temps, se trouvent complétement désarmés pour défendre encore le Saint-Siége. Le gouvernement français lui-même, malgré toute sa longue condescendance envers la cour de Rome, n'a pas cru devoir laisser promulguer ce monument de l'absolutisme papal dans toute son intégrité. (Voyez à ce sujet la note E, fin du volume.)

de cette assertion, mais il suffira à tous ceux qui savent lire. Nous l'emprunterons du reste à Napoléon Ier, dont l'autorité est d'un grand poids en pareille matière. « François Ier, dit-il, était placé « véritablement pour adopter le protes- « tantisme à sa naissance et s'en déclarer « le chef en Europe. Charles-Quint, son « rival, prit vivement le parti de Rome. « C'est qu'il croyait voir là, pour lui, un « moyen de plus d'obtenir L'ASSERVISSE- « MENT DE L'EUROPE (1). »

Il n'est pas inutile de faire observer que François Ier, très-chrétien, s'unissait alors avec les musulmans contre Charles-Quint, très-catholique; que François Ier, donnait de l'argent aux luthériens d'Allemagne pour les soutenir dans leur révolte contre l'empereur, tandis que, pour être agréable à Clément VII, il les faisait brûler en France. « *Il les paie en Saxe*

(1) *Mémorial*, t. 6, p. 66.

par politique, il les brûle par politique à Paris. »

Devons-nous ajouter que les troupes de Charles-Quint, le catholique, après avoir saccagé Rome, s'emparèrent de la personne du pape, qui avait pris parti pour la France, et le retinrent en prison. Charles-Quint, qui d'un seul mot pouvait délivrer le pape, se garda bien de le faire ; mais, en sa qualité d'empereur très-catholique, il poussa la plaisanterie jusqu'à ordonner des processions, des prières et des neuvaines pour la délivrance du Saint-Père, son prisonnier.

Voilà pourtant ce que peut devenir la religion du Christ lorsque les ultramontains veulent la faire servir aux intérêts politiques et temporels des puissants de ce monde.

On voit du reste que Napoléon Ier avait sur la dévotion de Charles-Quint la même opinion que sur la dévotion des Bourbons, « encapucinant la France et la livrant

« aux moines pour mieux l'enchaîner et « l'abrutir. »

Henri IV, qui certes n'a jamais passé pour un despote, n'a-t-il pas changé de religion pour faire triompher ses droits à la couronne? « *Paris vaut bien une messe.* » — Ce bon mot à lui seul vaut bien un long poëme. — Le parti clérical crut d'abord y trouver son compte. La conversion du Béarnais lui parut de bon augure, mais bientôt, il fut déçu dans ses espérances par la promulgation de l'Édit de Nantes, et le roi de France ne tarda pas à tomber sous le poignard des sicaires cléricaux (1). Digne lendemain de la Saint-Barthélemy!

LVIII

Que les rois de l'ancien régime aient été obligés d'aller, « *ribon*, *ribaine*, » baiser

(1) Pierre Barrière, Jean Châtel et enfin Ravaillac.

la sainte pantoufle du pape pour lui faire leur cour et rechercher son alliance, cela se comprend ; le moyen âge pesait encore de toute sa lourde atmosphère sur la tête de ces infortunés, et les peuples, abrutis par dix siècles d'une sanglante domination cléricale, baisaient eux-mêmes les chaînes dont on les avait couverts. Mais, depuis que le pouvoir temporel des papes est entré dans sa période de décadence, depuis surtout que le commerce des indulgences a occasionné la grande réforme de Luther, tous les princes doués d'un cœur vraiment libéral ont cherché à s'affranchir de cette honteuse servitude de la cour de Rome ; ils ont compris enfin que cette funeste alliance du trône et de l'autel minait tout à la fois la puissance des rois et la liberté des peuples, en même temps qu'elle pouvait porter une grave atteinte à la pureté de la religion chrétienne (1).

(1) Comment en effet associer le luxe et les richesses avec la pauvreté évangélique (celle qui se

Toutefois cette scission entre le trône et l'autel ne fut pas chose facile; aussi l'histoire fourmille-t-elle des longues luttes et des incessants démêlés que les rois et les empereurs eurent à soutenir contre les prétentions souvent exorbitantes du Saint-Siége. — La Révolution française renversa d'un seul coup tout ce vieil ordre de choses; en émancipant les peuples, elle émancipe les rois, et les mêmes principes qui unissent les nations aux souverains sont ceux qui forment aujourd'hui la base de notre constitution française. Avant la Révolution, des germes d'indépendance et de liberté, fruits de la renaissance des lettres, fermentaient déjà dans tous les esprits; le souffle bienfaisant de la philosophie fécondait pour ainsi dire le sein de la France, et

dépouille encore de son manteau quand on lui prend sa robe)?

— L'orgueil et la vanité du monde avec l'humilité chrétienne?

— La ruse et la dissimulation des courtisans avec la simplicité des apôtres?

— L'eau et le feu sont-ils plus opposés?

le 14 juillet de 1789 ne fût que le jour sublime qui donna naissance à la liberté! La Révolution était un fait accompli, toute la nation la reçut avec enthousiasme et, depuis cette époque, on peut dire qu'elle est entrée définitivement dans nos mœurs. Malheur aujourd'hui à ceux qui la renient, ils en meurent: Louis XVI a péri pour n'avoir pas su l'accepter franchement; Charles X, pour l'avoir répudiée et méconnue; Louis-Philippe, pour l'avoir trompée.

La dynastie napoléonienne, issue de cette même révolution, est seule par ses principes et sa naissance en position de pouvoir satisfaire à toutes les aspirations libérales de notre époque. Mais que fait la cour de Rome pendant ce temps? Elle agit comme le gouvernement de la Restauration dont elle a causé la ruine, car, notez bien que ce ne sont pas les excès ni les crimes de 93 qu'elle réprouve et condamne, mais tout 89, hommes et choses, tout ce qui fait la gloire et l'orgueil de la France;

depuis la destruction de la Bastille, l'abolition des privilèges, la suppression des vieux abus, jusqu'à la déclaration des droits de l'homme et la constitution acceptée par Louis XVI ; Rome réprouve encore l'égalité civile, la liberté politique et religieuse, la liberté de la presse, la liberté de conscience, elle anathématise tout. Ces bienfaits que nous tenons de Dieu ne sont pour elle que des inventions du diable; l'affranchissement des peuples et des rois n'est à ses yeux qu'une utopie ou une violation faite à son caractère sacré.

LIX

Ah! si le pape, si les cardinaux, si les fils de Loyola et tous leurs disciples acceptaient franchement les principes de 89, principes qui constituent aujourd'hui la force et qui assurent la durée des gouver-

nements, toutes les questions politico-religieuses qui agitent en ce moment l'Europe seraient bientôt résolues et toutes les difficultés aplanies.

Mais Rome ne cède rien, ses droits sont sacrés ; quels que soient son absolutisme et ses idées arriérées, tous les peuples doivent s'incliner devant elle. Elle doit être et demeure inflexible dans ses prétentions. C'est là un des traits les plus saillants du caractère clérical chez les ultramontains. Aussi tous les gouvernements qui ont essayé d'entrer dans la voie des concessions avec les représentants du pouvoir papal ont-ils eu constamment à s'en plaindre. Pour eux c'est tout ou rien, et Napoléon disait : « JE N'AI RIEN FAIT POUR LE « CLERGÉ QU'IL NE M'AIT AUSSITOT DONNÉ « LIEU DE M'EN REPENTIR (1). »

Comment peut-il en être autrement avec ceux qui, se posant en martyrs, par-

(1) *Mémorial*, t. 5, p. 200.

lent de se retirer dans les Catacombes et qui, ayant les mains pleines, vous disent sans cesse : « *On nous a tout pris?* » — On vous a tout donné, Monseigneur, on vous a donné une action décisive sur l'enseignement ; on vous a donné des siéges au Sénat, avec trente mille francs d'appointements; on vous a donné, en quinze ans, plus d'églises peut-être que vous n'aviez obtenu de chapelles en un siècle ; on vous a donné l'aumônerie des armées de terre et de mer ; on vous a donné la commission du colportage; on vous a donné d'innombrables communautés ; on vous a donné Rome (il est vrai qu'on commence à trouver le cadeau un peu cher) ; — enfin, on vous avait donné une influence considérable dans les affaires administratives, particulièrement pour le choix des fonctionnaires. L'oubli de tant de faveurs ne serait-il pas de l'ingratitude? — Non, ce n'est point de l'ingratitude, c'est tout simplement une maladie qui est l'effet des

exorbitantes prétentions du parti prêtre, de son ambition insatiable et des droits qu'il s'arroge sur l'espèce humaine. Comment ceux qui prétendent courber tous les rois et tous les empereurs sous le joug divin d'une Eglise universelle, pourraient-ils se croire tenus à la moindre reconnaissance envers les souverains qui sont leurs surbordonnés? Allons donc! vous oubliez que les ministres de Dieu sont faits pour gouverner et non pour servir! Est-ce que le pouvoir spirituel n'est pas supérieur au pouvoir temporel? Est-ce que tout roi n'a pas le pape pour juge? Est-ce que l'intérêt des âmes ne passe pas avant celui des couronnes? — Voilà leur doctrine! « Les « prêtres entretenus à Rome avec l'argent « de l'Empereur calomnient l'Empereur « auprès du pape et accablent les évêques « de France de leurs dédains (1)! »

Voilà leur reconnaissance!

(1) Discours de M. Rouland devant le Sénat (séance du 11 mars 1865).

D'ailleurs le bon La Fontaine l'a dit avant nous :

Rien ne suffit aux gens qui nous viennent de Rome :
La terre et le travail de l'homme
Font pour les assouvir des efforts superflus.

On sait que Napoléon, à Sainte-Hélène, regretta amèrement le concordat de 1801 et qu'il considérait cet acte politique (disons impolitique) comme la plus grande faute de son règne. De nos jours, n'avons-nous pas vu les républicains commander, pour se rendre agréables à la populace, une exhibition du miracle de saint Janvier à Naples? Toutes ces concessions faites par le pouvoir civil tantôt à la cour de Rome, tantôt aux superstitions populaires, prouvent évidemment l'état de misère et d'abjection dans lequel sont tombées la plupart des populations qui ont subi le joug ultramontain. La plaie est si profonde qu'on semble n'y toucher qu'en tremblant.

LX

On pourrait citer un grand nombre de princes qui, au lieu de méditer, comme l'empereur Charles-Quint, l'asservissement de l'Europe par le clergé, ont rêvé le bonheur de leur peuple; las de leur propre servitude, dont le double poids pesait tout à la fois sur leur vie politique et sur leur conscience, ils auraient voulu affranchir les hommes de toutes les chaînes que nous a léguées le barbare moyen âge. Mais le premier embarras qu'éprouve un pouvoir libéral quand il veut avancer, tient aux vieilles superstitions enracinées dans le cœur des peuples, superstitions qui les livrent pieds et poings liés au parti clérical. Celui-ci les entretient pour les exploiter au profit de sa cupidité ou de son ambition.

Telle est la triste puissance avec laquelle presque tous les souverains ont été obligés de compter, et ce qui a rendu la tâche de tous les gouvernements libéraux extrêmement ingrate. Voici ce qu'écrivait à ce sujet, il y a deux ans, un des organes les plus dévoués de la démocratie : « Les pou-
« voirs ont une position aussi pénible que
« celle du peuple entier. On doit croire
« qu'ils veulent une démocratie raison-
« nable; mais les préjugés répandus par
« l'éducation ultramontaine les assiégent
« dans la pratique ; et par une action in-
« cessante, ces préjugés, appuyant les
« prétentions cléricales, paralysent les plus
« sages volontés des gouvernants. La puis-
« sance cléricale s'élève contre les pou-
« voirs dès qu'ils veulent la rappeler à
« l'ordre (1). »

Ce qui se passe en France depuis l'apparition de l'Encyclique du 8 décembre, les

(1) M. Riche-Gardon.

faits nombreux rapportés à cette occasion, devant le Sénat, par l'honorable M. Rouland, prouvent que les lignes précédentes n'ont rien d'exagéré et qu'elles sont encore parfaitement applicables au clergé ultramontain de notre époque.

Du reste, tout le discours de l'honorable M. Rouland, tous les faits *nouveaux*, tous les abus du parti clérical qu'il signale au Sénat, à la France, à l'Europe qui l'écoutent n'ont en réalité et malheureusement rien de nouveau pour notre pays, tant il est vrai que *les blancs sont toujours blancs*. Ce qu'il dit de l'éducation cléricale est absolument la même chose que ce qu'en pensait Napoléon à Sainte-Hélène ; ce qu'il dit de l'ultramontanisme et de « *ce vaste système pratiqué par un parti puissant*, » qu'est-ce, sinon ce qu'en 1826 le comte de Montlosier (alors député du Puy-de-Dôme) disait des Jésuites, dans son fameux *mémoire à consulter sur un système religieux et politique*, *tendant à ren-*

verser la religion, la société et le trône? La seule différence que nous y remarquions, c'est que la grande pépinière qui fournit des soldats à l'ultramontanisme, c'est-à-dire des ennemis à la société, n'est plus à Montrouge ou à Saint-Acheul, mais à Saint-Sulpice.

Faisons remarquer en passant que le comte de Montlosier n'accuse pas seulement les Jésuites d'être opposés aux principes de 89, mais encore à cette société civile qui fut *restaurée* par les baïonnettes de 1815; opposés aux Bourbons, leurs protecteurs, qu'ils ont perdus : « Un vaste « système, tranchons le mot, une vaste « conspiration contre la religion, contre le « roi, contre la société, s'est élevée. Je « l'ai aperçue à son origine, je l'ai suivie « dans ses progrès, je la vois au moment « de nous couvrir de ruines... Cette cons- « piration a envahi tous les degrés de la « hiérarchie cléricale. Elle est ourdie par « des hommes saints au milieu des choses

« saintes... Dans la liste de mes conjurés, « on pourra voir le premier personnage « de la chrétienté, celui que tout le monde « appelle *Sa Sainteté*, et qui est en effet « la sainteté même. »

Faut-il s'étonner si les bons pères qui sont les fauteurs de cette immense perturbation dans l'Eglise et dans les consciences ont été expulsés de tous les pays où ils ont mis le pied ? Faut-il s'étonner que les francs-maçons dont ils sont naturellement les ennemis, comme ils le sont de la société tout entière, aient souvent concouru de tout leur pouvoir à les faire expulser de France ? — C'est un bienfait qui mérite d'être rappelé.

Nous respectons toutes les religions, officielles ou non, toutes les croyances quelle que soit leur origine, lorsqu'elles sont vraiment humbles et sincères, car nous aimons aussi qu'on respecte notre foi. Né catholique (comme tant d'autres), nous ne saurions pratiquer le catholi-

cisme; il nous a suffi de traverser ses rangs pour nous en éloigner à jamais (1). En l'étudiant de près, il nous a semblé que le parti prêtre, qui domine un peu trop dans l'Église, y lit aussi trop souvent l'Évangile à rebours, comme le diable au sabbat; et que ses enseignements sur l'exaltation de l'ignorance, sur la négation du progrès, ainsi que sa haine pour nos droits et nos libertés, ne sont pas faits pour tous les esprits. Cependant nous n'en respectons pas moins la simplicité de tous ceux qui, de bonne foi, pratiquent le catholicisme, les uns parce qu'ils y croient et qu'on leur a dit: *Hors de l'Eglise point de salut;* les autres parce que cette religion a été celle de leur mère ou de leur nourrice. Il est des âmes tendres et timides à qui ces sortes de consolations sont nécessaires. Il est même des positions dans la vie où les vagues lueurs du mys-

(1) Voyez notre lettre au P. Lacordaire, Paris, 1861.

ticisme conviennent à certains hommes, certains tempéraments, et dans ce cas nous nous ferions un scrupule de porter atteinte au bonheur de ces infortunés. Mais nous ne saurions, en conscience, avoir les mêmes égards pour ces hommes audacieux qui, sous le manteau de la religion, s'emparent de la confiance des faibles, exploitent tout à la fois leur fortune et leur liberté, rêvent la domination du monde en prêchant l'humilité, ou s'enrichissent en prononçant des vœux de pauvreté. Nous sommes enfin, nous l'avouons, sans respect pour cette immense faction rétrograde dont Royer-Collard a pu dire :
« Je ne lui demande pas qui elle est, d'où « elle vient et où elle va : ELLE MENTIRAIT ! « Je la juge par ses œuvres..... dans la « religion, dans la société, dans le gouver- « nement, elle retourne en arrière. Qu'on « l'appelle *la contre-révolution* ou autre- « ment, peu importe, ELLE RETOURNE EN « ARRIÈRE..... Quand elle invoque la reine

« de l'avenir, LA LIBERTÉ, c'est encore « *pour retourner plus sûrement et sans frein* « *en arrière* (1) ! »

LXI

Comment avec de tels hommes la paix peut-elle être possible ? Comment toutes nos libertés ne seraient-elles pas à chaque instant menacées ? L'État qui porte dans son sein de tels éléments de discorde, doit, jusqu'à ce qu'il ait su s'en affranchir, se résigner à tous les plus grands malheurs qui puissent frapper une nation. Le souverain lui-même n'est-il pas le premier blessé par cette épouvantable servitude ? C'est un joug dont il doit nécessairement s'affranchir s'il veut être libre de suivre ses inspirations libérales.

(1) *Vie de Royer-Collard*, par M. DE BARANTE.

Napoléon Ier, qui sentait vivement le poids de cette affreuse servitude, disait : « Que cet affranchissement de la cour de « Rome, cette réunion légale, la direction « religieuse dans la main du souverain, « avaient été longtemps et toujours l'ob- « jet de ses méditations et de ses vœux. « L'Angleterre, la Russie, les couronnes « du Nord, une partie de l'Allemagne, la « possèdent, disait-il ; Venise, Naples en « avaient joui : *On ne saurait gouverner sans* « *elles* ; autrement une nation est à chaque « instant blessée dans son repos, sa di- « gnité, son indépendance (1). »

Que dirait donc le premier consul si, revenant aujourd'hui parmi nous, il voyait comment les ultramontains interprètent sa pensée, son concordat ; s'il trouvait, au lieu de l'Église gallicane qu'il crut donner à la France, une immense faction ultramontaine progressant sans cesse en nombre et

(1) *Mémorial* : août 1816.

en audace, menaçant l'avenir, affichant les plus ambitieuses prétentions, empiétant sur les droits de toutes les couronnes, se plaçant au-dessus des évêques qu'elle croit entachés de gallicanisme, enseignant secrètement (1) au jeune clergé des doctrines subversives de l'ordre social, des principes contraires à nos institutions, et le pape lui-même condamnant jusqu'au libéralisme des catholiques qui ont suivi les pas de Chateaubriand et de Lacordaire, taxant tous nos progrès, toutes les réformes de 89 d'erreur ou de folie! que dirait-il, en un mot, s'il voyait toute l'Église de Rome envahissant ainsi l'Église de France pour la miner et la détruire?

(1) « L'archevêque de Paris a voulu, peu de temps « après son installation, et au nom des devoirs de sa « charge, faire visiter juridictionnellement les cha- « pelles et l'établissement des jésuites et des capu- « cins.

« Eh bien! la porte de ces établissements qui est « ouverte à tous a été fermée pour l'archevêque de « Paris, et un refus formel a été opposé au vicaire « général qui avait été chargé de la visite. »

(Extrait du discours de M. Rouland devant le Sénat. Séance du 11 mars 1865.)

LXII

Il est permis de penser que ce qui fut toujours *l'objet des méditations et des vœux* de Napoléon Ier lui aurait suggéré quelque grande résolution pour sortir d'embarras et mettre un terme à ces continuels envahissements du pouvoir clérical dans l'État.

C'est pourtant là qu'il faudra tôt ou tard en arriver. Sans doute les difficultés entrevues et signalées par Napoléon Ier ont pu l'arrêter dans son temps. Mais on ne saurait admettre que ces difficultés soient à jamais insurmontables, car, s'il en était ainsi, la France n'aurait d'autre perspective que de se voir enrégimentée sous la domination et la discipline des fils de Loyola. Qui donc parmi nous peut croire qu'un retour au moyen âge soit chose pos-

sible? Que le parti ultramontain ait de ces sortes de rêves, on le comprend, car on sait que cela tient à son ambition, mais est-il un homme sensé qui pense à faire remonter les fleuves vers leur source, ou les sociétés vers leur origine?

Si nous ne pouvons reculer, il faut donc avancer, c'est-à-dire renverser l'obstacle que Rome oppose à la marche de l'humanité. — Que faire pour atteindre ce but? Il n'y a qu'un seul moyen : éclairer les masses et les délivrer de leurs vieilles superstitions pour finir le travail social commencé par la révolution, c'est-à-dire pour les émanciper complétement. Telle est l'œuvre de la Franc-Maçonnerie.

Oui, la Franc-Maçonnerie est, nous ne nous lasserons pas de le répéter, l'auxiliaire naturel de tous les gouvernements libéraux. Elle seule peut, dans l'état actuel de l'éducation publique, opposer, par ses enseignements et ses principes, une résistance salutaire à toutes les doctrines su-

perstitieuses dont le peuple est abreuvé ; et c'est encore dans les loges maçonniques (lorsqu'elles sont bien organisées) que l'ouvrier puise ses idées les plus élevées, sans que ces idées deviennent jamais subversives de l'ordre éternel dont le spectacle de la nature nous offre un si brillant exemple.

A défaut d'une éducation nationale, complément indispensable de l'enseignement primaire, l'éducation des loges comble en partie cette lacune (1). L'ouvrier qui fréquente *ces grandes écoles de la démocratie* (suivant l'expression si juste du maréchal Magnan) se trouve chaque jour en contact avec des hommes dont l'instruction a été poussée plus loin que la sienne, et dont l'esprit est généralement libéral ; il

(1) « *L'école primaire n'est pas le lieu où les idées politiques se forment,* » dit M. Duruy, ministre de l'instruction publique, dans son admirable rapport présenté à l'Empereur; puis il ajoute, en parlant du but de l'instruction primaire et de son obligation: « Ce qui deviendrait obligatoire, *ce serait d'apprendre à lire, écrire et compter.* »

y entend discuter des questions philosophiques et religieuses qui éclairent son intelligence et éveillent dans son âme l'amour de la patrie et de l'humanité (1). Il y acquiert, sur la plupart des questions sociales, des idées plus justes, plus saines, et finit par se délivrer peu à peu des préjugés avec lesquels on a bercé son enfance. En un mot, il mûrit son esprit et devient plus viril.

Nous avons eu cent fois l'occasion de remarquer que l'homme du peuple, le prolétaire des classes laborieuses, est souvent plus sensé et infiniment moins ergoteur que les jeunes lettrés qui sortent de nos lycées. Étranger aux disputes de mots

(1) Nous rappellerons ici qu'un de nos généraux, qui fut gouverneur de l'Algérie en 1836, employa également la Franc-Maçonnerie pour civiliser ces peuplades sauvages et les préparer au bienfait de la liberté. Toute la côte nord de l'Afrique, naguère le refuge des pirates et des corsaires, compte actuellement un grand nombre de loges dont les principaux chefs sont arabes.

Sans posséder les mêmes ressources financières que le parti clérical, la Maçonnerie a couvert la terre de ses bienfaits. — Voir la note (F), 2e partie.

et d'école qui disloquent l'esprit sans l'éclairer, l'homme de l'atelier n'a pas été perverti par les subtilités ou les échappatoires d'une vaine philosophie aux abois; plus curieux qu'orgueilleux, l'ouvrier de nos villes n'a point non plus dans le cœur ce faux amour-propre qu'on observe ordinairement chez les enfants de bonne maison; sa personnalité se trouve naturellement dégagée de toutes les questions, il ne les épouse pas, n'en fait point le hochet de sa vanité et par cela même son bon sens saisit mieux la droiture d'un simple raisonnement. Peut-être cela vient-il encore de ce que, la plupart d'entre eux étant habitués dans leurs diverses professions à attaquer directement les difficultés que présente journellement le travail, et à les vaincre par les moyens les plus prompts et les moins dispendieux, ils finissent par acquérir dans cet exercice la remarquable rectitude d'esprit qu'on rencontre en général chez tous les bons ouvriers.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le peuple peut puiser dans nos loges maçonniques, *écoles de la démocratie*, une sorte d'éducation nationale qui l'élève au-dessus du vulgaire et prépare son esprit à toutes les grandes réformes que le gouvernement voudrait entreprendre. A ce seul point de vue, quand l'art de faire des hommes est presque tombé en désuétude, l'ordre de la Franc-Maçonnerie doit être encore d'une incontestable utilité aux yeux des gouvernements d'origine démocratique.

LXIII

La Grèce a su comment se font les hommes ; mais où sont les nations modernes qui le savent ? L'espèce humaine a été pervertie par l'ancien régime monarchique ! Sur plusieurs millions d'indivi-

dus, chaque siècle voit à peine surgir un véritable grand homme. Les races abâtardies accusent la nature *d'être avare !* — Oui, avare, quand tout est livré au hasard des événements, à l'incurie des uns, à l'ignorance, aux superstitions et au mauvais vouloir des autres ; avare, quand la lutte est permanente et que le génie du mal frappe impitoyablement toutes les têtes sublimes qui s'élèvent au-dessus de la foule ; avare, quand cette même foule insensée et couverte de chaînes lapide ses prophètes ou quand ses maîtres étouffent les voix qui proclament hardiment quelques vérités nouvelles. Ingrats ! Au lieu d'accuser la nature, accusez plutôt ceux qui ont pris à tâche de déformer, de mutiler l'homme, et d'anéantir en lui le principe actif de tous ses sentiments les plus généreux, de toutes les vertus civiques qui ont fait tant de héros. Quand vous aurez commencé par faire ce qu'il faut pour avoir *des hommes*, nous verrons si la nature est avare ; elle si

prodigue, si puissamment féconde, si prolifique en toutes choses, l'Isis aux cent mamelles.

Non, ce n'est point la nature, c'est l'homme qui est entaché d'avarice. Pour assouvir ses instincts égoïstes et pervers, l'homme déchu de sa grandeur morale a imaginé des doctrines abrutissantes à l'aide desquelles il a pu asservir ses semblables et les ravaler au-dessous de la brute. Il en est résulté qu'au sein même de la civilisation, on trouve encore des millions d'individus qui sont restés à l'état sauvage.

« Entendez-vous par *sauvages* des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femelles et quelques animaux, exposés sans cesse à toute l'intempérie des saisons, ne connaissant que la terre qui les nourrit, et le marché où ils vont quelquefois vendre leurs denrées pour y acheter quelques habillements grossiers; parlant un jargon qu'on n'entend pas dans les villes; ayant peu d'idées et, par conséquent, peu

d'expressions; soumis, sans qu'ils sachent pourquoi, à un homme de plume, auquel ils portent tous les ans la moitié de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front; se rassemblant, certains jours, dans une espèce de grange pour célébrer des cérémonies où ils ne comprennent rien?.., Il y a de ces sauvages-là dans toute l'Europe. Il faut convenir, surtout, que les peuples du Canada et les Cafres, qu'il nous a plu d'appeler sauvages, sont infiniment supérieurs aux nôtres. Le Huron, l'Algonquin, l'Illinois, le Cafre, le Hottentot, ont l'art de fabriquer eux-mêmes tout ce dont ils ont besoin, et cet art manque à nos rustres. Les peuples d'Amérique et d'Afrique sont libres, et nos sauvages n'ont pas même d'idée de la liberté. *Ces excréments de la société humaine sont seulement des preuves de l'abus qu'on peut faire de cette société.*

Les prétendus sauvages d'Amérique sont des souverains qui reçoivent des ambas-

sadeurs de nos colonies transplantées auprès de leur territoire par l'avarice et par la légèreté. Ils connaissent l'honneur, dont jamais nos sauvages d'Europe n'ont entendu parler. Ils ont une patrie, ils l'aiment, ils la défendent, ils font des traités, ils se battent avec courage, et parlent souvent avec une énergie héroïque.

Ces peuples sont des Spartiates en comparaison de nos rustres qui végètent dans nos villages, et des sybarites qui s'énervent dans nos villes (1). »

Et Labruyère, sous le grand siècle de Louis XIV, qu'écrivait-il ? « L'on voit (les paysans et les laboureurs) certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur

(1) Voltaire, *Essai sur les mœurs*.

leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé (1). »

Telle est depuis des siècles la condition humaine sortant des mains de cette monarchie tant vantée de l'ancien régime, tel est l'état de la société qui nous a été léguée par le *bon vieux temps*. Pour les malheureuses classes inférieures, la terre était devenue une vallée de larmes et de misères, mais pour les despotes et pour les égoïstes, le bon vieux temps fut tout simplement celui où l'ignorance soumettait des populations entières au caprice et au bon plaisir du prince, sans la moindre résistance, sans le moindre murmure.

(1) Les caractères : *de l'homme.*

O bon vieux temps! paternel régime! nations bénies! que votre bonté était dérisoire, quand on pouvait dire avec vérité : « Les rois font tout pour leur gloire! Pendant que le monde les couronne, les peuples demeurent esclaves et opprimés, leur voix se perd sans écho dans l'immense désert de l'égoïsme royal!... Lorsqu'un penseur s'écrie haletant et blessé, avide d'un instant de repos : Gloire! liberté! philosophie! la foule répond : Conquête! richesse! despotisme! »

LXIV

Depuis 89 nous sommes heureusement entrés dans l'ère des grandes réformes et le sort des pauvres paysans s'est un peu amélioré. Les écoles communales qui couvrent aujourd'hui la France ont fait péné-

trer quelques rayons de lumière dans les couches les plus arides et les plus pétrifiées des populations agricoles. Mais que nous sommes encore loin d'avoir extirpé de notre sol toutes les vieilles racines de malédiction dont le bon vieux temps a empoisonné la France. Le nombre des individus appartenant aux classes lettrées qui nient les bienfaits de l'instruction et de l'éducation pullulent encore dans tous les rangs de notre société. Pour eux, le peuple est une brute qu'on ne peut gouverner qu'en l'abrutissant encore davantage. Est-ce égoïsme, est-ce ignorance, est-ce esprit de système qui les fait parler ainsi? On retrouve souvent un peu de tout cela chez les partisans de l'ignorance, chez ceux qui, par suite de leur abrutissant système, ne voient plus dans les hommes d'État que des fourbes assez *habiles* pour tromper le peuple, et vivre à ses dépens. Ceux-là justifient un grand mot prononcé à Sainte-Hélène et qui caractérise tout le vieux sys-

tème gouvernemental de l'ancienne société : « *C'est le charlatanisme qui gouverne le monde* (1). » Napoléon lui-même disait : « *C'est le ventre qui gouverne le monde* (2); » et lorsqu'en 1815, les Prussiens vinrent nous ramener les représentants du vieux régime, Béranger put encore chanter *les Ventrus*. On comprend que des charlatans et des ventrus, qui ne voient dans la misère du peuple qu'une matière exploitable, aient pu élever l'ignorance à la hauteur d'un système pour mieux gouverner l'homme réduit à l'état de troupeau ; mais on ne comprend pas qu'un homme éclairé et consciencieux puisse se croire encore un honnête homme en employant ou en prônant de pareils moyens, car, qui dit charlatan, dit fripon. Il faut donc travailler à abattre de plus en plus l'ignoble parti du ventre pour

(1) Paroles de M. le comte de Las Cases, décembre 1815.
(2) Mémorial, juillet 1816.

faire place à celui de l'intelligence et de l'honneur.

La société, pour être durable, doit être fondée sur les bases éternelles de la justice et du droit. Sans justice, dit un des pères de la primitive Église, les sociétés humaines ne sont que des sociétés de brigands (1). Il en est encore parmi nous qui prétendent que le règne de la justice est une grande utopie; nous avouons, en notre qualité de franc-maçon, que cette utopie est la nôtre : notre idéal à nous, c'est LA JUSTICE ! La justice sous toutes ses formes, la justice avec toutes ses conséquences; voilà notre *Dieu* sur la terre, nous ne savons ce qu'il sera dans le ciel.

Mais qui dit justice proclame en même temps la triple devise de 89 et place par conséquent l'éducation des peuples en tête de son programme. En effet, pour les hommes comme pour les animaux

(1) SAINT AUGUSTIN, *Cité de Dieu,* l. IV. c. V.

(pour les animaux dans les individus, et pour les hommes dans les individus et dans l'espèce), toute la perfectibilité gît dans l'éducation (1). — Avec l'éducation on fait danser les ours, a dit très-spirituellement Leibnitz. — L'espèce humaine semble encore l'ignorer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'ignore elle-même; elle se croit trop ou trop peu : trop, quand elle veut s'égaler à Dieu dans l'éternité; trop peu, quand elle se croit condamnée à vivre misérablement sur cette terre.

(1) Nous regrettons profondément que les femmes qui ont joué un si grand rôle chez presque tous les peuples de l'antiquité soient, par suite de leur éducation actuelle, annulées et complétement exclues de la vie publique dans la plupart des nations modernes. Dans beaucoup de pays européens elles sont pour ainsi dire abandonnées au parti prêtre qui, après les avoir plongées dans une mystagogie plus ou moins exaltée, fait servir leur énergie et leur grande activité à l'accomplissement de ses desseins politiques. C'est ainsi qu'on les a vues jouer un rôle immense dans les guerres et toutes les sourdes conspirations de la Vendée contre la France. Au point de vue du progrès social, l'humanité en perdant la femme perd certainement un de ses plus ardents défenseurs.

LXV

La misère n'est pas la condition humaine que Dieu a choisie pour sa créature, et les gouvernements libéraux ont pour mission de réparer toutes les injustices sociales, tous les désordres particuliers et publics créés par la barbarie de ce bon vieux temps que le parti politico-religieux regrette, mais que la Franc-Maçonnerie réprouve et cherche à détruire.

Mais comment, dans l'état actuel des choses, la Franc-Maçonnerie pourrait-elle prêter au gouvernement français un concours réellement efficace? Des milliers de voix s'élèvent pour protester contre l'efficacité de ce moyen; de toutes parts on accuse la société maçonnique d'être tombée en défaillance. Le gouvernement le pense,

les philosophes le disent, les évêques le répètent, la presse maçonnique le constate et bon nombre de maçons (des plus sérieux) se retirent. — Ceci est incontestable. — Il faut donc avouer à notre honte, ou plutôt à la honte du Suprême Conseil, que LA FRANC-MAÇONNERIE A FAILLI A SA MISSION, et qu'elle est demeurée infiniment au-dessous de sa tâche; par la faute de ses chefs, elle touche à sa ruine (1). Le Suprême Conseil du rite écossais a laissé déchoir dans ses faibles mains cette grande et sublime institution qui fut l'espoir des peuples et le salut de l'avenir; elle est aujourd'hui, malgré la pureté de ses principes, incapable d'aider le pou-

(1) « La Maçonnerie est infidèle à sa haute destination. Cette société qui, selon la pensée du fondateur, doit se placer à la tête de la civilisation, se laisse honteusement traîner à sa suite. Tout marche; elle est seule stationnaire, si même elle ne rétrograde pas. Les maçons ne savent point tirer parti, pour s'éclairer et éclairer le reste des hommes, des puissants moyens que leur offrent leur immense association et les facilités multipliées de leur correspondance. » (M. REBOLD, *Hist. des trois grandes Loges*.)

voir dans l'œuvre gigantesque d'une régénération sociale.

C'est sans doute cette pensée qui guida l'empereur Napoléon III, lorsqu'il conçut le projet de fondre le rite écossais dans le Grand-Orient pour relever l'ordre maçonnique en France et lui donner tous les moyens de remplir dignement sa laborieuse et délicate mission. Tous les maçons savent que le Grand-Orient a religieusement conservé dans son sein l'organisation et le primitif esprit de notre ordre, fondé sur des bases entièrement démocratiques ; il a dû, par cette raison même, se détacher du rite écossais dont la constitution est, au grand mépris de nos principes, tout à fait opposée à celle du Grand-Orient de France. En réalité, ce n'est point le Grand-Orient qui s'est détaché du rite écossais, mais c'est bien le rite écossais qui s'est détaché de l'esprit maçonnique, c'est le rite écossais qui a abjuré sa foi et corrompu nos principes. Ce seul fait témoigne suffisamment

des bonnes intentions de l'Empereur lorsqu'il projetait de restaurer la Maçonnerie française, en réunissant les froides et inutiles ruines de l'Écossisme pour les incorporer au Grand Orient qui, sans rien perdre de son indépendance et de son esprit libéral, aurait considérablement augmenté sa puissance, car l'ordre maçonnique tout entier eût été alors reconnu par le gouvernement comme *société d'utilité publique*. N'était-ce pas un précieux avantage pour la Franc-Maçonnerie? N'était-ce pas un acheminement vers l'émancipation des masses et l'anéantissement du parti ultramontain qui s'arroge une sorte de pouvoir exclusif et supérieur à celui de la Maçonnerie dans l'État, supérieur à celui même de l'État? L'État, en France, ne professe aucun culte particulier, mais il professe *implicitement* les principes de la religion universelle, fondement et lien de tous les cultes qu'il est appelé à protéger. Ce nouveau témoignage d'une protection spéciale

accordée par le gouvernement à la Maçonnerie française pouvait avoir des résultats incalculables pour la prospérité de notre ordre et le bien public.

Quelques maçons, entraînés par l'exemple du Suprême Conseil, ont cru trouver dans la réalisation de ce projet une situation analogue à celle du loup qui, dans la fable, refuse d'échanger sa liberté contre les repas splendides dont le chien lui fait un magnifique tableau et, partant de là, ils se sont mis à courir comme de vrais loups, sans raison et refusant toute espèce d'examen à ce projet, ne réfléchissant point qu'il n'y a aucune analogie entre ces deux situations, puisqu'il est bien entendu que la Franc-Maçonnerie conserve ses principes et son indépendance ; que, s'il devait jamais en être autrement, les ateliers demeureraient entièrement libres de se mettre *en sommeil*. La fusion des deux grands rites ne peut donc que procurer d'immenses avantages à notre ordre, qui

par suite acquerrait avec le titre de société d'utilité publique tous les droits qui s'y rattachent.

LXVI

Mais M. Viennet, mais son Suprême Conseil, sachant que l'Empereur ne voulait rien violenter, n'ont pas cru devoir s'effacer devant la grande pensée du chef de l'État. Ils ont mis sous les pieds tous les avantages qui pouvaient résulter de cette nouvelle position pour la Maçonnerie française, ils ont préféré vivoter tranquillement dans l'ombre et abandonner au hasard des événements l'avenir d'une institution qui périclite de jour en jour entre leurs mains. « *Banquetez et faites les morts,* » leur a-t-on dit ; ils ont incliné la tête et suivi le conseil, car il semble que toute idée d'a-

mélioration ou de réforme pourrait troubler leur grave digestion.

C'est en vain que, pour les excuser, on serait tenté de soutenir le contraire ; nous l'avons prouvé à satiété dans le cours de cet écrit, l'indolence du Suprême Conseil est devenue un fait traditionnel et proverbial dans la Maçonnerie, et sa conduite le prouve tous les jours. Notre affaire personnelle, celle du F.·. Bouvet, que nous avons reproduite entièrement, et tant d'autres que nous passons sous silence, sont autant de faits patents et irrécusables à l'appui de nos assertions. Ils ne sont que la conséquence naturelle de cette apathie si funeste à la justice et au bon ordre. Quelque minime que soit aux yeux des hauts dignitaires de l'ordre l'importance d'un simple maçon élevant la voix pour se plaindre d'un abus de pouvoir, ce seul fait n'en constitue pas moins un acte grave pour l'autorité qui en est responsable. Si le Suprême Conseil avait à cœur la moin-

dre réforme, les abus intérieurs que nous lui avons signalés ne suffiraient-ils pas pour éveiller son attention? Mais y pense-t-il? — Pas le moins du monde. — Qu'attend-il pour porter la main à l'œuvre? Rien. Il ne se soucie ni des petites ni des grandes affaires. Il dort et ne veut pas qu'on l'éveille.

Quels sont ses travaux.... même à l'état de projet?

Est-il question pour lui de donner au rite écossais une constitution populaire? de rétablir l'autorité hiérarchique des grands dignitaires sur une base légitime, celle de l'élection? ou de revenir au grand et fécond principe de l'unité de rite? de cimenter enfin la paix et la concorde sur des bases vraiment fraternelles, pour mettre un terme à toutes les dissensions qui déchirent la Maçonnerie en lambeaux et qui ont détruit chez elle *l'union* qui seule fait la force? — Nullement. — Qui donc entend parler de cela dans les bureaux

du Suprême Conseil ou dans les loges de l'Écossisme? Personne. — Les simples maçons le désirent, mais ils le désirent en silence, et l'aréopage des gros bonnets ne le veut pas.

Le Suprême Conseil, au lieu d'être le palladium de nos droits et de nos libertés maçonniques, est devenu la cause vivante et incessante de leur ruine. C'est lui qui a élevé dans notre ordre temple contre temple, autel contre autel; c'est lui qui au sein des loges a toléré ces réceptions faciles, cette espèce de simonie maçonnique si funeste à tous les ateliers; c'est lui qui, en ouvrant ses portes à toutes les déceptions de l'alchimie, de la magie, de la nécromancie et autres sciences mensongères, a couvert la Franc-Maçonnerie de ridicule et lui a fait perdre de vue le but qu'elle s'était proposé; c'est lui enfin qui, pour conserver les hauts grades dont il se décore, a imaginé de leur donner un sens en leur appliquant les rêveries des Templiers, les spé-

culations des mystiques et les folles aberrations des illuminés d'Allemagne (1). Ces hauts grades, futiles hochets de l'orgueil dans lequel l'aristocratie maçonnique se pavane, ont engendré chez plusieurs mem-

(1) Tous les membres du Suprême Conseil sont, nous n'en doutons pas, des hommes fort honorables dans leur vie privée, mais aussi n'est-ce pas à ce point de vue que nous nous permettons de les juger ici. C'est comme maçons seulement. Et nous croyons avoir surabondamment prouvé que leurs œuvres sont détestables, souvent ridicules. En effet, on ne comprend pas que des hommes qui font profession de mépriser volontairement les titres, les grandeurs, les dignités et tout ce qui touche à la vaine gloire, aient imaginé pour eux plus de titres, plus de décorations et de rubans que toutes les cours les plus aristocratiques n'en ont jamais rêvé. Pour ne citer qu'un seul exemple de cette singulière abnégation, nous rappellerons qu'en 1832 « il existait un membre du Suprême Conseil qui se faisait appeler Marie-Antoine-Nicolas-Alexandre-Robert Joachim de Sainte-Rose, Roume de Saint-Laurent, marquis de Santa-Rosa, comte de Saint-Laurent, et qui prenait le titre de très-puissant souverain grand-commandeur *ad vitam* du Suprême Conseil du trente-troisième et dernier degré du rite écossais ancien et accepté, chef suprême de l'ancienne et moderne Franc-Maçonnerie, pour la terre ferme, l'Amérique méridionale, le Mexique, etc..., de l'une à l'autre mer; les îles Canaries, Porto-Rico, etc. etc. » (Clavel, p. 272.) — C'est modeste pour des hommes qui écrivent sur leur porte d'entrée : *Si tu tiens aux distinctions humaines, sors, on n'en connaît pas ici.* — Grand Dieu ! comment cela serait-il s'ils en connaissaient?

bres du *Saint-Empire* un esprit de rivalité qui a souvent brisé parmi eux tous les liens fraternels.

LXVII

Au milieu de tant de maux, tant de désordres, tant d'anarchie, il faudrait avoir une foi bien robuste dans *l'énergie et le libéralisme* du *Suprême Conseil* pour le croire capable, nous ne disons pas d'opérer, mais seulement de tenter la grande réforme maçonnique que les circonstances actuelles exigent, pour seconder avec efficacité tous les efforts des gouvernements libéraux qui cherchent à asseoir la paix du monde sur l'affranchissement des peuples et sur leur propre indépendance politique.

Si la réforme maçonnique ne peut venir de ceux qui sont les auteurs de la ruine

générale de l'ordre, viendra-t-elle des loges qui vivent sous cette pernicieuse et funeste obédience? — Non-seulement ceci n'est point probable, mais ce n'est pas possible. Tant que durera la cause, durera le mal. La réforme n'est réellement possible que par le fait des volontés individuelles.

Que les francs-maçons prennent la Maçonnerie au sérieux, et la réforme sera; qu'ils voient en elle autre chose qu'une société de bienfaisance, un cercle, une compagnie de gens à banquets, ou même le marchepied d'une société de solliciteurs, et la réforme sera.

Que les loges mettent un terme à ces réceptions qui amènent plus d'argent à la caisse que de vrais maçons dans les ateliers, et l'on ne s'étonnera plus d'y voir pénétrer tantôt une ignorance incompatible avec l'esprit des règlements, tantôt des lettrés anti-déistes; que le formalisme cesse de jouer un si grand rôle au préjudice des intérêts moraux de l'ordre, et bientôt toutes

les questions les plus importantes, tous nos principes clairement élucidés, cesseront d'être des problèmes pour un grand nombre de maçons.. Mais surtout qu'aucun membre n'ignore le règlement, c'est-à-dire les droits et devoirs de chacun. Que les ateliers ne travaillent pour ainsi dire que les statuts à la main, et la réforme sera.

Que le grand conseil appelé, par voix d'élection, à gouverner l'ordre de la Franc-Maçonnerie réformé, accepte une politique franchement démocratique, qu'il abandonne cette espèce de justice à la turque qui consiste à écraser le faible pour maintenir les priviléges du fort, et la loi sera vivante entre ses mains ; mais, de grâce, qu'il daigne répondre aux lettres et plaintes que les maçons, ou même les loges lui adressent, car il n'est pas possible d'admettre que la haute cour maçonnique, juge souveraine en dernier ressort, ait pour mission d'étouffer toutes les affaires, et la réforme sera.

Il est bon d'ajouter à l'adresse de tous les maçons : Soyez plus conséquents avec vous-mêmes, avec vos principes; enlevez aux ministres des autres cultes tout ce qui vous appartient : baptême, agape ou communion, mariage, service d'actions de grâce, pompes funèbres, emparez-vous de tout, c'est votre droit, c'est votre bien, mais n'en faites pas une affaire de *fabrique* : que tous ces services vraiment fraternels soient gratuits, qu'ils appartiennent de droit au pauvre comme au riche.

Ne vous adressez donc plus aux cléricaux pour le soin de votre sépulture ; laissez-les chanter leurs palinods. Arrachez seulement au cléricanisme tous les moyens dont il se sert pour pénétrer dans l'esprit des peuples : s'il le faut, brûlez de l'encens sur vos autels, conviez les chants et la musique à vos fêtes, couvrez vos temples de fleurs et de guirlandes, mais avant tout et par-dessus tout pratiquez la justice : détruisez au moins chez vous les abus, étouffez

le paupérisme, soulagez toutes les misères, prenez la défense des opprimés, et vous serez véritablement, comme vous vous en vantez, « *la lumière morale du monde et le sel de la terre.* »

Mais tant que la Franc-Maçonnerie écossaise aura le Suprême Conseil pour la gouverner, tant que les membres de l'Écossisme ne sauront pas briser avec leur gouvernement pour retrouver toute leur indépendance, tant que les loges auront pour vénérables beaucoup de frères Renauds, attachés à la dévotion du Suprême Conseil, ces vénérables pourront bien recevoir *une augmentation de salaire*, comme cela se voit quelquefois, mais soyez bien persuadés que dans de telles conditions l'Écossisme ne pourra compter sur aucun progrès, aucune réforme, pas plus que les gouvernements libéraux ne pourront compter sur votre concours pour affranchir les peuples de la domination romaine.

LXVIII

En voilà bien long sur le Suprême Conseil et sur le compte de ce vénérable Renaud à qui nous avons voulu restituer tout ce qui lui appartient, c'est-à-dire le mal qu'il a fait aux *Indivisibles*, et que trop souvent il impute à d'autres. Nous l'avons blâmé avec sévérité, il est vrai, mais toujours avec justice; si nous avons été implacable contre son arbitraire et son despotisme, nous sommes resté sans haine contre sa personne; car il est permis à ceux qui ont l'amour du bien d'avoir aussi la haine du mal, mais du mal seulement. Nous pensons d'ailleurs que le Suprême Conseil, toujours responsable d'aussi grands désordres, est infiniment plus coupable que F.·. Renaud, puisqu'il tolère si

complaisamment ses désordres et toutes ses iniquités. Pour nous, Renaud n'est point une personne, c'est un type, et il n'était possible de peindre fidèlement le déplorable état de la Maçonnerie écossaise qu'en mettant la conduite de ce vénérable au grand jour. Nous l'avons fait avec d'autant moins de scrupule que le droit de publicité était le seul qui nous restait entre les mains. — *Deus meumque jus!* — Que F.·. Renaud ne s'en prenne donc qu'à lui seul s'il nous a mis dans la nécessité d'en appeler à la raison publique (1). La leçon du reste profitera *peut-être* au Suprême

(1) C'est à tort que plusieurs d'entre nous se figurent que le droit de publicité nous est interdit. Que F.·. Renaud cherche à accréditer cette erreur, nous le comprenons, puisqu'il est de ceux qui redoutent la lumière ou qui ne la veulent que... sous le boisseau du Suprême Conseil. Mais les livres, les journaux, les brochures maçonniques qui existent déjà, et tout ce qui se publie encore chaque jour, prouvent irréfutablement que F.·. Renaud a tort, et que ce droit, d'ailleurs inaliénable, ne saurait être dénié à aucun maçon. — « Il nous est heureusement permis d'en appeler « à la raison publique des aberrations de l'intolé- « rance. » (Paroles de M. Viennet au maréchal Magnan. *Réponse*, p. 17.) — Sachez donc, une fois pour

Conseil dont la juridiction soi-disant fraternelle n'offre même pas les simples garanties de justice qu'on trouve devant les tribunaux ordinaires.

On a, chez nous, la malheureuse habitude de considérer comme un ennemi de l'ordre tout homme qui écrit avec quelque liberté ou indépendance. Trop accoutumée aux douces fumées de l'encens, l'oreille délicate des sommités maçonniques semble ne pouvoir supporter que des vérités à l'eau de rose ; c'est le contraire qu'il leur faut.

« Plus que toute autre agrégation, la « société maçonnique doit accueillir la vé- « rité, quelque dure qu'elle soit, et s'atta-

toutes, que « les mots, les signes à l'aide desquels « nous nous reconnaissons tous, toujours et partout, « sont les *seuls secrets* qu'il ne nous est pas permis « de livrer à la curiosité publique. »

(*Journal des Initiés*, 1864, p. 39.)

Nous pourrions citer plusieurs ouvrages où ces secrets ont été livrés à la publicité, il en existe même qui sont l'œuvre d'un ancien membre du Suprême Conseil, le F.·. W..., mais nous nous abstiendrons d'en indiquer les titres.

« cher à retirer de la connaissance de ses « erreurs passées un utile enseignement « pour l'avenir. » (Clavel.)

Tous ceux qui ont à cœur la prospérité de notre institution nous sauront donc gré du courage dont nous avons fait preuve en cette circonstance, puisque le mal, comme nous l'avons dit au début, est arrivé à son comble et qu'aucune réforme n'est possible avec de pareils chefs.

N'est-il pas déplorable pour la Maçonnerie écossaise d'avoir un si triste gouvernement et pour ce gouvernement des serviteurs qui, au lieu de le reprendre, l'entraînent à sa perte, comme le fait notre vénérable Renaud? En vérité, on se sent tenté de leur appliquer ce vieux dicton : tel maître, tel valet.

Quant à notre illustre grand-maître qui est un excellent poète satirique, ayant souvent de bonnes choses dans sa besace, mais qui paraît s'occuper plus de vers que de Franc-Maçonnerie, nous lui applique-

rons à lui personnellement la moralité d'une de ses fables :

. . . . Vous avez tort
De laisser opprimer le faible par le fort.
Quand on peut des méchants déjouer la malice,
Qui la tolère en devient le complice.

Disons avec M. Viennet : — Ceci n'est point la *parodie d'une grande histoire*, mais elle l'est d'une petite qui malheureusement se trouve aussi *la fable du jour* chez les Indivisibles écossais. — Dans la société maçonnique, tout aussi bien que dans la société profane, partout le fort écrase le faible sans aucun souci de la justice, car chez les loups la raison du plus fort conserve son éternel privilége. Chacun le prouve à sa manière : les uns en se jetant brutalement sur leurs adversaires à coups de sabre, ou en les tuant à coups de canon ; les autres en faisant des signes de croix et brûlant les *hérétiques ;* le Suprême Conseil en faisant litière de sa propre

couardise et de toutes les iniquités qu'il sanctionne, criant bien haut :

Deus meumque jus !

Six cents ans avant Jésus-Christ, le philosophe Anacharsis disait : Les lois humaines sont semblables à des toiles d'araignées, les petites mouches s'y laissent prendre, mais les gros bourdons les brisent. — Le Suprême Conseil, avec sa justice à la turque, nous prouve assez que l'origine de la Maçonnerie doit remonter au temps d'Anacharsis, puisqu'il a si bien conservé cet inique usage.

Enfin le plus grand fabuliste de tous les temps passés, présents et futurs, le bon, l'inimitable La Fontaine, nous a légué ce chef-d'œuvre qu'on appelle *les Animaux malades de la peste :*

. . . .

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

C'est ainsi que se rendait la justice au bon vieux temps, sous les régimes de l'ar-

bitraire et du bon plaisir, qui sont encore aujourd'hui, malgré tous nos progrès sociaux, ceux de la Maçonnerie écossaise.

LXIX

Quand un corps est décapité, les membres passent promptement à l'état de cadavre. Ainsi donc tant que la Maçonnerie écossaise sera dépourvue d'une puissance régulatrice, elle demeurera dans la décomposition cadavérique où son anarchie l'a plongée. Et chacun aura le droit de lui dire, comme dernièrement M. le préfet de police à notre grand-maître : « Banquetez et faites les morts. »

La recommandation de M. Boittelle, quoique fondée, était, il nous semble, bien superflue. « En effet, la civilisation fait tous les jours de nouvelles conquêtes; notre siècle s'avance brillant d'espoir,

éclairé par le flambeau de l'instruction. La Maçonnerie seule, au milieu de cet élan universel et généreux, demeure comme immobile, et comme assoupie sur les débris de l'ignorance et du fanatisme qu'elle a terrassés (1). » — Malgré tout ce que ces paroles contiennent de vrai quant à l'immobilité de la Maçonnerie, nous croyons qu'il reste encore assez d'ignorance et de fanatisme dans ce monde pour que le Suprême Conseil ne se croise pas les bras éternellement. Mais qui donc le réveillera de son assoupissement? Qui donc, au fond du tombeau où il est descendu, lui criera comme le Christ à Lazare : *Sors de là!...* Certes, nous n'avons pas l'orgueilleuse prétention de faire un pareil miracle en faveur de l'Ecossisme. Mais personne plus que nous ne sent mieux le deuil que la mort de cette grande institution laisse au cœur de la société moderne.

(1) Le docteur H*** (de M.).

La Franc-Maçonnerie, comme l'a dit notre illustre F. le maréchal Magnan, est l'école de la démocratie. « Or, *la démocratie en France n'est pas encore organisée*(1).» Si la Franc-Maçonnerie avait été vivante, elle lui eût ouvert ses bras, et tout ce qui appartient à la presse libérale, au parti démocratique, au progrès, à la révolution, se fût jeté dans son sein pour continuer l'œuvre commencée et la conduire à son but.

Tous les libres-penseurs, tous les philosophes qui aspirent au bonheur de l'humanité, tous les cœurs qui portent difficilement le joug et les chaînes, tous ceux enfin qui veulent le triomphe de la justice et la délivrance des opprimés, eussent trouvé là une puissante organisation qui leur aurait permis de se connaître, de se compter et de se rallier dans un immense réseau qui s'étend non-seulement jusqu'aux ex-

(1) Béranger.

trémités de la France, mais qui couvre déjà une grande partie des deux mondes(1).

Tous ces hommes réunis, classés, organisés sous une bannière qui laisse à chacun sa liberté de conscience, eussent été capables d'opposer, dans nos provinces, une digue formidable aux envahissements du parti clérical, qui, lui, a su s'emparer de l'organisation de l'Eglise pour conspirer contre nos institutions modernes dont il ne craint pas de se déclarer hautement l'adversaire, c'est-à-dire *l'ennemi.* — Ah! s'il en eût été ainsi, la Franc-Maçonnerie, au lieu d'être semblable à une ruine abandonnée de tous ceux qui pourraient la relever, fût devenue, chez tous les peuples, le refuge de la liberté et de l'égalité fraternelle; on eût trouvé dans ses réunions une *grande majorité* d'hommes éclairés sur leurs droits et sur leurs devoirs; elle eût été un foyer d'incessante lumière et une

(1) Voyez le tableau (G) à la fin du volume.

sorte de contre-poids à la sainte alliance barbaresque des gouvernements rétrogrades.

Tout est-il donc désespéré? — Non.

Il ne manque pas d'autres institutions qui, fondées sur la bienfaisance, sur la fraternité ou la philanthropie, s'en sont d'autant plus éloignées que leurs chefs ont été plus puissants, plus haut placés dans l'ordre temporel. La Franc-Maçonnerie a pu s'éloigner de ses principes, elle a pu, par la faute de ses chefs, oublier la grande pensée qui lui a donné naissance, mais elle est peut-être la seule de toutes ces institutions qui n'ait point tombé dans le crime. Elle a souvent été la dupe des intrigants de toute espèce, mais elle ne s'est jamais prostituée à aucun pouvoir, et ses mains n'ont été souillées du sang d'aucune victime. — Loin de là, elle a dans bien des occasions opposé une résistance salutaire au fanatisme et à la tyrannie. Elle a souvent atténué la force et les violences

des persécutions, ou sauvé la vie à de vaillants soldats (1), et c'est elle enfin qui a posé les premiers fondements de notre édifice constitutionnel et de nos libertés.

A nos yeux, ces titres seuls suffisent pour qu'elle mérite d'être relevée par les hommes sérieux qui appartiennent à tous les partis libéraux, par tous ceux qui en France, en Europe, vivent encore de la vie publique, tous ceux qui croient à l'humanité, au patriotisme et au dévouement. Quoiqu'elle se soit interdit elle-même par ses statuts de s'immiscer aux affaires politiques et religieuses de son époque, la Franc-Maçonnerie a néanmoins conservé le droit de mettre à l'étude et de discuter en toute liberté un grand nombre de questions philosophiques qu'il ne serait pas toujours permis d'aborder carrément dans les colonnes d'un journal. Ces précieux avantages n'ont jamais été un obstacle à

(1) Voyez la note (H), deuxième partie.

son droit de réunion ni même à ses réunions autorisées.

Le grand obstacle qui a fait et fera toujours échouer les tentatives de réforme qu'on essaiera d'introduire dans l'ordre maçonnique, vient uniquement du Suprême Conseil; là est la plaie incurable, le ver rongeur qui dévore le cœur et le sang le plus pur des maçons français. C'est donc dans l'organisation et l'esprit aristocratiques du Suprême Conseil, dans les hauts grades en un mot, qu'il faut porter la hache et le coin. Nous citerons à l'appui de notre opinion celle d'un ancien membre du Suprême Conseil, homme de conviction, de conscience et d'érudition, dont nous avons souvent invoqué l'honorable témoignage. Voici ce qu'en pensait Clavel, il y a déjà vingt ans. « Les dissensions et les désordres de tout genre qui ont affligé la Franc-Maçonnerie ne peuvent être attribués qu'à la pernicieuse influence exercée par les hauts grades. Là est tout entière

la cause du mal... Nous le disons donc avec conviction : La Franc-Maçonnerie sera incapable d'atteindre complétement son but tant que les hauts grades existeront ; il y a plus : en conservant les hauts grades, la Franc-Maçonnerie périra inévitablement, car, non-seulement ils sont pour elle une source permanente de discordes et de corruption, mais encore ils dénaturent son esprit et la détournent des voies dans lesquelles elle doit marcher.

Les francs-maçons ont donc à opter entre les futiles jouissances de l'orgueil et le devoir juré de concourir au progrès de la civilisation et au bien-être de l'humanité (1).

(1) Les abus et les désordres causés par les hauts grades ont donné lieu à une multitude d'ouvrages parmi lesquels on distingue ceux du marquis de Suchet, de l'abbé Barruel, de Payard, de Cadet-Gassicourt, de l'abbé Lefranc, de Robison et de Lesueur.

LXX

Enfants de l'Écossisme !

Votre Suprême Conseil ne se réformera pas de lui-même, il ne le veut point ; le voudrait-il, il ne le peut point. Semblable au paralytique de l'Évangile, il faut qu'une main charitable le pousse dans la piscine de la régénération. Soyez cette main, donnez-lui cette salutaire impulsion, régénérez-vous vous-mêmes dans l'unité, et vous l'entraînerez, vous le forcerez, malgré lui, à suivre vos pas, car il ne saurait vivre isolément ; seul, il n'est rien, c'est vous, sachez-le, qui êtes tout. Délivrez-vous donc de son joug devenu inutile, nuisible, meurtrier à tous les enfants de notre ordre ; secouez ce joug comme, au quinzième siècle, Luther secoua celui de Rome. Faites appel à la conscience de tous les

maçons les plus éclairés et mettez un terme à toutes vos divisions.

Il ne suffit pas de désirer une réforme pour qu'elle s'opère, il faut avoir le courage de l'accomplir et savoir aussi saisir le moment favorable.

Cette réforme que nous invoquons a été mille fois demandée et elle a mille fois échoué. En 1849, elle faillit se réaliser; si elle n'a pas eu lieu à cette époque, c'est aux événements politiques qu'il faut en attribuer la cause (1).

Aujourd'hui le moment est propice, il nous suffit de répondre à l'appel du maréchal Magnan pour lever toutes les difficultés et réaliser cette grande réforme (2).

(1) Voyez, à la fin du volume, note (I), ce manifeste publié par la commission qui avait été spécialement nommée à cet effet.

(2) Au moment où l'on terminait l'impression de ce livre, un grand deuil est venu frapper la Maçonnerie française, la mort de Son Excellence le maréchal Magnan!

Mais, quelque douloureux et regrettable que soit cet événement, il ne saurait changer les destinées de la Maçonnerie qui sont, par la liberté des élections,

Abandonnez à sa fatale et corruptrice indolence ce *Suprême Conseil* dont le lourd cadavre gêne vos pas et entrave votre marche; que toutes les iniquités qu'il a fait naître retombent sur lui et non sur vous; rejetez à jamais toutes les théories antédiluviennes qu'il a si longtemps répandues dans vos esprits et qui n'ont fait que de vous rendre la dupe des charlatans ou la risée du monde; accablez-le de sa propre nullité et livrez ses restes inertes aux noirs corbeaux qui planent déjà sur sa triste dépouille; apprenez à être les maîtres chez vous et à vous gouverner vous-mêmes; quittez son administration vicieuse pour ne vous assembler que sous les lois de l'égalité et de la fraternité qui assu-

entre les mains de tous ses membres, et nous sommes bien convaincu que l'immense majorité des électeurs portera son choix sur un grand-maître qui suivra la même ligne que l'illustre maréchal, dont le but était de ramener tous les maçons au principe de l'unité et d'ouvrir une large voie à toutes les réformes que réclame depuis si longtemps l'esprit de notre institution.

rent la liberté de tous; aimez-vous dans la sainteté de votre foi et de vos principes, soutenez-vous, encouragez-vous les uns les autres, et sachez surtout, d'une main courageuse, arborer le drapeau de la réforme qui doit vous régénérer.

Que les rites de *Misraïm* et de *Memphis* achèvent l'œuvre qu'ils ont commencée. Qu'ils s'unissent au rite écossais pour se fondre tous ensemble dans le Grand-Orient de France dont la constitution est plus en harmonie avec les vrais principes de la Maçonnerie universelle, et que celle-ci, sortant de l'espèce de torpeur où les chefs de l'Écossisme l'ont plongée, se relève plus forte, plus florissante que jamais.

Que vous faut-il pour atteindre ce but si désiré? Vous rapprocher les uns des autres. Déjà le général Garibaldi, grand-maître de la Maçonnerie italienne, a commencé cette œuvre d'unification sur tout le territoire de la péninsule. En France,

imitons son exemple et n'oublions pas que, dans le monde moral comme dans le monde physique, il n'est point de force sans union. (Rappelez-vous aussi ce vieil adage de la monarchie et qu'il vous instruise, car c'est le grand secret de tous les gouvernements machiavéliques : *Diviser pour régner*.)

Vous, ne formez qu'un seul faisceau, n'ayez qu'un seul esprit, qu'un seul cœur, qu'une seule âme. Ne reconnaissez qu'un seul chef, qu'il soit élu par vous, et vous serez invinciblement régénérés dans un seul rite, le rite démocratique, sans lequel la Maçonnerie n'est qu'un vain mot, c'est-à-dire un mensonge.

Enfants de l'Écossisme, suivez donc mon exemple, car je ne faillirai pas à ce devoir et, dussé-je, nouvel Épiménide, *dormir* éternellement sur le seuil du temple, je n'en resterai pas moins fidèle aux principes sacrés qui sont la base de notre foi maçonnique. Vous tous qui avez assisté

à ma réception, rappelez-vous que j'étais maçon par le cœur avant d'être initié à votre ordre.

Ainsi donc, entre la forme aristocratique, despotique, anarchique du rite écossais et la forme démocratique et libérale de la Maçonnerie française, entre la juridiction du Suprême Conseil et celle du Conseil de l'Ordre dans le Grand-Orient, il n'y a pas à hésiter : *J'opte pour le Grand-Orient de France et donne, à qui de droit, ma démission au rite écossais*, en répétant avec le Suprême Conseil :

DEUS MEUMQUE JUS.

! ! ! — ! — ! ! — ! ! — !

DEUXIÈME PARTIE

NOTES
ET
PIÈCES A L'APPUI.

Note A (p. 99).

RITES MAÇONNIQUES EN PRATIQUE.

Rite des anciens maçons libres et acceptés, pratiqué par les neuf dixièmes des loges du globe (rite anglais moderne ou des 3 grades symboliques)...........................	1717
Rite Zinnendorf (prat. par la Gr.-Loge nationale d'Allemagne, à Berlin), 7 degrés....	1767
Rite suédois (système de Swedenborg, pratiqué par la Gr.-Loge de Stockholm), 8 grades.	1773
Rite écossais philosophique (prat. par quelques loges en Belgique), 18 degrés........	1776

Rite de Royal-Arch ou rite d'York, en Amérique.......................... 1777
Rite écossais primitif (presque éteint, reconstitué en 1819).......................... 1780
Rite rectifié (ancien système Templiers), presque éteint.......................... 1782
Rite réformé ancien (à la suite du congrès de Wilhelmsbad), pratiqué en Belgique par quelques loges.......................... 1783
Rite éclectique (Gr.-Loge de Francfort), 3 grades, fondé après ledit congrès, par le baron Kingge.......................... 1783
Rite français moderne. (Gr.-Orient de France, 7 grades.).......................... 1786
Rite Fessler (par la Gr.-Loge royale York, à Berlin, 3 grades et 1 chapitre)........... 1796
Rite de la Grande-Loge aux trois globes, en 1760, 25 grades, réformé en 10 grades, en... 1798
Rite écossais, dit ancien accepté, de 33 degrés (rite de tous les Sup. Conseils), établi en divers pays.......................... 1802-1804
Rite de Misraïm (à Paris, 90 degrés)...... 1814
Rite de Memphis (en Amérique, 95 degrés). 1838

RITES MAÇONNIQUES ÉTEINTS OU RÉFORMÉS.

Rite ou ordre du patriarche Noé.......... 1735
Rite écossais de Ramsay (ancien primitif de 5 grades, augmenté plus tard à 7).......... 1736
Rite d'Hérodom de Kilwinning, vers...... 1740
Rite ou ordre de la Fidélité, par Chambonet.......................... 1742
Rite ou ordre de l'Ancre.......................... 1744
Rite des Aréopagistes.......................... 1746

Rite écossais jacobite (fondé par Ch.-Edouard Stuart).. 1747
Rite des Elus de la Vérité, à Rennes....... 1748
Rite de la Vieille-Bru, à Toulouse, par Sockard, émiss. des Jésuites.................... —
Rite des Illuminés, de Stockholm, fondé en 1621, ressuscité en France sous formes maçonniques...................................... 1750
Rite des Moachites ou chevaliers prussiens. 1756
Rite des clercs de la Stricte-Observance, système Templiers, fondé par les Jésuites (réuni en 1776 avec les Templiers séculiers, également fondé par les Jésuites).............. —
Rite des Chevaliers d'Orient, par Pirlet.... 1757
Rite des empereurs d'Orient et d'Occident (25 degrés, rite de Perfection ou d'Hérodom, fondé par des Jésuites et propagé par Pirlet). 1758
Rite de la Stricte-Observance (système Templiers modifié, presque éteint), 7 grades..... 1760
Rite des Architectes d'Afrique............ 1762
— Asiates......................... —
— Souffrants....................... —
— Chercheurs...................... —
— Princes de la Mort............... —
— Réformés de Dresde............. —
Rite de l'Etoile flamboyante, fondé par le baron de Tschudy, émiss. des Jésuites...... 1766
Rite des Rose-Croix, fondé par Valentin Andreæ en 1616, et ressuscité sous des formes maçonniques en.............................. 1767
Rite des Chev. de la Cité-Sainte, par un émiss. des Jésuites............................ 1768
Rite des Elus Coëens (par F. Martiny-Paschales)...................................... —
Rite des Frères-Noirs....................... 1770
— Scandinaves.................. 1772
— Hermétiques................... —
— Philalèthes, fondé par Lavalette de Langes, Court de Gibelin, le président d'Héricourt, le prince de Hesse, etc............... 1773

Rite des Illuminés de Bavière (fondé par prof. Weisshaupt)........................ 1776
Rite des Indépendants.................. —
— Parfaits Initiés d'Egypte......... —
— Illuminés d'Avignon (système Swedenborg).............................. 1779
Rite des Sublimes Maîtres de l'Anneau lumineux (école de Pythagore)............... 1780
Rite des Philadelphes de Narbonne (rite primitif), fondé par des prétendus supérieurs généraux, majeurs et mineurs de l'ordre des *Free and accepted Masons*, 10 degrés....... —
Rite des Martinistes, fondé par Saint-Martin, 7 degrés.... .... —
Rite des Chev. et Nymphes de la Rose, 1 degré................................... 1781
Rite des Maçons du désert............... —
Rite égyptien (fondé par Cagliostro)...... —
Rite de l'Harmonie universelle, par docteur Mesmer.............................. 1782
Rite des Illuminés du zodiaque.......... 1783
Rite de Zoroastre....................... —
— la Haute Maçonnerie égyptienne (d'adoption), par Cagliostro................ 1784
Rite de la Maçonnerie adonhiramite...... 1787
Rite ou ordre sacré des Sophisciens, fondé par Cuvelier de Trèves.................. 1801
Rite ou ordre des Templiers modernes, fondé par les docteurs Ledru et Fabre-Palaprat.. 1804
Rite ou ordre de la Miséricorde.......... 1807
— des Chev. du Christ, fondé par Em. de Nunez........................ 1809
Rite ou ordre des Noachides français, maç. napoléonienne, fondé par des militaires français.................................... 1816
Rite des Rigides observateurs, fondé par sept maçons, officiers du Gr.-Orient (Borie, Pages, Vassal, Delaroche, etc.)............. 1819
Rite persan philosophique, créé à Erzeroum en 1818, introduit en France en............ —

Note B (p. 108).

NOTE RELATIVE A LA NAISSANCE FRAUDULEUSE DE JACQUES III (PRINCE DE GALLES).

20 juin 1688

MISSION SECRÈTE DE MÉRY EN ANGLETERRE.

En 1692, Méry fut chargé par la cour de France d'une mission secrète en Angleterre. Ce célèbre chirurgien a toujours gardé le silence le plus absolu sur cet épisode de sa vie. Fontenelle et Nicéron, ses premiers biographes, avouent leur ignorance, et disent que Méry n'a jamais parlé de l'objet de ce voyage, ni à sa femme, ni à ses enfants, ni même à ses amis les plus intimes.

Quesnay pense qu'en gardant le secret,

il ne fit qu'obéir à une volonté supérieure à la sienne (*Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie*).

« *Aliud iter aulico mandato in Angliam* « *fecit, ignota hactenus hujus laboris causa,* « *sive pro modestia vulgare noluerit, sive* « *superiore jussu conticescere debuerit,* »

Quelques biographes ont cherché à deviner ce secret si fidèlement gardé par Méry.

« En 1692, dit la *Biographie Didot*, Méry « fut chargé d'une mission secrète en An- « gleterre, dont l'objet a toujours été une « énigme, et qu'on a voulu rapporter au « drame du Masque de fer. »

Avant d'examiner cette hypothèse, rappelons ici ce que Voltaire dit de ce mystérieux personnage :

« Après la mort de Mazarin, en 1661, « on envoya dans le plus grand secret, au « château de l'île Sainte-Marguerite dans « la mer de Provence, un prisonnier in- « connu, jeune.

« Ce prisonnier, dans la route, portait « un masque ; on avait ordre de le tuer s'il « se découvrait. Il resta dans l'île, jusqu'à « ce qu'un officier de confiance, nommé « Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, « ayant été fait gouverneur de la Bastille, « l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-« Marguerite, et le conduisit à la Bastille, « toujours masqué. Il y était très-bien « logé, on ne lui refusait rien de ce qu'il « demandait. On lui faisait la plus grande « chère, on lui rendait tous les hon-« neurs.... Cet inconnu mourut le 3 mars « 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse « Saint-Paul. » (*Siècle de Louis XIV.*)

Quelques historiens ont prétendu que ce prisonnier était Fouquet, le ministre que Louis XIV fit condamner à une détention perpétuelle. Mais alors, à quoi bon ces précautions pour un homme jugé et condamné publiquement?

D'autres ont vu en lui le duc de Beaufort, tué au siége de Candie, en 1669;

Le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, mort à Arras en 1683;

Le duc de Monmouth, à qui Jacques II fit trancher la tête publiquement à Londres, en 1685.

Un certain Martioli, secrétaire du duc de Mantoue.

« Il est surprenant (1) de voir tant de « savants et tant d'écrivains pleins d'esprit « se tourmenter à deviner qui peut avoir « été le fameux Masque de fer, sans que « l'idée la plus simple, la plus naturelle et « la plus vraisemblable se soit jamais pré- « sentée à eux.

« L'auteur conjecture, de la manière « dont M. de Voltaire a raconté les faits, « que cet historien célèbre est aussi per- « suadé que lui du soupçon qu'il va mani- « fester; mais que M. de Voltaire, à titre « de Français, n'a pas voulu publier tout

(1) *Dictionnaire philosophique*, article *Ana*. Note de l'éditeur. Voltaire lui-même est l'auteur de cette note dans laquelle il donne ce secret tant cherché.

« net, surtout en ayant dit assez déjà pour « que le mot de l'énigme ne dût pas être « difficile à deviner. Le voici selon moi :

« Le Masque de fer était sans doute un « frère, et un frère aîné de Louis XIV (1).

« Le cardinal et la reine, pénétrés de la « nécessité de cacher à Louis XIII la nais- « sance d'un enfant, l'auront fait élever en « secret. Ce secret en aura été un pour « Louis XIV jusqu'à la mort de Mazarin.

« Mais ce monarque, apprenant alors « qu'il avait un frère, et un frère aîné, que « sa mère ne pouvait désavouer, faisant « d'ailleurs réflexion que cet enfant, né « durant le mariage, ne pouvait être dé- « claré illégitime après la mort de Louis « XIII, sans de grands inconvénients et « sans causer un horrible scandale, Louis « XIV aura jugé ne pouvoir user d'un moyen « plus sage et plus juste que celui qu'il

(1) Frère adultérin..... dont le père présumé était le duc de Buckingham, ambassadeur d'Angleterre, ou le cardinal Mazarin, etc., etc.

« employa pour assurer sa propre tran-
« quillité et le repos de l'État.

« Il me semble, poursuit notre auteur,
« que plus on est instruit de l'histoire de
« ces temps-là, plus on doit être frappé de
« la réunion de toutes les circonstances
« qui prouvent en faveur de cette supposi-
« tion. »

Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, fut, d'après le dire des historiens contemporains, une des reines de France les plus dévergondées; la médisance ne l'épargna point.

Plusieurs pamphlétaires sont même allés jusqu'à écrire que Louis XIV n'était pas fils du roi, qu'il avait pour père Richelieu, Mazarin qui fut aussi son parrain... etc.! Il est certain toutefois qu'il avait déjà des dents au jour de sa naissance officielle.

Si le Masque de fer était un frère de Louis XIV (et cela nous paraît fort probable), on ne peut guère rattacher à cette

mystérieuse histoire la mission de Méry en Angleterre, car, en 1692, le Masque de fer était à la Bastille, et alors on ne peut expliquer le but du voyage de notre chirurgien en Angleterre.

Mais il est possible de trouver ailleurs le mot de cette énigme.

La discrétion avec laquelle Méry a gardé le secret qui lui avait été confié prouve assurément qu'il était chargé d'intérêts particuliers d'une haute importance. Son caractère d'homme étranger aux affaires et aux intrigues politiques semble faire croire que la cour de France voulait anéantir jusqu'aux moindres traces de la mission qu'elle avait donnée au chirurgien investi de sa confiance.

Pourquoi d'ailleurs attribuer à Méry un rôle politique tout à fait étranger à son caractère et à ses études ? Il était chirurgien, anatomiste, plus propre à observer qu'à discuter ou à faire des négociations.

Il est donc probable que la mission dont

il s'agit ne pouvait être confiée qu'à un médecin ou à un chirurgien.

Cette hypothèse circonscrit beaucoup le champ des suppositions.

Méry est allé en Angleterre pendant les derniers mois de l'année 1692 ; nous pouvons du moins le supposer d'après les recherches que nous avons faites à ce sujet dans les registres de l'Académie, sur lesquels son nom ne figure pas, comme présent, pendant les mois de septembre, octobre et novembre. Or, à cette époque, la France, vaincue à la Hogue, luttait péniblement contre la ligue européenne dont Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre après avoir détrôné Jacques II, son beau-père, était l'âme et le chef. Louis XIV soutenait les droits de Jacques II, qu'il méprisait tout en le secourant. « Les cour-« tisans et les Parisiens étaient moins gé-« néreux et témoignaient peu de considé-« ration à ce roi bigot, libertin et cruel.» (HENRI MARTIN.)

En Europe on contestait vivement la justice de la cause que défendait la France; l'opinion publique portait contre Jacques II une accusation déshonorante, sur laquelle Méry a bien pu être appelé à éclairer le roi Louis XIV.

En effet, l'un des événements qui hâtèrent la révolution de 1688 fut la naissance du prince de Galles. Jacques II n'avait pas d'héritiers, et les esprits se rassuraient à l'idée qu'après sa mort la couronne reviendrait à l'une de ses filles, qui étaient protestantes. La naissance d'un fils catholique déconcerta brusquement ces espérances, et le bruit se répandit bientôt que le prince de Galles était un enfant supposé...

Mais laissons parler un des historiens de cette révolution (M. Mazure, *Histoire de la révolution de* 1688) :

« Le 11 décembre 1687, Barillon, am-
« bassadeur de France à Londres, écrit à
« Louis XIV :

« Le peuple de Londres ne croit pas en-

« core cette grossesse véritable; on se « moque dans les provinces de ceux « qui débitent cette nouvelle comme « vraie. »

« Le 8 janvier 1688. — Grande alarme « ce matin sur la grossesse de la reine. « On a eu lieu de soupçonner qu'elle n'é« tait plus grosse... Le roi m'a parlé « comme croyant sa femme encore grosse. « *L'affaire est pourtant fort douteuse.* »

« Le 20 juin de la même année 1688, « Barillon annonce à Louis XIV la nais« sance du prince de Galles :

« La reine d'Angleterre vient d'accou« cher, il y a une heure, d'un prince qui « se porte fort bien.

« Le 21, il entre dans plus de détails « et relate quelques circonstances fort « importantes.

« Le Conseil, ou du moins les princi« paux étaient dans la chambre quand « elle accoucha. La reine douairière ve« nait d'y arriver. Madame la princesse

« Anne (1) de Danemark n'y était pas;
« elle était aux bains. »

« On n'attendait, dit M. Mazure (t. II, « p. 448), les couches de la reine qu'un « mois après.

« Son transport subit à Saint-James, « l'accouchement survenu le lendemain « à l'heure même où les dames protes-« tantes se trouvaient à l'office, l'ab-« sence de la princesse Anne, un fatal « concours de circonstances qui pou-« vaient, quoique naturelles, se prêter « à des conjectures odieuses, firent je-« ter comme un cri universel d'incré-« dulité...

« Les principaux seigneurs d'Angle-« terre présentèrent à Guillaume d'Oran-« ge (2) une requête formelle où, comme « héritier présomptif de la couronne, il « était supplié de venir redresser les griefs

(1) Seconde fille de Jacques II, plus tard reine d'Angleterre.

(2) Epoux de Marie, fille aînée de Jacques II.

« de la nation et vérifier la naissance du
« prince de Galles.

« Les auteurs de cette requête affirment
« que jamais la reine ne fit paraître au-
« cune des marques qui annoncent et qui
« suivent les progrès d'une grossesse.
« Jamais aucune de ses dames d'honneur
« ne put s'apercevoir que la nature pré-
« parait la nourriture de l'enfant qui de-
« vait naître; jamais la princesse Anne
« de Danemark ni aucune dame protes-
« tante ne fut admise à reconnaître que
« l'enfant remuait effectivement dans le
« sein de sa mère. Jamais enfin, jusqu'au
« dernier moment, il ne parut d'autre
« signe de grossesse qu'un ventre très-
« élevé, sans que le reste du corps vu de
« côté ou par derrière eût la moindre
« proportion avec cette déviation tout ar-
« tificielle.....

« Les auteurs du mémoire font remar-
« quer ensuite qu'on a tenu constamment
« cachée l'époque de l'accouchement ;

« qu'on a envoyé la princesse Anne aux
« bains de Bath pour éviter sa présence,
« qui aurait contrarié tous les projets;
« que le primat du royaume, témoin né-
« cessaire, était en prison; que la reine
« est allée précipitamment coucher à
« Saint-James la veille de l'accouchement;
« que les dames protestantes n'étaient pas
« présentes. Ils ajoutent : On fit toute
« chose dans l'obscurité, les rideaux tirés
« et sous la couverture du lit.

« Ils font remarquer que l'enfant ne
« cria pas (1).

« Ils concluent en demandant que le
« roi et la reine soient tenus de prouver
« légalement la naissance de leur fils.

« Jacques II répondit à cette requête
« en convoquant les grands du royaume
« pour faire constater publiquement la
« naissance de son fils. » (M. MAZURE,
t. III, p. 150).

(1) Barillon écrivait le 21 juin : « On m'a assuré qu'il n'a pas crié depuis qu'il est venu au monde. »

« La princesse Anne (fille de Jacques II)
« s'est refusée à venir entendre les dépo-
« sitions et à déposer elle-même. (*Ibid.*)

« Louis XIV blâma cet acte de Jac-
« ques II.

« La requête des protestants adressée
« au prince et à la princesse d'Orange,
« dit-il à Barillon, établit en principe que
« c'est au roi de prouver la ligitimité du
« prince de Galles, et le roi d'*Angleterre*
« *vient de justifier cette prétention.* »
(M. MAZURE, t. III, p. 154.)

En 1692, cette question était violemment discutée dans les pamphlets dont la Hollande inondait l'Europe.

Ne sommes-nous pas autorisés à penser que Louis XIV a voulu s'assurer de la vérité ?... La correspondance de Barillon et les paroles que nous venons de citer prouvent que Louis XIV a eu des doutes sur la légitimité du prince de Galles.

La mission de Méry a donc pu avoir pour objet de faire une enquête secrète à

ce sujet. Connu, estimé du roi lui-même, observateur habile, savant consciencieux, éclairé, il n'a pu avoir d'autre mission que celle que nous soupçonnons, car elle exigeait un chirurgien et non pas un diplomate. Le secret que Méry a si fidèlement gardé vient nous confirmer dans cette opinion.

Il semblerait même que les investigations et les témoignages de Méry n'ont pas été favorables à la légitimité du prince de Galles.

Les événements politiques des années suivantes donnent un certain degré de probabilité à cette hypothèse.

Les négociations qui aboutirent au traité de Ryswick commencent, en 1696, par l'intermédiaire de la Suède. En 1697, la paix est conclue à Ryswick, et Jacques II, qui a protesté devant le congrès en faveur des droits de son fils, les voit méconnus de la manière la plus positive par l'article IV ainsi conçu :

Art. IV du traité de Ryswick.

« Sa Majesté (1) donne sa parole royale
« de n'aider, sous aucune réserve ni ex-
« ception, d'armes, de munitions, vivres,
« vaisseaux, argent ou d'autre chose, par
« mer ou par terre, *personne qui que ce*
« *puisse être*, qui prétendrait troubler le-
« dit roi de la Grande-Bretagne dans la
« paisible possession desdits royaumes,
« pays, États, terres ou gouvernements,
« *sous quelque prétexte que ce soit.* »

Quant à la protestation de Jacques II, les ambassadeurs de France y répondirent par la déclaration suivante :

Déclaration des envoyés de France.

« MM. Les ambassadeurs de Sa Majesté
« très-chrétienne ont, aujourd'hui, remis
« entre les mains de MM. les ambassa-

(1) Louis XIV.

« deurs médiateurs une déclaration par
« laquelle ils ont déclaré invalides et de
« nulle valeur toutes les *protestations*,
« conventions, promesses, lettres ou au-
« tres actes prétendus dérogatoires, soit
« en tout ou en partie, au traité conclu
« de Ryswick, le 30 octobre dernier. Ils
« ont désiré que cette déclaration fût in-
« sérée au protocole de la médiation, et
« il leur en a été donné le présent ex-
« trait.

« Le 13 décembre 1697 (1). »

Louis XIV a donc tenu peu de compte des droits de Jacques III.

L'aurait-il fait s'il avait été convaincu de la légitimité du prince de Galles?

On objectera peut-être que le roi de France a reconnu le prince de Galles plus tard comme roi d'Angleterre.

Oui. Mais dans quelles circonstances? Louis XIV ne céda qu'aux obsessions de

(1) *Actes de la paix de Ryswick*, tome IV, p. 228.

madame de Maintenon et de son confesseur. Déjà ils avaient obtenu de lui les dragonnades et la révocation de l'Édit de Nantes. Ils voulaient l'amener à reconnaître le prince de Galles comme roi d'Angleterre et à le replacer sur le trône pour favoriser les catholiques.

C'était un acte impolitique et un parjure ; mais on espérait renverser ainsi le protestantisme ! Peu importait que le prince de Galles fût légitime ou non ; il était catholique.

Voltaire nous donne quelques détails curieux sur cette reconnaissance de Jacques III, qui fut si fatale à la France.

« Le 16 septembre 1701, dit-il, Jac-
« ques II mourut à Saint-Germain. Louis
« pouvait accorder ce qui paraissait être
« de la bienséance et de la politique en ne
« se hâtant pas de reconnaître le prince de
« Galles pour roi d'Angleterre, d'Ecosse et
« d'Irlande, après avoir reconnu Guil-
« laume par le traité de Ryswick. Un pur

« sentiment de générosité le porta à donner
« au fils du roi Jacques II la consolation
« d'un honneur et d'un titre que son
« malheureux père avait eus jusqu'à sa
« mort.

« Toutes les têtes du Conseil furent
« d'une opinion contraire. Le duc de
« Beauvilliers surtout fit voir, avec une
« éloquence forte, tous les fléaux de la
« guerre qui devaient être le fruit de cette
« magnanimité dangereuse. Il était gou-
« verneur du duc de Bourgogne et pensait
« comme le précepteur de ce prince, le
« célèbre archevêque de Cambrai... Le
« marquis de Torcy appuya ce que le duc
« de Beauvilliers avait dit. Il représenta
« qu'il ne convenait pas d'irriter la nation
« anglaise par une démarche précipitée.
« Louis XIV se rendit à l'avis unanime de
« son conseil, et il fut résolu de ne point
« reconnaître le fils de Jacques II pour
« roi.

« Le jour même où Jacques II mourut

« à Saint-Germain-en-Laye, Marie de « Modène, veuve de Jacques, vint parler « à Louis XIV dans l'appartement de « madame de Maintenon. Elle le conjura « de ne point faire à son fils, à elle, à la « mémoire d'un roi qu'il a protégé, l'ou- « trage de refuser un simple titre, seul « reste de tant de grandeur : on a tou- « jours rendu à son fils les honneurs d'un « prince de Galles ; on doit donc le trai- « ter en roi après la mort de son père ; le « roi Guillaume ne peut s'en plaindre, « pourvu qu'on le laisse jouir de son usur- « pation.

« Elle fortifie ses raisons par l'in- « térêt de la gloire de Louis XIV. Qu'il « reconnaisse ou non le fils de Jacques II, « les Anglais ne prendront pas moins parti « contre la France, et il aura seulement « la douleur d'avoir sacrifié la grandeur « de ses sentiments à des ménagements « inutiles.

« Ces représentations furent vivement ap-

« puyées par madame de Maintenon (1)...
« Le roi revint sur son sentiment... Enfin
« Jacques III fut reconnu le même jour
« qu'il avait été arrêté qu'on ne le recon-
« naîtrait point.

« Le marquis de Torcy a souvent fait
« l'aveu de cette anecdote singulière. Il
« ne l'a point insérée dans ses mémoires
« manuscrits, parce qu'il pensait, disait-
« il, qu'il n'était pas honorable à son
« maître que deux femmes lui eussent
« fait changer une résolution prise dans
« son conseil. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV.*)

Pour résumer cette discussion, rappelons en quelques mots les trois hypothèses que l'on a faites sur les motifs du voyage secret de Méry en Angleterre.

1° Celle qui se rattache au Masque de fer. Elle n'est pas admissible, puisque ce personnage était en 1692 à la Bastille.

(1) Qui se jeta à genoux aux pieds du roi, pour obtenir de lui cette grâce. (*Mémoires de Saint-Simon.*)

2° Nous repoussons également l'hypothèse qui ferait de Méry un agent, un intermédiaire entre Jacques et ses partisans. Le roi détrôné avait des intelligences suivies avec les mécontents et les hommes de son parti. Du reste, Méry n'était pas apte à remplir le rôle de conspirateur ou de négociateur. Son caractère rend inadmissible une telle supposition (1).

3° Il reste donc la troisième hypothèse, celle que nous avons adoptée, qui était d'éclairer Louis XIV sur les circonstances de la naissance du prince de Galles; elle ne convient qu'à un observateur et à un médecin. Elle s'accorde, du reste, avec les événements, et ainsi s'explique la fidélité avec laquelle Méry a toujours gardé le secret de sa mission.

(1) « Beaucoup de personnages éminents parmi les whigs et les tories, entre autres le comte de Marlborough (Churchill), s'étaient mis en correspondance secrète avec le royal exilé de Saint-Germain. Jacques avait des intelligences dans la flotte anglaise qu'il avait longtemps commandée avant de régner. » (Henri Martin, tome xiv.)

Note C (p. 150).

L'INQUISITION.

Les bûchers du Saint-Office ont dévoré les entrailles de l'Espagne; dans l'espace de 339 ans, 34,658 Espagnols ont été brûlés vifs par l'Inquisition, et 18,049 brûlés en effigie, sans compter 288,214 qui ont été condamnés aux galères ou à la prison perpétuelle, et plus de 200,000 qui, pénitenciés et condamnés à porter le *san benito* pour un temps ou à perpétuité, ont été déshonorés jusque dans leur postérité.

Le tableau suivant, sur lequel tous les historiens de l'Inquisition s'accordent pour en reconnaître l'authenticité, donnera une légère idée du nombre des crimes juridiques commis par le Saint-Office. Nous disons une légère idée, car il ne mentionne que les crimes commis *en Espagne seulement*.

Récapitulation générale des victimes que l'Inquisition a sacrifiées en Espagne depuis 1481 jusqu'en 1820, sous le ministère de 45 inquisiteurs généraux.	BRULÉS VIFS.	BRULÉS EN EFFIGIE.	CONDAMNÉS AUX GALÈRES OU A LA PRISON.
De 1481 à 1498, sous le ministère de Thomas de Torquemada, 1er inquisiteur général............	10,220	6,840	97,371
De 1498 à 1507, sous le ministère de Deza, 2e inquisiteur général..............................	2,592	829	32,952
De 1507 à 1517, sous le ministère de Ximènes Cisneros, 3e inquisiteur général..................	3,564	2,232	48,059
De 1517 à 1521, sous Adrien Florencio, 4e inquisiteur et depuis pape...........................	1,620	560	21,855
De 1521 à 1523, interrègne......................	324	112	4,481
De 1523 à 1545, sous Alphonse Manrique, 5e inquisiteur général..............................	2,250	1,125	11,520
De 1545 à 1556, sous Tabéra, 6e inquisiteur général.	840	420	6,520
Sous Loaisa, 7e inquisiteur, et pendant le règne de Charles-Quint..............................	1,320	660	6,600
De 1556 à 1597, sous le règne de Philippe II.......	3,990	1,845	18,450
De 1597 à 1621, sous le règne de Philippe III......	1,840	692	10,716
De 1621 à 1665, sous Philippe IV................	2,852	1,428	14,080
De 1665 à 1700, sous Charles II................	1,630	540	6,512
De 1700 à 1746, sous Philippe V................	1,600	760	9,120
De 1746 à 1759, sous Ferdinand VI..............	10	5	170
De 1759 à 1788, sous Charles III................	4	»	56
De 1788 à 1808, sous Charles IV................	»	1	42

Dans ces chiffres n'est pas compris le règne de Ferdinand VII, pendant lequel plus de cent mille personnes ont subi l'emprisonnement, les galères ou l'exil; il faudrait aussi y ajouter le nombre incalculable de victimes que l'Inquisition d'Espagne a sacrifiées à son ambition dans la Sicile, dans la Sardaigne, en Flandre, en Amérique et dans les Indes. Un mot encore: outre les victimes que l'Inquisition a pu atteindre, cinq millions d'habitants ont abandonné le beau sol espagnol pour se soustraire, par un exil volontaire, à la cruauté du Saint-Office. C'est ainsi que ce beau pays qui, au temps des Maures, comptait trente-cinq millions d'âmes, a été réduit à dix millions.

« Les condamnés aux galères, dont nous n'avons pas parlé, étaient des hérétiques endurcis, que l'on n'avait pu cependant faire brûler. Leur sort était plus misérable cent fois que celui des autres hérétiques. »

« On les faisait travailler depuis cinq heures du matin jusqu'à environ cinq ou six heures du soir. Ils n'avaient pour toute nourriture qu'une livre et demie de biscuit par jour, six livres de viande salée par mois, et un boisseau de pois, de lentilles ou de fèves. Leurs vêtements consistaient en justaucorps et bonnet de drap bleu ; on leur fournissait, en outre, une capote de serge grise, qui leur servait de manteau pendant le jour, et de couverture pendant la nuit. Ils recevaient, tous les six mois, des chemises de grosse toile. Quand un de ces galériens commettait une faute, on lui infligeait le fouet : on l'étendait à plat ventre sur le sol, et pendant que deux hommes robustes le retenaient dans cette position, un troisième, non moins robuste, le frappait rudement avec une grosse corde goudronnée. Souvent, à la fin de l'opération, des lambeaux de chair restaient attachés à la corde. »

On se figure difficilement ce que devint

la vie privée des citoyens sous cet horrible régime. « Le père redoutait son fils, le frère son frère, l'ami son ami ; car, à cette époque, on tremblait toujours de trouver dans l'être qu'on chérissait le plus un espion ou un délateur. Nul n'était assuré de sa fortune ni de sa vie ; on vivait au jour le jour, n'osant s'attacher à rien, refoulant au fond de son cœur tout élan de générosité ou de tendresse ; ne trouvant plus même de consolation ni d'espoir en Dieu, ce grand consolateur de toutes les misères ; car on n'osait plus l'invoquer dans la liberté de conscience, incertain qu'on était si l'expression de sa prière ou la manifestation de sa foi serait bien l'expression *légale*, approuvée par le tribunal suprême, l'Inquisition. Usurpateur *sacré* qui voulait qu'on adorât Dieu à sa manière, ou plutôt, se transformant lui-même en Dieu, s'arrogeait des droits infinis et une *fatalique* puissance sur les corps et sur les âmes ; tyran impitoyable qui cherchait, par tous

les moyens possibles, à atteindre son but unique, la domination. »

Le cardinal Torrequemada, bourreau en surplis, comme le nomme Voltaire, « fit en quatorze ans le procès à près de quatre-vingt mille hommes, et en fit brûler six mille avec l'appareil et la pompe des plus augustes fêtes.... » On connaît les procédures de ce tribunal : « Il emprisonne sur la simple dénonciation des personnes les plus infâmes ; un fils peut dénoncer son père, une femme son mari ; on n'est jamais confronté devant les accusateurs ; les biens sont confisqués au profit des juges. Il n'y a point de délateur qui ne soit écouté. Un enfant, une courtisane sont des accusateurs graves : enfin l'accusé est obligé d'être lui-même son propre délateur, de deviner et d'avouer le délit qu'on lui suppose, et que souvent il ignore. Cette procédure, inouïe jusqu'alors, fit trembler l'Espagne. La défiance s'empara de tous les esprits ; il n'y eut plus d'amis, plus de

société. C'est de là que le silence est devenu le caractère d'une nation née avec toute la vivacité que donne un climat chaud et fertile. Les plus adroits s'empressèrent d'être les archers de l'Inquisition, sous le nom de ses familiers, aimant mieux être satellites que suppliciés (1).

« Ce tribunal, inventé pour extirper les hérésies, est précisément ce qui éloigne le plus les protestants de l'Église romaine. Il est pour eux un objet d'horreur; ils aimeraient mieux mourir que de s'y soumettre; et les *chemises ensoufrées du Saint-Office sont l'étendard contre lequel ils sont à jamais réunis*.

« Outre les crimes religieux de la sainte Inquisition, si l'on comptait les meurtres

(1) Il faut encore attribuer à ce tribunal cette profonde ignorance de la saine philosophie où les écoles d'Espagne demeurèrent plongées; tandis que l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie même, ont découvert tant de vérités, et ont élargi la sphère de nos connaissances. *Jamais la nature humaine n'est si avilie que quand l'ignorance superstitieuse est armée du pouvoir.*

que le fanatisme a commis depuis les querelles d'Athanase et d'Arius jusqu'à nos jours, on verrait que ces querelles ont plus servi que les combats à dépeupler la terre, car dans les batailles on ne détruit que l'espèce mâle, toujours plus nombreuse que la femelle ; mais, dans les massacres faits pour la religion, les femmes sont immolées comme les hommes. »

On doit comprendre ce que furent la liberté de la presse et le progrès des lumières sous l'Inquisition ; le voici en deux mots : « Il faut que ceux qui écrivent demandent à un jacobin permission de penser, et les autres, permission de lire. — Les *Amis de l'ordre* durent être très-satisfaits en voyant la manière dont ce tribunal s'acquittait de ses fonctions. — Les hommes éclairés gémissent tout bas, le reste vit dans le plaisir et l'ignorance ; le bas peuple dans la superstition. »

Le comte d'Aranda a été béni de l'Europe entière en rognant les griffes et en limant

les dents de ce monstre, mais c'est à l'empereur Napoléon Ier que revient l'honneur d'avoir aboli les derniers vestiges de ce tribunal de sang. Le 4 décembre 1808, Napoléon rendit le décret suivant :

« Art. 1er. Le tribunal de l'Inquisition est aboli, comme attentatoire à la souveraineté et à l'autorité civile.

« Art. 2. Les biens appartenant à l'Inquisition seront mis sous le séquestre, et réunis au domaine d'Espagne, pour servir de garantie aux vallées et à tous autres effets de la dette publique. »

En 1814 la réaction bourbonnienne essaya de rétablir l'Inquisition. Ferdinand VII la réinstalla en Espagne, mais, cinq ans après, les Cortès l'expulsèrent à jamais de la patrie du spirituel et sémillant Figaro.

L'Inquisition a été détruite à Milan sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, d'après les conseils du comte de Firmiant, à qui l'Italie doit la renaissance des lumières que, depuis le temps de Fra Paolo, la su-

perstition se flattait d'avoir pour jamais étouffées.

Ce tribunal a été détruit en Sicile par M. de Caraccioli, vice-roi de cette île, l'un des hommes d'État de l'Europe les plus savants et les plus éclairés.

Quelques années avant l'abolition de l'Inquisition en Espagne, elle avait repris de nouvelles forces et obligé plusieurs jeunes seigneurs espagnols, qui annonçaient des talents pour les sciences, de renoncer à leur patrie. Elle a poursuivi *Olavidès*, qui avait créé dans un désert une province peuplée d'hommes laborieux et pleins d'industrie, mais qui avaient commis *le plus grand des crimes aux yeux des prêtres, celui d'avoir bien connu toute l'étendue du mal qu'ils ont fait aux hommes.*

Introduite en France en 1204, par le pape Innocent III, l'Inquisition y fut établie régulièrement en 1255 par Alexandre III, sous le règne de saint Louis. Son passage, quoique de courte durée, laissa

cependant la trace profonde de ses épouvantables exécutions : les massacres des Vaudois et des Albigeois ensanglantèrent le centre et tout le midi de la France ; les villes de Laval, de Lyon, de Béziers, de Carcassonne, de Montauban, de Toulouse, d'Alby et d'Avignon devinrent le théâtre des plus horribles scènes. En 1209 Simon de Montfort, un des nobles agents de ce tribunal sacré, prend Béziers d'assaut et en fait massacrer tous les habitants au nombre de 60,000 ; à Laval on brûla, en une seule fois, 400 Albigeois ; le Languedoc et la Provence se couvrirent de bûchers.

Croirait-on qu'à notre époque il se trouve encore des prêtres assez audacieux pour rêver, dans le silence de leur cellule, le rétablissement de cette juridiction ecclésiastique avec tout son cortége de ruines et de bûchers? Voici ce que le père Roothaan, *général des Jésuites,* disait à la conférence de Chiéri :

« Vraiment, notre siècle est étrangement « délicat. S'imagine-t-il donc que la cendre « des bûchers soit totalement éteinte? Qu'il « n'en soit pas resté le moindre petit tison « pour allumer une seule torche? Les in- « sensés! En nous appelant *Jésuites*, ils « croient nous couvrir d'opprobre! Mais « ces *Jésuites* leur réservent la censure, « un bâillon et du feu... Et, un jour, ils « seront les maîtres de leurs maîtres. »

Note D (p. 163).

LES FRANCS-JUGES.

La Société des Francs-Juges, dont plusieurs historiens font remonter l'origine à Charlemagne qui, dit-on, lui donna ses statuts (1), fut, sans contredit, une des plus

(1) On a retrouvé le code de cette société dans les anciennes archives de la Westphalie, et il a été im-

puissantes et des plus terribles sociétés secrètes dont il soit fait mention dans l'histoire. Quel que soit son véritable fondateur, il paraît hors de doute que cette société fut dans le principe une institution impériale établie dans le but d'assassiner les seigneurs qui, par leur position, leur rang et l'influence qu'ils exerçaient inspiraient quelque ombrage à leur souverain. Elle était à cette époque composée de tous les membres de la haute aristocratie, et jamais leurs sentences ne frappèrent un serf ou aucun roturier. Ceux-ci étaient livrés à la justice seigneuriale, partage des manants.

Au douzième siècle, les Guelfes et les Gibelins s'emparèrent presque exclusivement de la direction de cette société, et elle devint dans leurs mains, déjà teintes du

primé dans le *Reichs-Theater* de Muller, avec le titre suivant : *Codes et statuts du* SAINT TRIBUNAL SECRET *des Francs-Comtes et Francs-Juges de Westphalie, qui ont été établis, en l'année* 772, *par feu l'empereur Charlemagne.*

sang des guerres civiles, la terreur des partis qui agitaient alors l'Italie.

Mais c'est au treizième et au quatorzième siècle, quelques années avant la Réforme, qu'elle acquit surtout sa plus terrible et plus redoutable splendeur. A cette époque elle s'étend sur toute l'Allemagne (1), et, par un de ces retours si communs aux choses d'ici-bas, elle passe des mains de l'aristocratie dans celles du peuple. Ses affidés appartiennent alors à toutes les classes, à toutes les conditions de la société, et ses chefs sont au nombre des hommes les plus intelligents et les plus courageux de

(1) Les tribunaux des *Francs-Juges* étaient connus en Allemagne sous plusieurs dénominations. Quelquefois on l'appelait *tribunal de Westphalie*, d'autres fois *tribunal secret*, souvent encore *tribunal saint*, *secret et juste;* enfin, dans plusieurs contrées, on lui donnait le nom de VEHMEDING, *tribunal vëïmique* ou *fœmique*, ou de FREGDING, *tribunal franc*, et aussi *Sainte-Wehme.*

Nous avons vu, à Bade-Baden, près de Rastadt, dans les souterrains du vieux château, un immense caveau qui servait de salle d'audience au tribunal, et les bancs de pierre sur lesquels s'asseyaient les Francs-Juges.

l'époque. C'est de là que date le premier pas des grandes réactions et, pour ainsi dire, le prélude des gigantesques événements qui vont surgir de tous les côtés en Europe. Le sombre moyen âge commence à soulever la pierre de son sépulcre, et les populations, irritées par les iniquités et les exactions des seigneurs, appellent déjà la vengeance. « La force brutale régnait à la place du droit, une odieuse tyrannie pesait sur le peuple, l'impunité était acquise aux crimes commis par les grands. La Société des Francs-Juges se reforma pour mettre un terme à cet état de choses. Elle s'institua en tribunal invisible pour juger les coupables puissants, ou pour les arrêter dans leurs excès en les frappant d'une vague terreur. Les sentences qu'elle prononçait, elle les exécutait elle-même. Les instruments qu'elle avait désignés saisissaient les criminels à l'improviste, dans des lieux écartés, et leur faisaient subir la peine qui avait été prononcée contre eux.

Dès qu'un coupable était désigné au tribunal secret, les juges s'assemblaient, prononçaient sa condamnation, et l'abandonnaient au poignard de leurs affidés. — L'exécution suivait de près la sentence.— En quelque lieu que le coupable se trouvât, quelques précautions qu'il prît pour échapper, si grande que fût sa puissance, l'agent secret du tribunal savait le découvrir, trouver l'instant favorable et le frapper.

Les premières fois que de semblables exécutions eurent lieu, la terreur fut grande autour des victimes. Le coupable était sans défiance, il ne savait pas que la trahison s'était assise à ses côtés, avait écouté ses moindres paroles, surpris ses moindres gestes; la foule ignorait encore l'existence de ce pouvoir occulte, dont les agents ténébreux pénétraient partout à l'aide de moyens inconnus. Tous furent frappés d'épouvante, chacun jeta autour de soi des regards soupçonneux, et l'on se

demanda s'il n'y avait point quelque sortilége dans le fait de ces exécutions terribles.

Comme il arriva que des victimes furent sacrifiées à des inimitiés personnelles, sans intervention aucune de la part du tribunal, les Francs-Juges, pour empêcher ces abus, établirent un grand livre sur lequel on inscrivait le nom et les titres des victimes qui avaient été désignées au poignard des affidés. Ce registre s'appelait le Livre de sang (BLUT-BUCH.).

L'Ordre des Assassins, qui eut le Vieux de la Montagne pour chef, n'a jamais eu rien de commun avec la Société des Francs-Juges. C'est donc à tort qu'on les a quelquefois confondus. *L'Ordre des Étrangleurs* et celui des *Empoisonneurs* appartiennent plus à l'histoire des sectes religieuses qu'à celle des sociétés secrètes.

Note E (p. 196).

OPINION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS SUR L'ENCYCLIQUE DU 8 DÉC. 1864.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A M. LE COMTE DE SARTIGES, A ROME.

Paris, le 7 janvier 1865.

Monsieur le comte, je ne suis pas surpris de l'accueil que l'*Encyclique* a rencontré à Rome auprès des esprits modérés. S'ils s'accordent pour contester l'utilité et l'opportunité de cette démonstration, leur appréciation, je puis vous le dire, est partagée par la presque unanimité des catholiques de France.

Je ne parle pas des écrivains qui, s'étant donné la mission de défendre à la fois les

principes de l'Église de Rome et ceux de la liberté moderne, s'efforcent de trouver un terrain de conciliation sur lequel les prescriptions de l'Église et les idées libérales puissent se rencontrer et se prêter un mutuel appui.

Il est par trop manifeste qu'ils sont les premiers atteints par les doctrines proclamées dans la dernière Encyclique, et qu'il ne leur sera plus permis, désormais, sous peine de se mettre en état de désobéissance vis à vis le Saint-Siége, de préconiser les principes libéraux qui, à des degrés divers, forment aujourd'hui la base des constitutions de la plupart des États européens.

Je ne mentionnerai pas davantage la portion du clergé ou des laïques qui est restée plus ou moins attachée aux opinions et aux traditions gallicanes; personne ne suppose sans doute que l'Encyclique ait pu être pour eux le sujet d'aucune satisfaction.

Mais, en dehors de telle ou telle classi-

fication, il y a en France des catholiques appartenant à tous les rangs de la société, qui, libres d'esprit de parti ou de système, se contentent de trouver dans leur culte la satisfaction de leurs sentiments religieux, et respectent, dans les salutaires enseignements de l'Église, la garantie de leur foi et une condition essentielle du maintien de l'ordre moral dans la société comme dans la famille.

Tous ceux-là, monsieur le comte, c'est-à-dire l'immense majorité, considèrent avec une sorte d'étonnement et d'inquiétude le manifeste du Saint-Père. Ils ne sont ni des théologiens, ni des casuistes, mais il leur suffit d'être de leur temps, d'être nés et d'avoir grandi dans les traditions et les principes qui constituent l'essence de la société actuelle, pour ne pas se méprendre sur la portée politique de ce manifeste et appréhender le trouble qui peut en résulter dans les consciences.

L'immense majorité des catholiques ne

voit donc, monsieur le comte, dans l'Encyclique du 8 décembre, qu'une tentative d'apologie en faveur de l'ancien régime; c'en est assez pour expliquer le légitime et profond regret que lui inspire ce document.

Vous comprenez que je n'ai pas à entrer ici dans une discussion qui exigerait des développements considérables. Je me bornerai à vous dire que, dans l'opinion du gouvernement de l'Empereur, l'Encyclique de Sa Sainteté tend à porter, en général, aux principes qui sont la base même de nos institutions, notamment aux principes de la souveraineté nationale, du suffrage universel, de la liberté de conscience et des cultes.

Je puis ajouter qu'elle tend également à méconnaître plus ou moins directement un acte international que le Saint-Siége est dans l'obligation de respecter dans sa lettre et dans son esprit; en effet, si le concordat, conclu en 1801 entre le pape

Pie VII et l'auguste fondateur de notre dynastie, stipule que « la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France, » on ne peut en déduire l'obligation, pour le gouvernement de l'Empereur, d'assurer la prééminence de la religion catholique au préjudice des autres cultes, dont l'existence, en dehors de toute question de vérité ou d'orthodoxie, a été également reconnue par l'État.

Il est loin de notre pensée, monsieur le comte, d'attribuer à la cour de Rome l'intention formelle de chercher à faire prévaloir en France un système d'intolérance religieuse qui impliquerait, de la part de l'autorité politique et civile, des mesures coercitives à un degré quelconque; mais c'est déjà beaucoup trop que de telles conséquences puissent être tirées, par des esprits absolus ou ardents, de certains passages de l'Encyclique du 8 décembre, et le gouvernement de l'Empereur ne saurait

garder le silence en présence d'un acte aussi grave.

Il est permis de s'étonner que la cour de Rome ne se soit pas rendu un compte plus exact de l'état de l'opinion en France, des susceptibilités nationales, si promptes à s'éveiller en pareille matière, et des devoirs qui en résultent pour le gouvernement impérial.

Vous aurez déjà eu connaissance, par le *Moniteur*, de la lettre circulaire que M. le ministre de la justice et des cultes a cru devoir adresser aux membres de l'épiscopat français, afin de les informer loyalement des vues du gouvernement de Sa Majesté par rapport à l'Encyclique, et les avertir des inconvénients qu'offrirait la promulgation de ce document ; je joins ici, à titre d'information, une copie de la circulaire de Son Excellence M. Baroche et du décret rendu sur l'avis du conseil d'État, qui autorise, à l'exclusion des autres parties de l'Encyclique, celle

qui concerne la consécration d'un Jubilé.

Je vous prie, monsieur le comte, de ne pas laisser ignorer au cardinal secrétaire d'État les considérations qui ont motivé la ligne de conduite suivie par le gouvernement de l'Empereur dans cette circonstance.

Il a donné et il donne chaque jour assez de gages de la bienveillance qu'il porte aux intérêts religieux, dans toutes les parties du monde aussi bien qu'en France, pour que l'on ne puisse méconnaître ses intentions quand il se montre résolu à préserver de toute atteinte des intérêts d'un autre ordre dont la garde est confiée à sa vigilante sollicitude.

Agréez, etc.

Signé : DROUYN DE LHUYS.

Note F (p. 221).

TABLEAU DES PRINCIPALES FONDATIONS MAÇONNIQUES.

Allemagne. *Institut des écoles*, fondé à Berlin, en 1819, par la Grande-Loge nationale d'Allemagne, pour l'entretien des fils et des veuves de francs-maçons. Cet établissement s'enrichit tous les ans du produit des dons que ne cessent de lui faire les maçons de toutes les loges de la Prusse. Les élèves qu'il a formés suivent, pour la plupart, des carrières libérales. — *Hospice en faveur des pauvres et des orphelins*, à Prague. — *Maison de secours pour les femmes en couches*, à Schleswig. — *Bibliothèques publiques*, à Berlin, à Presbourg, à Stettin, à Rosenbourg. — *Sémi-*

naire normal pour l'éducation primaire, à Meiningen. — *Écoles publiques et gratuites*, pour les enfants indigents des deux sexes, à Dresde. — *Institution élémentaire*, du frère Liederskron, à Erlangen. — *Établissement au profit des veuves*, *caisse de secours maçonnique*, *écoles du dimanche*, *bibliothèque des loges*, à Rostock.

ANGLETERRE. *Comité de bienfaisance*. Ce comité a pour objet d'assister les francs-maçons dans la détresse. — *École royale des francs-maçons*. Elle a pour but l'entretien et l'éducation des filles et orphelines de francs-maçons. — *Institution maçonnique*. Cette institution pourvoit à l'habillement, à l'éducation et à l'apprentissage des fils orphelins indigents de francs-maçons. Ces trois établissements, placés sous le patronage du souverain, disposent de sommes considérables, et étendent le bienfait de leur destination à un grand nombre de personnes. Deux nouveaux établisse-

ments sont en voie de création. Le premier est un *asile pour les anciens maçons tombés dans la détresse;* le second, un *asile pour les veuves de maçons indigents.* En attendant que la Grande-Loge ait réuni les fonds nécessaires pour faire construire ces asiles, elle distribue des pensions viagères, dont la moindre est de 25 livres sterling (600 francs) par année, et la plus élevée de 50 livres sterling (1,200 francs).

ÉCOSSE. *Infirmerie royale d'Édimbourg*, construite en 1738. — *Bourse d'Édimbourg*, bâtie en 1753. Ces deux établissements sont dus en grande partie aux souscriptions des loges maçonniques de cette capitale.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. *Banque maçonnique de l'État de New-York*, à New-York. Cet établissement est destiné à aider les francs-maçons qui ont besoin

d'argent pour soutenir leur commerce. C'est une sorte de société de secours mutuels.

France. *Maison centrale de secours*, fondée par le Grand-Orient de France, le 21 mars 1840. Cette maison, dans laquelle les secours sont donnés de préférence en nature, est destinée à recevoir les maçons malheureux, pendant un temps déterminé, et à leur procurer du travail. Les souscriptions des loges et des frères individuellement se sont élevées, en deux ans, à 11,600 francs. On voit, par les comptes présentés au Grand-Orient, de quelle nature ont été, pendant ces deux années, les secours accordés. Des frères malheureux ont été logés, nourris dans l'établissement et au dehors ; vêtus, chaussés, chauffés ; on a payé le loyer de quelques-uns ; à ceux-ci, on a retiré du mont-de-piété des effets qu'ils y avaient engagés ; à ceux-là, on a acheté des instruments de

travail ; à d'autres, on a fourni les moyens de voyager.

L'administration a, de plus, acheté un mobilier pour la maison. Et, à l'expiration de la deuxième année, il restait encore près de 2,500 francs en caisse. L'idée première de cette institution appartient au frère Desanlis.

HOLLANDE. *Institut des aveugles*, fondé en 1808, à Amsterdam, du produit d'une souscription des loges hollandaises. Les élèves sont admis à cette école, ou gratuitement s'ils sont pauvres, ou en payant pension s'ils en ont le moyen. On leur enseigne la lecture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la morale, la religion. La musique vocale et instrumentale, et divers métiers, tels que ceux de compositeurs d'imprimerie, de vanniers, d'empailleurs, etc., pour les garçons ; de lingères, de tricoteuses, etc., pour les filles, entrent également dans les

objets de l'enseignement. L'administration de cet institut se compose de six membres, dont trois doivent être maçons.

Ce bienfait n'est pas le seul que les malheureux ont reçu de la Maçonnerie hollandaise. On compte que, dans le cours de moins de 50 années, les loges de ce pays ont distribué des secours qui s'élèvent à plus de 75,000 ducats (environ 900,000 francs).

Beaucoup de loges ont fondé des bibliothèques considérables, qui se composent de livres sur les sciences, sur l'histoire et sur la Franc-Maçonnerie, et sont ouvertes à tous les maçons regnicoles ou étrangers qui se présentent.

IRLANDE. *École des filles orphelines de francs-maçons*. Les élèves y sont logées, nourries, habillées et instruites.

(*Clavel*, p. 70.)

Note G (p. 258).

ÉPOQUES
DE
L'INTRODUCTION DE LA FRANC-MAÇONNERIE
DANS LES DIVERSES CONTRÉES DU GLOBE.

EUROPE.

Angleterre........	1717
Irlande..........	1720
Ecosse...........	1721
Belgique.........	—
France...........	1725
Hollande.........	—
Gibraltar.........	1726
Espagne..........	1728
Hambourg.......	1730
Malte.............	—
Suède............	1731
Naples...........	1732
Toscane..........	—
Russie...........	—
Florence.........	1733
Portugal.........	—
Suisse...	1736
Sardaigne........	1737
Saxe.............	1738
Bavière..........	—
Prusse...........	—
Autriche.........	—
Turquie..........	—
Pologne..........	1739
Malte............	1741
Danemark........	1742
Rome.......	—
Bohême..........	1744
Hongrie..........	—
Norwége.........	1747
Guernesey........	1753
Jersey	—
Hanovre..........	1754
Wurtemberg.....	1780
Westphalie.......	1811
Corfou...........	—

ASIE.

Bengale.	1727
Bombay	1728
Turquie	1738
Madras	1752
Ceylan	1771
Surate	—
Iles du prince de Galles	1780
Carnate	—
Perse	1800
Ispahan	1818
Pondichéry	1820
Canton	1842
Hong-Kong	1844
Singapore	1845
Shang-Haï	1849

AFRIQUE.

Cap de Bonne-Espérance	1733
Cap Caost-Castle	1736
Gambie	—
Ile Bourbon	1774
Ile de France	1778
Ile Sainte-Hélène	1798
Alexandrie	1810
Sierra Leone	1819
Sénégal	1822
Iles Canaries	1823
Algérie	1830
Tunis	1860

AMÉRIQUE.

Canada	1721
Massachusetts	1733
Géorgie	1734
Caroline du Sud	1736
New-York	1737
Saint-Christophe	1738
Martinique	—
Antigoa	1742
Jamaïque	1743
Ile Royale	1745
Saint-Vincent	—
Porto-Rico	1746
Saint-Domingue	—
Barbades	1750
Guadeloupe	1751
Pensylvanie	1753
Saint-Eustache	—
La Trinité	1760
Nouvelle-Ecosse	1762
Grenade	1764
Virginie	—
Terre Neuve	1765
Guyane hollandaise	1770
Vermont	—
Bermudes	1771
Caroline du Nord	1778
Louisiane	1780
Maryland	1781
Saint-Thomas	1815
Honduras	1819
Cuba	1821
Dominique	1822
Brésil	—
Haïti	1823
Colombie	1824
Mexique	1825
Guyane française	1827

Depuis lors elle a pénétré dans tous les nouveaux Etats des deux Amériques et des Antilles.

OCÉANIE.

Java............	1730	Nouvelle-Galles du Sud...........	1828
Sumatra.........	1772	Sydney..........	—
		Nouvelle-Zélande..	1840
		Iles Marquises.....	1843
		Iles Sandwich.....	1850

Note H (p. 260).

TRAITS DE GÉNÉROSITÉ DUS A LA MAÇONNERIE.

Un des effets les plus heureux de l'institution maçonnique est d'anéantir les haines nationales, en embrassant tous les hommes dans un sentiment commun d'affection et de dévouement, et quand la politique des gouvernements oblige les peuples à s'armer les uns contre les autres, la Franc-Maçonnerie intervient pour atténuer les désastreuses conséquences de la guerre. En 1813, lorsque l'Allemagne tout entière se leva

pour se soustraire au joug de Napoléon, une loge, la *Croix-de-Fer*, fut installée dans la Silésie, au milieu des camps et au bruit du canon ; les membres qui la composaient s'engagèrent par un serment solennel à protéger, pendant la durée de la guerre, les loges et les frères qui se feraient reconnaître. Toujours, au fort même du combat, la vue du *signe de détresse* fit tomber les armes des mains du vainqueur. La guerre de Sept-Ans, celles de la Révolution et de l'Empire en offrirent de nombreux exemples ; ils se sont reproduits plus nombreux peut-être à l'époque où l'Empereur, revenu de l'île d'Elbe, dut recommencer, à la tête d'une poignée de soldats, sa lutte gigantesque contre l'Europe coalisée.

Le 16 juin 1815, au moment où l'armée alliée opérait un mouvement rétrograde, un officier supérieur écossais, grièvement atteint, à l'affaire des Quatre-Bras, fut abandonné sur le champ de bataille. Foulé aux pieds par la cavalerie française, il al-

lait expirer, lorsqu'il aperçut nos ambulances qui venaient relever les blessés. Recueillant alors le peu de forces qui lui restaient, il parvient à se dresser sur ses genoux, et, à tout hasard, et d'une voix éteinte, il appelle les frères à son secours. Le bonheur voulut que, malgré l'obscurité et la faiblesse de sa voix, il attirât l'attention d'un chirurgien français qui, reconnaissant en lui un frère, s'empressa d'accourir à son aide. Nos blessés étaient nombreux, les moyens de transport insuffisants, la nécessité rendit ingénieux notre compatriote. Après avoir pansé les blessures du maçon étranger, qui présentaient les symptômes les plus graves, il le fit enlever et porter à nos hôpitaux ; il veilla à son chevet tant que son état lui parut dangereux, et il le dirigea ensuite sur Valenciennes, où, chaleureusement recommandé, et entouré des soins les plus empressés et les plus assidus, il ne tarda pas à recouvrer complétement la santé.

Le 17, des chasseurs français étaient entrés dans le bourg de Genappe et avaient fait prisonnier tout ce qu'ils y avaient trouvé, lorsque quelques coups de fusil, tirés des fenêtres d'une maison, vinrent atteindre plusieurs d'entre eux. Ils se furent bientôt emparés de la maison d'où l'agression était venue, et, altérés de vengeance, ils se disposaient à passer par les armes neuf blessés ennemis qui étaient là gisants. Le chef de nos chasseurs était à leur tête. Au moment de frapper, il vit un des blessés, officier brunswickois, qui lui faisait le signe de détresse. Malgré la colère dont il était lui-même animé, malgré la rigueur des lois de la guerre, il entendit cet appel maçonnique. Il couvrit de son corps les blessés étrangers, les défendit contre ses propres soldats et leur sauva généreusement la vie. Le lendemain, cette bonne action reçut sa récompense : blessé à son tour, et prisonnier des Prussiens, il parvint à se faire reconnaître comme ma-

çon par un de leurs officiers, qui le prit sous sa sauvegarde, l'entoura de soins, et lui fit restituer l'argent dont on l'avait dépouillé.

Un officier belge reconnut dans la mêlée, le 18, vers six heures du soir, un de ses anciens frères d'armes, franc-maçon comme lui, et membre autrefois de la même loge. Ils étaient éloignés l'un de l'autre, et le Belge s'applaudissait déjà de ce que la distance qui les séparait l'affranchissait de la nécessité d'en venir aux mains avec lui, lorsqu'il le vit entouré et blessé. Il oublie tout alors, tout, excepté qu'ils sont frères. Il se précipite vers lui, et, au risque de passer pour un traître, le dégage, le fait son prisonnier, le conduit lui-même à l'ambulance et ne le quitte enfin, pour retourner au combat, qu'après s'être assuré que ses jours ne sont point en danger.

Cinquante hommes environ, presque tous blessés, héroïques débris d'un carré

de deux régiments d'infanterie française ravagé par la mitraille, se trouvaient le même jour, vers neuf heures du soir, entourés de forces ennemies considérables. Après avoir fait des prodiges de valeur, reconnaissant qu'il leur serait impossible d'opérer leur retraite, ils se décidèrent avec douleur à mettre bas les armes; mais, irrités des pertes que leur avait fait éprouver la défense prolongée de cette poignée de braves, les alliés continuaient à les foudroyer de leur mousqueterie. Les Français se regardent alors avec étonnement, et le lieutenant qui les commande comprend qu'ils sont perdus, si un miracle ne vient les sauver. Une inspiration soudaine lui dit que la Maçonnerie peut opérer ce prodige. Il s'élance hors des rangs, et, au milieu du feu le plus terrible, il fait le signe de détresse. Deux officiers hanovriens l'aperçoivent, et, d'un mouvement spontané, sans consulter leurs chefs, ils ordonnent à la troupe de cesser le feu; puis, après avoir

pourvu à la sûreté des prisonniers, ils vont se mettre, pour cette infraction à la discipline militaire, à la disposition de leur général, qui, maçon aussi, loin de leur infliger une punition, les félicite au contraire de leur généreuse conduite.

A une époque plus récente, le 14 juin 1823, le navire marchand hollandais *Minerva* revenait de Batavia en Europe, ayant à son bord plusieurs riches passagers presque tous maçons, entre autres le frère Engelhardt, ancien député grand-maître national des loges de l'Inde. Arrivé à la hauteur du Brésil, ce vaisseau rencontra un corsaire sous pavillon espagnol, pourvu de lettres de marque du gouvernement des Cortès. Il fut attaqué et obligé de se rendre, après un combat sanglant. Le corsaire, irrité, avait ordonné le pillage et le massacre ; et déjà les vainqueurs avaient attaché aux mâts une partie de l'équipage hollandais, lorsque, à force de prières et de larmes, les passagers obtinrent qu'on les con-

duisît à bord du capteur. Ils arrivent : offres, supplications, rien ne peut fléchir la fureur du capitaine. Dans cette extrémité, le frère Engelhardt eut recours à un moyen sur l'effet duquel il n'osait compter : il fit le signe de secours. Alors, celui-là même qui venait de se montrer insensible à ses pleurs parut s'émouvoir et s'adoucir, lui-même il était maçon, ainsi qu'une grande partie de son équipage, et il appartenait à une loge du Ferrol. Il avait compris cet appel de la fraternité, mais il doutait de la réalité des titres de celui qui le lui avait fait ; car les mots et les signes qui avaient été échangés entre eux ne concordaient qu'imparfaitement. Il exigea des preuves. Par malheur, les frères hollandais, craignant avec quelque apparence de raison d'exciter la colère d'un peuple qu'ils considéraient comme ennemi de la Franc-Maçonnerie, avaient jeté à la mer, pendant le combat, leurs ornements et leurs papiers maçonniques. Cependant on en recueillit quelques

débris qui flottaient encore, entre autres les fragments d'un diplôme en parchemin qui avait été lacéré. A cette vue le capitaine espagnol cessa de se contraindre, il reconnut ses frères, les embrassa, leur rendit leur vaisseau, leurs propriétés, répara même les dommages causés, demanda, pour toute rémunération, l'affiliation à une loge hollandaise, et délivra au navire un sauf-conduit pour qu'il ne fût point inquiété par les Espagnols pendant le reste de son voyage.

Ce n'est pas seulement parmi les peuples civilisés que la Franc-Maçonnerie inspire de pareils dévouements; elle agit aussi, avec non moins de force, sur l'âme même des sauvages. Pendant la guerre des Anglais et des Américains, le capitaine Mac-Kinsty, du régiment des États-Unis commandé par le colonel Paterson, fut blessé deux fois et fait prisonnier par les Iroquois à la bataille des Cèdres, à trente milles au-delà de Montréal, sur le Saint-Laurent. Son in-

trépidité comme officier de partisans avait excité les terreurs et les ressentiments des Indiens, auxiliaires des Anglais, qui étaient déterminés à lui donner la mort et à le dévorer ensuite. Déjà la victime était liée à un arbre et environnée de broussailles qui allaient devenir son bûcher. L'espérance l'avait abandonné. Dans l'égarement du désespoir, et sans se rendre compte de ce qu'il faisait, le capitaine proféra ce mystique appel, dernière ressource des maçons en danger. Alors, comme si le ciel fût intervenu entre lui et ses bourreaux, le guerrier Brandt, qui commandait les sauvages, le comprit et le sauva. Cet Indien, élevé en Europe, y avait été initié aux mystères de la Franc-Maçonnerie. Le lien moral qui l'unissait à un frère fut plus fort que la haine de la race blanche, pour laquelle il avait renoncé aux douceurs et aux charmes de la vie civilisée. Il le protégea contre la fureur des siens, le conduisit lui-même à Québec, et le remit entre les mains

des maçons anglais, pour qu'ils le fissent parvenir sain et sauf aux avant-postes américains. Le capitaine Mac-Kinsty devint plus tard général dans l'armée des États-Unis. Il est mort en 1822.

Note I (p. 264).

MANIFESTE DE LA COMMISSION NOMMÉE POUR LA REFORME DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

« Très-chers Frères,

« Quelle que soit l'origine plus ou moins légitime des différents rites de la Franc-Maçonnerie, il est certain que cette noble et antique institution, fondée sur les grands principes, base de tout progrès et de toute fraternité, n'a jamais pu oublier qu'égide du faible et providence de tous ses enfants, elle devait avant tout, dans

l'intérêt même de son œuvre philosophique autant qu'humanitaire, se tenir à la tête et non à la remorque de la société profane ; car elle est convaincue qu'il vaut encore mieux *prévenir*, *guider* et *éclairer*, que d'avoir à *blâmer* ou à se *défendre*. Or, disons-le franchement, ce n'est pas en se contentant de vivre sur son passé, tout glorieux qu'il est, que la Franc-Maçonnerie peut, à cette heure, répondre de l'avenir. Trop longtemps des formules surannées et des hochets de toute sorte ne lui ont donné que l'apparence et l'illusion de la vie !

Du moins est-ce ainsi que la Maçonnerie française, qui s'est toujours montrée la digne sœur des autres Orients, l'a entendu et croit devoir l'entendre.

Elle comprend qu'il y a pour elle et pour tous mieux à faire que de se croiser les bras et de se réjouir de ce qu'au jour le jour ses ennemis lui permettent de vivre, satisfaite de voir passer les hommes et les

événements, sans apporter, elle aussi, sa pierre à l'édifice social; sans imprimer son impulsion au gouvernement des âmes, le seul peut-être essentiel et qui assure une juste et utile *influence*.

C'est donc sous l'inspiration de telles données que quelques hommes de cœur, mus par une profonde conviction et forts de l'assentiment d'un grand nombre de leurs frères, n'ont point hésité à en appeler à la vérité seule des principes, pour en tirer les conséquences rigoureuses au bénéfice d'une réforme à apporter, soit dans une administration où les abus étaient devenus des usages consacrés, soit dans les dignités à vie incompatibles avec les droits de tous et la responsabilité voulue, soit dans les hauts grades que rien n'expliquait, sinon le passage dans l'institution de *puissances aristocratiques profanes*, et qui n'en constituaient pas moins une *usurpation* et un *non-sens*, soit enfin dans la définition du but large et grand que tout

maçon ne doit cesser de se proposer et aussi des moyens assurés d'y atteindre.

Il ne s'agissait point, dès lors, de rompre avec aucune puissance maçonnique, mais bien de se placer sur le terrain de la *fraternité vraie, réelle, efficace,* celui de la *fusion* et de l'*unité,* et là, sans s'inquiéter des anathèmes ou des défaillances de cœur, d'en appeler au seul souverain, au peuple maçon tout entier, sans exception, afin de le convier à revendiquer ses droits et à se donner une constitution, expression de la volonté de tous, sanction des droits et des devoirs de tous, et par là même désormais obligatoire pour tous.

Appel aussi général, aussi public que possible, a donc été fait à tous les maçons de France, pour qu'ils eussent à coopérer à cette œuvre de progrès et de démocratique fraternité. Beaucoup de frères se sont alors empressés de répondre franchement à cet appel; d'autres ont préféré attendre avant de se décider, et quelques-

uns, enfin, fermant complétement les yeux à la lumière et méconnaissant l'esprit de l'institution, tout d'égalité et de charité, ont fait entendre plus que des paroles de blâme. Que leur conscience soit leur propre juge; mais si nos serments n'ont jamais pu, jamais dû nous faire les hommes-liges de qui que ce soit, nous n'en sommes pas moins les frères dévoués de tous, et notre cœur, qui les attend et les désire, n'aura point à leur pardonner!

Toutefois, notre œuvre ne pouvait périr, forte qu'elle est d'un droit auquel rien ne peut porter atteinte, et de principes qui ne sauraient varier. Aussi, nous étions-nous dit : Quand la lumière luit pour tous, est-ce que les maçons seuls se résigneraient à rester plus longtemps dans les ténèbres? Et, en effet, n'était-ce pas là le but final où tendaient la *division,* l'*apathie* et les *vanités* toujours si follement entretenues?

Secouons donc cette torpeur et marchons en avant, nous sommes-nous dit, à

la vue des grands événements de février, et notre voix n'est pas restée sans écho, et le peuple maçon, publiquement convoqué, librement réuni par une commission qui avait compris qu'en révolution il faut de la spontanéité, et *puis sauve la chose publique qui peut!* a proclamé une grande partie de cette même commission, pouvoir provisoire, la chargeant d'élaborer un projet de constitution qui fût la seule expression des principes et, par conséquent, la meilleure garantie de la souveraineté de tous.

Ce projet, élaboré par la commission, a été soumis, en séances publiques, à la discussion de tous et adopté sous le titre distinctif de : *Constitution de la Grande-Loge nationale de France, Maçonnerie unitaire,* par un très-grand nombre de frères adhérents. Désormais elle est leur seule et unique règle, sauf les modifications qui plus tard y seraient apportées aux époques prévues pour sa révision; car avant tout il

s'agissait de marcher, de vivre en un mot, et, dès lors, de ne pas poser des barrières infranchissables.

C'est donc parce que nous, Grande-Loge nationale de France constituée, nous sommes convaincus d'être dans la vérité maçonnique en ayant établi que les droits et les devoirs de tous les frères sont égaux, et, dès lors, en déclarant l'*abolition de toute souveraineté individuelle, des hauts grades et de l'inamovibilité des fonctions, la responsabilité de tous et le principe électif pour tous,* que nous nous adressons en toute sécurité aux Atel. de France et de l'étranger pour leur dire : Êtes-vous véritablement maçons, c'est-à-dire non de paroles vaines, mais de cœur et d'action qui sont tout? Prouvez-le en rendant justice à nos intentions et à nos actes, groupons-nous, faisons alliance, et que la Maçonnerie sorte enfin de cette ornière de routine où elle devait s'arrêter et périr!

Au surplus, confiants dans la justice de

notre cause, nous vous dirons encore, très-chers et très-honorés frères, non avec orgueil pour nous-mêmes, mais seulement pour la vérité : Ou vous serez conséquents avec vos principes, soit que vous nous ayez précédés dans la réforme, soit que vous deviez nous y suivre; ou vous manquerez à ces mêmes principes en nous laissant dans l'isolement; *mais prenez garde, si nous pouvons jamais succomber par votre faute, ce jour-là votre propre Maçonnerie ne serait qu'une dérision amère et une lettre morte.*

Du reste notre œuvre vivra, avons-nous dit, parce que, encore une fois, nous ne nous sommes adressés qu'aux principes et à la raison, comptant plus sur eux que sur nous-mêmes, et fermement décidés à persévérer dans cette voie. Et qu'on ne nous reproche point de n'avoir rien fait de neuf et qui ne soit déjà fait; car nous répondrions : Oui, nous n'avons voulu que du vieux, et c'est là le mot, c'est-à-dire des

principes auxquels on n'aurait jamais dû déroger; et puis, si rien ne nous sépare, prouvez-le donc en nous tendant la main, car nous sommes les premiers à aller à votre rencontre. A cette condition seule, la Franc-Maçonnerie, puissante de l'union et des lumières de ses membres, comprendra mieux ce qu'elle a fait et ce qui lui reste à faire, et elle pourra l'accomplir.

Elle verra que, pour que le bien domine ici-bas, il ne suffit ni de détruire avec audace, ni d'édifier avec somptuosité; mais de le faire avec suite, avec justice et prévision surtout; car les meilleures choses peuvent devenir mauvaises dans des mains inhabiles, ambitieuses et inexpérimentées. Elle se souviendra que ceux-ci dominent et entraînent le monde, qui en dirigent la pensée, et que, dès lors, il est de son droit et de son devoir qu'il ne soit rien fait sans qu'on ait à compter avec elle, d'autant que sa mission est de réaliser le bien de l'humanité et que ses moyens sont l'activité, la

justice et la direction pour tous et au bénéfice de tous.

Mais à quoi bon un tel programme, si, après l'avoir énoncé, nous n'avons pas l'énergie nécessaire pour le mener à bien et surtout pour nous emparer des moyens qui doivent nous y conduire et jeter enfin les bases d'une solidarité réelle, par exemple : de serrer nos rangs, de ne les ouvrir qu'à des hommes dignes et éprouvés, d'apprendre à nous visiter, à nous connaître, à nous concerter dans des congrès périodiques où toute la Maçonnerie serait représentée, de façon à ce que nous puissions être à l'avenir et toujours exactement éclairés sur toutes nos ressources d'action, d'enseignement et surtout de philanthropie; et, pour cela, nous efforcer d'avoir des finances habilement concentrées, sagement administrées, qui, de même que les souffrances des frères ou les nécessités de l'œuvre, seraient celles de tous les membres de la grande famille.

En un mot, il nous faut vouloir être et nous serons une puissance jamais redoutable, mais toujours respectée; jamais nuisible, mais toujours protectrice; jamais stationnaire, mais toujours progressive. C'est là ce que s'est proposé la Grande-Loge nationale de France, et elle espère bien, très-chers et très-honorés FF., grâce à votre généreux concours, pouvoir vous prouver que ses actes ne démentiront point ses paroles! Toutefois, que de vous ou de ses membres nul n'ait le droit de se prévaloir des services qu'il aura rendus, mais seulement de sa conscience, de l'estime de tous ses frères et surtout du triomphe des seuls et vrais principes.

Ayons donc foi tout d'abord en nous, et que la société profane, nous voyant agir et marcher, nous applaudisse et s'empresse de nous suivre! Courage! et travaillant ainsi au bonheur de l'humanité par le sacrifice et le devoir, nous aurons accompli la volonté du grand Architecte de l'u-

nivers. Et si le succès couronne notre entreprise, notre récompense sera assez belle; vous priant, très-chers et très-honorés FF., en attendant votre réponse, de croire à tous les sentiments affectueux de notre inaltérable fraternité.

Les membres de la commission organisatrice de la Grande-Loge Nationale de France :

Signé : ***Jules Barbier***, avocat, président; — ***Du Planty***, docteur-médecin, vice-président; — ***Vanderheym***, administrateur; — ***Desrivières***, docteur-médecin, secrétaire; — général *Jorry*; — *Lefrançois*, avocat; — ***Eugène de Pradel***; — *Veyer*, négociant; — ***Minoret***, avocat; — *Alphonse Barbier*, rentier; — *Hemerdinger*, avocat; — ***Malvano***, officier en retraite; — ***Rebold***, ingénieur; — *Zawadyki*, officier en retraite, — et *Silly*, homme de lettres.

Paris, le 25 février 1849.

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMÉ PAR CHARLES NOBLET
Rue Soufflot, 18.